



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 49 b) de l'ordre du jour

L'Assemblée du millénaire

Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle

Rapport du Secrétaire général

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Nouveau siècle, nouveaux défis	1–17	3
II. Mondialisation et gouvernance	18–65	5
A. Le défi en 1945	26–30	6
B. Le défi aujourd'hui	31–40	6
C. Mieux gouverner ensemble	41–50	7
D. Les préoccupations des peuples	51–65	9
III. Vivre à l'abri du besoin	66–188	12
A. Réaliser une croissance durable	76–92	14
B. Créer des possibilités pour les jeunes	93–111	16
C. Promouvoir la santé et combattre le VIH/sida	112–133	17
D. Assainir les taudis et les bidonvilles	134–138	21
E. Intégrer l'Afrique	139–149	21
F. Combler le fossé numérique	150–167	23
G. Créer un monde plus solidaire	168–188	27
IV. Un monde libéré de la peur	189–253	33
A. Empêcher les conflits meurtriers	198–208	34
B. Protéger les vulnérables	209–214	35
C. Intervenir ou non	215–219	36
D. Renforcer les opérations de maintien de la paix	220–228	38
E. Mieux cibler les sanctions	229–233	39
F. Réduire les armements	234–253	39
V. Pour une planète viable	254–311	43
A. Faire face aux changements climatiques	265–273	45
B. Gérer la crise de l'eau	274–282	48
C. Protéger les sols	283–290	49
D. Sauvegarder la forêt, les ressources halieutiques et la biodiversité	291–296	50
E. Élaborer une nouvelle éthique écologique	297–311	51
VI. Rénover l'Organisation des Nations Unies	312–361	54
A. Identifier nos principaux atouts	319–334	54
B. Mettre en place des réseaux pour le changement	335–341	57
C. Tirer parti des connexions informatiques	342–351	57
D. Poursuivre la « révolution tranquille »	352–361	58
VII. À l'attention des participants au Sommet	362–369	61

I. Nouveau siècle, nouveaux défis

1. L'arrivée du nouveau millénaire est à la fois l'occasion de se réjouir et de réfléchir.

2. Lorsque les 12 coups de minuit ont retenti, le 31 décembre dernier, la planète a bel et bien célébré l'an 2000, heure après heure, d'est en ouest, de Kiribati et Fidji jusqu'à Samoa. Même ceux pour qui cette date ne revêtait aucune signification particulière ont participé à la fête : la Grande Muraille de Chine et les pyramides de Gizeh n'étaient pas moins illuminées que la place de la Nativité à Bethléem ou la place Saint-Pierre à Rome. Tokyo, Jakarta et New Delhi, tout comme Sydney, Moscou, Paris, New York, Rio de Janeiro et des centaines d'autres villes de par le monde, ont accueilli le nouveau millénaire avec faste. De Spitzberg en Norvège, à Robben Island en Afrique du Sud, des enfants au visage radieux ont suivi l'événement. Pendant 24 heures, l'humanité entière a célébré son unité en affichant sa riche diversité.

3. Le Sommet du millénaire est l'occasion de faire le point. Si l'Assemblée générale a convoqué cette réunion de chefs d'État et de gouvernement, c'est pour qu'ils se penchent sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer au XXI^e siècle. Cela exige que l'on prenne du recul et que l'on examine l'état du monde et la place de l'Organisation, à plus long terme et dans une perspective plus vaste.

4. Les motifs de satisfaction ne manquent pas : en général, nous pouvons espérer vivre plus longtemps que nos parents et, a fortiori, que nos lointains ancêtres. Par comparaison, nous sommes mieux nourris, en meilleure santé, plus instruits et nos perspectives d'avenir sont globalement plus favorables.

5. Tout est loin d'être parfait, cependant. Le siècle qui s'achève a été ponctué de conflits sanglants. La misère la plus noire côtoie l'opulence la plus extravagante et des inégalités criantes persistent, tant au sein des pays qu'entre les pays. Les maladies, anciennes et nouvelles, risquent de compromettre des progrès accomplis à grand-peine. La biosphère, dont dépend notre survie à tous, subit les attaques et les outrages de l'activité humaine.

6. Les habitants de la planète attendent de leurs dirigeants, quand ils se réuniront pour le Sommet du millénaire, qu'ils identifient les grands problèmes du monde et agissent pour y remédier.

7. L'Organisation des Nations Unies peut contribuer à résoudre ces problèmes. Encore faut-il que nous soyons fermement résolus à mener à bien notre mission commune. Nous devons nous pénétrer de la raison d'être de l'Organisation, nous rappeler pourquoi elle a été créée et pour qui elle existe. Nous devons aussi nous demander quelle organisation les dirigeants du monde sont prêts à soutenir, en actes aussi bien qu'en paroles. Des réponses claires à ces questions sont nécessaires si nous voulons revitaliser notre action et la recentrer sur les tâches auxquelles il nous faudra nous atteler au cours des prochaines décennies. Ce sont précisément ces réponses que le Sommet du millénaire devra apporter.

8. L'Organisation des Nations Unies existe bien sûr pour servir ses États Membres. Unique en son genre, elle rassemble tous les pays du monde et son action touche pratiquement à tous les aspects de l'activité humaine. Ces caractéristiques en font un lieu privilégié pour échanger des informations, conduire des négociations, élaborer des normes, exprimer des aspirations, orienter la conduite des États et d'autres partenaires, et mettre en oeuvre des plans d'action communs. Nous devons veiller à ce que l'Organisation s'acquitte de ces tâches aussi efficacement que possible.

9. L'Organisation des Nations Unies est pourtant bien plus qu'un simple outil. Comme le proclame la Charte, elle a été créée pour améliorer les relations internationales en y appliquant de nouveaux principes. En son Article premier, la Charte énonce les buts de l'Organisation : régler les différends par des moyens pacifiques; réaliser la coopération internationale pour résoudre les problèmes d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire; encourager le respect des principes de la justice et du droit international. En d'autres termes, outre les tâches pratiques qu'elle est appelée à exécuter, l'Organisation se propose de transformer les relations entre les États ainsi que la conduite des affaires mondiales.

10. Il y a plus. Bien que l'ONU soit une organisation d'États, la Charte est écrite au nom des peuples (« Nous, peuples... »). Proclamant sa foi dans la dignité et la valeur de l'être humain, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, elle affirme aussi son attachement au progrès social, c'est-à-dire à l'instauration de meilleures conditions de vie, dans une

liberté plus grande, à l'abri de la peur et du besoin. En dernière analyse, l'Organisation des Nations Unies existe pour répondre aux besoins et aux espoirs des peuples du monde.

11. Pendant les premières 45 années de son existence, prise dans l'étau de la guerre froide, l'Organisation a été empêchée de remplir certaines missions essentielles mais a découvert d'autres tâches tout aussi importantes. Depuis 10 ans, elle est exposée aux turbulences d'une ère nouvelle, excellant dans certains domaines, échouant dans d'autres. Le Sommet du millénaire offre aux dirigeants de la planète une occasion unique de remodeler l'Organisation à l'image du siècle qui s'amorce, d'en faire un véritable instrument de changement capable d'améliorer la vie des gens dans le monde entier.

12. L'objet du présent rapport, que je sou mets à l'attention des États Membres, est d'alimenter la réflexion et de stimuler le débat. Il aborde certains des problèmes les plus pressants auxquels les peuples du monde doivent faire face et qui relèvent de la compétence de l'Organisation, propose aux États Membres des priorités à envisager et contient des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises lors du Sommet pour faire renaître l'espoir et changer la vie.

13. Toutes ces propositions s'inscrivent dans le contexte de la mondialisation, qui transforme radicalement notre monde en ce début de XXI^e siècle. Aujourd'hui, les actions des uns ont inmanquablement des répercussions, parfois accidentelles, sur la vie des autres, même s'ils vivent à des milliers de kilomètres. Si la mondialisation offre de formidables perspectives, jusqu'à présent, ses bénéfices ont été très inégalement répartis tandis que son coût est supporté par tous.

14. Au lieu de faire des milliards de laissés pour compte, la mondialisation doit devenir une force posi-

tive pour tous les peuples du monde : c'est là notre plus grand défi. Pour profiter à tout un chacun, elle doit certes s'appuyer sur les dynamiques du marché mais elle doit aller bien au-delà. Elle doit nous servir à bâtir ensemble un avenir meilleur pour l'humanité entière, dans toute sa diversité.

15. Il nous faut donc sortir des sentiers battus et repenser les moyens de gérer notre action commune et de servir l'intérêt général. Aucun État ne peut espérer venir à bout à lui seul de la plupart des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Pour mieux gouverner au niveau national et mieux gouverner ensemble au niveau international, il faut des États forts dotés d'institutions efficaces. Mais il faut aussi adapter aux nouvelles réalités de l'époque les institutions internationales, au travers desquelles les États gouvernent ensemble. Nous devons former des alliances pour le changement, non seulement avec les représentants officiels, qui sont nos interlocuteurs habituels, mais aussi avec les partenaires les plus divers.

16. Le plus important, c'est que l'être humain soit au centre de tout ce que nous faisons. Il n'est pas d'aspiration plus noble, pas de responsabilité plus impérieuse que d'aider, dans le monde entier, des hommes, des femmes et des enfants à vivre mieux. Ce n'est que lorsque chacun pourra jouir de ses fruits que la mondialisation aura réalisé tout son potentiel.

17. Mais il ne suffit pas d'évoquer l'avenir, il faut dès à présent se mettre à le forger. Puisse le Sommet du millénaire être l'occasion pour les États Membres de renouveler leur engagement à l'égard de l'Organisation et de ce que doit être sa mission. Et puissent les dirigeants de la planète témoigner de leur bonne foi en donnant immédiatement suite aux engagements pris.

II. Mondialisation et gouvernance

18. Dans les premières années de son existence, l'Organisation des Nations Unies pouvait prévoir avec exactitude la date de clôture de l'Assemblée générale, puisque celle-ci dépendait strictement de la dernière traversée du *Queen Mary* et des autres transatlantiques. De toute évidence, le monde a bien changé.

19. Lorsque l'Organisation a été créée, les deux tiers de ses Membres actuels n'existaient pas en tant qu'États souverains et leurs populations vivaient encore sous le joug colonial. La planète ne comptait guère que 2,5 milliards d'habitants contre 6 milliards actuellement. Les barrières commerciales étaient nombreuses et les mouvements de capitaux rigoureusement contrôlés. La plupart des grandes sociétés n'étaient implantées que dans un seul pays et ne produisaient que pour le marché intérieur. Du fait de leur coût prohibitif, les appels téléphoniques transocéaniques n'étaient pas à la portée des particuliers, et les entreprises elles-mêmes les réservaient à des circonstances exceptionnelles. La production annuelle d'acier était le symbole incontesté de la vigueur économique des nations. Le premier ordinateur venait de voir le jour : avec ses 18 000 tubes électroniques et son demi-million de points de soudure, il occupait une pièce entière et devait être recâblé manuellement pour chaque tâche. L'écologie n'était qu'une branche de la biologie et même les auteurs de science fiction ignoraient le sens de cyberspace.

20. Nous savons à quel point le monde a changé. Le volume des exportations mondiales, qui se sont développées à un rythme plus rapide que le produit intérieur brut mondial, même compte tenu de l'inflation, a décuplé depuis 1950. Les investissements étrangers se sont développés encore plus vite; les ventes réalisées par les multinationales dépassent le volume des exportations mondiales d'une marge toujours plus importante et les transactions entre filiales sont un secteur en expansion rapide. Les opérations sur devises se sont multipliées jusqu'à représenter plus d'un milliard et demi de milliards de dollars par jour, alors qu'elles s'établissaient autour de 15 milliards de dollars en 1973, l'année où le système de taux de change fixes s'est effondré. À la suite d'une prise de contrôle récente dans le secteur des télécommunications, la nouvelle société qui s'est créée a acquis une valeur marchande qui dépasse le produit intérieur brut de près de la moitié des Membres de

l'ONU. Et encore n'occupe-t-elle que le quatrième rang mondial. Actuellement, les représentants des États Membres à l'Assemblée générale peuvent traverser l'Atlantique en moins de quatre heures et, grâce à l'Internet et au téléphone, ils peuvent, s'ils le souhaitent, s'occuper des affaires publiques sans avoir à se déplacer.

21. La mondialisation, qui relie comme jamais les acteurs et les activités économiques du monde entier, a été rendue possible par le démantèlement progressif des barrières commerciales et la mobilité des capitaux, ainsi que par le progrès technologique et la baisse régulière du coût des transports, des communications et de l'informatique. La dynamique d'intégration semble inexorable, son élan irrésistible. Les avantages de la mondialisation sont manifestes : croissance économique soutenue, niveau de vie plus élevé, innovation accrue et diffusion plus rapide des technologies et des techniques de gestion, nouvelles perspectives économiques pour les individus comme pour les pays.

22. Pourquoi, alors, assiste-t-on à un retour de bâton dont on trouve la manifestation la plus visible dans les événements qui ont entouré la réunion de l'OMC à Seattle en novembre dernier?

23. Rares sont ceux, qu'il s'agisse de particuliers, d'associations ou de gouvernements, qui sont opposés à la mondialisation en tant que telle. Ceux qui protestent s'élèvent contre les inégalités. Tout d'abord, les bienfaits de la mondialisation demeurent concentrés dans un petit nombre de pays, à l'intérieur desquels ils sont inégalement répartis. De plus, depuis quelques dizaines d'années, un déséquilibre s'est instauré entre, d'une part, le bonheur avec lequel on a pu adopter et appliquer des réglementations facilitant l'expansion des marchés mondiaux et, d'autre part, l'attention accordée à des objectifs sociaux tout aussi importants, en matière de réglementation du travail, d'environnement, de droits de l'homme ou de lutte contre la pauvreté.

24. Pour beaucoup, la mondialisation signifie être exposé à des forces méconnues et imprévisibles, qui peuvent, du jour au lendemain, mener à l'instabilité économique et à la ruine sociale. La crise financière asiatique de 1997-1998 en est un bon exemple. C'était la cinquième fois que le monde connaissait une grave

crise monétaire et financière en l'espace de 20 ans. Certains redoutent que la mondialisation ne porte atteinte à l'intégrité des cultures et à la souveraineté des États. Même dans les pays les plus puissants, les gens se demandent qui tient les rênes, se font du souci pour leur emploi et craignent que leur voix ne soit emportée par l'ouragan de la mondialisation.

25. Un message unique et puissant sous-tend ces inquiétudes : la mondialisation doit être bien plus que l'expansion des marchés. On ne saurait considérer le domaine économique comme indépendant du tissu social et politique et accepter qu'il ne soit assujéti qu'à sa propre logique. Pour survivre et prospérer, l'économie mondiale doit reposer sur des valeurs partagées et des pratiques institutionnelles stables et servir des objectifs sociaux plus ambitieux, plus égalitaires.

A. Le défi en 1945

26. Les dirigeants de la planète, qui, aux derniers jours de la Deuxième Guerre mondiale, se sont réunis pour mettre en place un nouvel ordre international, avaient la même conviction. Ils savaient qu'un système économique mondial, à certains égards aussi interdépendant que le nôtre, s'était progressivement affaibli jusqu'à s'effondrer sous le choc de la guerre de 1914. À l'époque, c'était une structure politique impérialiste qui sous-tendait le système, peuples et territoires n'ayant aucun droit à l'autonomie.

27. De plus, les grandes puissances n'avaient pas les moyens qui auraient permis de faire évoluer pacifiquement la situation politique internationale. Pour stabiliser l'équilibre des forces en Europe, par exemple, elles n'avaient rien imaginé d'autre que de démembrer le continent africain. Dans le domaine économique, on n'avait rien trouvé de mieux, pour promouvoir la stabilité financière internationale, que de subordonner l'activité économique nationale aux fluctuations de la balance des paiements – contraction en cas de déficit, expansion en cas d'excédent. Cette pratique a fait long feu lorsque tous les citoyens ont eu voix au chapitre et que les gouvernements ont commencé, bon gré, mal gré, à tenir compte de leurs revendications en matière de stabilité de l'emploi et des prix.

28. Tirant les leçons de la crise de l'entre-deux-guerres, les architectes de 1945 ont appris à quel point

le refus intransigeant de toute interdépendance économique pouvait être destructeur. Dans les années 30, le nationalisme économique le plus débridé et la politique du « chacun pour soi » avaient cours presque partout, dégénérant en revanchisme politique, totalitarisme et militarisme dans certains pays, en isolationnisme dans d'autres. Aux prises avec de telles forces, la Société des Nations était bien mal partie et n'avait aucune chance de remplir sa mission.

29. C'est pourquoi les bâtisseurs de l'après-guerre ont choisi avec sagesse la voie de l'ouverture et de la coopération. Ils ont créé l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, le GATT (devenu ensuite l'Organisation mondiale du commerce) et toute une série d'organisations qui avaient pour mandat de veiller au bon fonctionnement du système. Certains ont soutenu la décolonisation, même si la lutte pour l'indépendance, que l'Organisation des Nations Unies a été fière de promouvoir, a pris trop longtemps, a coûté trop de vies. Dans les pays industrialisés, ils ont préparé l'ouverture des marchés en mettant en place des mécanismes de protection sociale et en venant en aide aux groupes de population et aux secteurs économiques les plus touchés par les politiques d'ajustement. Nous recueillons encore aujourd'hui les fruits de leur travail.

30. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un paradoxe : c'est le système multilatéral mis en place après la guerre qui a rendu possible l'émergence et l'essor d'une nouvelle mondialisation, mais c'est la mondialisation qui, progressivement, a rendu ce système caduc. En d'autres termes, les institutions nées de l'après-guerre ont été conçues pour un contexte *inter-national*, alors que nous vivons maintenant dans un contexte *mondial*. Négocier habilement le passage l'un à l'autre, voilà le principal défi que doivent relever les dirigeants actuels. Nul doute que le Sommet du millénaire les y aidera.

B. Le défi aujourd'hui

31. La façon dont se manifestent aujourd'hui les menaces pour la paix et la sécurité montre bien combien nous ne sommes plus dans un monde strictement international. Les dispositions de la Charte reposaient sur l'hypothèse que l'agression extérieure, le fait qu'un État en attaque un autre, constituerait la menace la plus grave. Or, au cours des dernières décennies, les guerres civiles, les nettoyages ethniques

et les actes de génocide, alimentés par des armes largement disponibles sur le marché mondial, ont été beaucoup plus meurtriers que les conflits internationaux. Les techniques de destruction massive se propagent dans l'univers clandestin des marchés illégaux et la stabilité des sociétés est ébranlée par le terrorisme. Et nous n'avons pas encore adapté nos institutions à cette nouvelle réalité.

32. Il en va dans une large mesure de même sur le plan économique. Les mécanismes institutionnels d'après guerre reposaient sur un monde constitué d'économies nationales menant des opérations avec l'extérieur dans un contexte de libre concurrence. Mais la mondialisation a changé la donne. Comment s'étonner dès lors que le régime commercial soit soumis à de fortes tensions, puisqu'il ne régit plus exclusivement les questions tarifaires mais traite de plus en plus de questions qui relevaient traditionnellement de la sphère nationale. Il n'est pas surprenant non plus que l'on réclame à cor et à cri une nouvelle architecture financière.

33. La mondialisation empêche les pays industrialisés d'amortir efficacement les effets pervers de l'ouverture des marchés qui se font sentir au niveau national. Les pays en développement, quant à eux, n'ont jamais eu ce privilège, si bien que, dans ces deux groupes de pays, les gens se sentent vulnérables et éprouvent un sentiment d'insécurité.

34. La mondialisation nous rend aussi plus vulnérables à des menaces, déjà anciennes. Le crime organisé profite des technologies de pointe pour se livrer dans le monde entier au trafic de drogues, d'armes, de pierres et de métaux précieux et même d'êtres humains. Au point que ces éléments de « société incivile » sont en train de constituer des conglomérats mondiaux du crime.

35. Transportées par les marchands, les envahisseurs et les vecteurs naturels, les maladies forment l'histoire depuis des millénaires. Toutefois, la dernière montée de la transmission mondiale d'agents pathogènes, en premier lieu le VIH/sida, a frappé avec une rapidité et une ampleur que seules ont permises l'ouverture des frontières et la mobilité des populations.

36. La mondialisation a pris également des dimensions entièrement nouvelles. S'il y a plusieurs dizaines d'années que la communauté internationale se préoccupe de la pollution transfrontière, une fois que l'on a compris que les effets cumulés de

l'industrialisation avaient une incidence sur le climat mondial, le monde est entré – littéralement – dans une ère nouvelle dans laquelle les recours institutionnels classiques ne servent pas à grand-chose.

37. Avec la révolution des communications, on peut espérer alléger la souffrance des hommes et assurer un meilleur respect de leurs droits fondamentaux. Ni les États ni les institutions internationales n'ont encore mesuré les incidences de cet espoir ni compris comment y répondre.

38. La révolution des communications se fait sentir également d'autres manières. L'Internet est l'instrument de communication qui connaît la croissance et la diffusion les plus rapides de l'histoire de la civilisation. La convergence de la technologie de l'information, de l'Internet et du commerce électronique pourrait bien entraîner des transformations aussi profondes que la révolution industrielle. Le paysage économique de la planète s'en trouvera modifié et la structure des organisations devra être réaménagée. Les effets de la révolution informatique se font déjà sentir sur la façon de vivre et de travailler de beaucoup d'habitants de la planète. Comme peuvent en témoigner les chefs d'entreprise de Bangalore à Guadalajara en passant par São Paulo, ces bienfaits permettent déjà de franchir les obstacles au développement, l'éventail des possibilités offertes pouvant être encore bien plus large.

39. Mais le plus important, c'est peut-être que ces technologies mettent directement en contact des gens qui seraient autrement séparés par la distance, la culture et le niveau économique. Grâce à elles, nous pourrions peut-être nous, les peuples, mieux comprendre ce que nous sommes. Toutes ces possibilités sont toutefois fermées à ceux qui ne disposent pas de la technologie, faute d'infrastructures ou de capitaux ou à cause de la réglementation en vigueur.

40. Et ainsi on voit clairement le défi : si nous voulons faire tenir ses promesses à la mondialisation tout en en jugulant les effets néfastes, nous devons apprendre à gouverner mieux, et à gouverner mieux ensemble. C'est pourquoi le Sommet du millénaire se tient à un moment fascinant, non seulement du point de vue symbolique, mais également en termes pratiques.

C. Mieux gouverner ensemble

41. Qu'entendons-nous par « gouvernance » sur le plan international? Quelles caractéristiques devrait-elle avoir pour que nous puissions négocier habilement le passage d'un contexte international à un contexte planétaire?

42. Pour certains, ce terme évoque immanquablement le spectre d'un gouvernement mondial, monstre bureaucratique centralisé qui écrase les droits des peuples et des États. Rien n'est moins souhaitable. En effet, la faiblesse des États est aujourd'hui au nombre des obstacles à une gouvernance efficace, tant à l'échelon national qu'au niveau international. Pour le bien des peuples et dans l'intérêt de nos objectifs communs, nous devons tout faire pour renforcer la capacité des États de gouverner et non continuer à les ébranler. De plus, l'idée même d'un pouvoir centralisateur est un anachronisme dans notre monde si mouvant, dynamique et certes connecté, un vestige suranné de la façon de penser du XIXe siècle.

43. Parallèlement, les États doivent prendre davantage conscience du double rôle qui est le leur dans notre monde planétaire. En plus des responsabilités qu'ils assument envers leur population, ils sont collectivement les gardiens de notre existence sur cette planète, que nous avons tous en partage. Malgré les bouleversements institutionnels qui sont souvent liés à la mondialisation, aucune autre entité ne saurait rivaliser avec l'État ou le remplacer. C'est pourquoi, pour bien gérer la mondialisation, il faut d'abord et avant tout que la conduite des États soit compatible avec le double rôle qui est le leur.

44. La gouvernance au niveau international suppose une démocratisation des structures de décision par lesquelles elle s'exerce. Le Conseil de sécurité de l'ONU en est un excellent exemple. Reflétant la répartition du pouvoir et les alliances de 1945, sa composition ne correspond plus exactement aux caractéristiques ni aux besoins de notre monde planétaire. Il en est de même de certains grands forums économiques : or, comme les effets de la mondialisation n'épargnent personne et que ses bienfaits doivent profiter à tous, tous les pays doivent avoir leur mot à dire.

45. Le rôle exceptionnel que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer dans cette nouvelle ère mondiale découle de sa composition et de sa vocation universelles, ainsi que des valeurs communes consacrées dans la Charte. C'est à elle qu'il appartient

de faire en sorte que la mondialisation profite à tous et non pas à quelques-uns; que la paix et la sécurité soient le lot de la majorité et non pas de la minorité; que des perspectives s'ouvrent, non seulement pour les privilégiés, mais pour tous les êtres humains, où qu'ils soient. Plus que jamais, les États font appel à l'ONU pour qu'elle les aide à aplanir les différends qui les opposent (qu'il s'agisse de conflits de pouvoir, de culture, de taille ou d'intérêts), se voulant le lieu où la cause de l'humanité commune est définie et défendue. Plus que jamais aussi, nous avons besoin d'un ordre juridique international robuste, ancré dans les principes et les pratiques du multilatéralisme, pour adopter et faire respecter les règles du jeu d'une nouvelle civilisation planétaire qui pourra s'exprimer dans toute sa riche diversité.

46. Qui dit meilleure gouvernance dit participation et responsabilité accrues. C'est pourquoi il faut ouvrir davantage le domaine public international, y compris l'Organisation des Nations Unies, à d'autres acteurs, dont l'apport est indispensable : organisations de la société civile, secteur privé, parlementaires, pouvoirs locaux, associations scientifiques, écoles et universités.

47. Les entreprises « mondiales » occupent une place à part dans cette nouvelle constellation. Plus que quiconque, elles ont créé l'espace économique unique dans lequel nous vivons et leurs décisions influent sur les perspectives économiques de populations, voire de nations entières. Des accords conclus au niveau international et des politiques menées au niveau national ont considérablement élargi leurs droits, leur permettant d'opérer à l'échelle planétaire, mais ces droits doivent aller de pair avec des responsabilités accrues, avec l'émergence d'un civisme mondial des entreprises. Les marques de ce civisme peuvent être fonction des circonstances mais il faut que les entreprises, dans la mesure du possible et selon qu'il convient, aient la volonté de respecter les bonnes pratiques telles que définies par la communauté internationale, au lieu de profiter des failles des systèmes réglementaires ou de la position de faiblesse de certains pays hôtes.

48. Un contexte planétaire plus intégré exige également une plus grande cohérence des politiques, cependant que des fossés profonds doivent être comblés. L'architecture financière internationale doit être renforcée, tout comme le régime des échanges multilatéraux. Il importe d'harmoniser les politiques macroéconomiques, commerciales, financières et

environnementales, ainsi qu'en matière d'assistance, de façon qu'elles aillent toutes dans le sens de l'élargissement des avantages de la mondialisation. Il faut aussi intégrer plus étroitement les actions menées en matière de prévention des conflits, d'instauration de la paix après les conflits, d'aide humanitaire et de développement. En bref, si les politiques suivies sont fragmentaires, insuffisantes ou incompatibles, il sera extrêmement difficile de bien négocier le passage à un monde plus planétaire.

49. Bien souvent, les arrangements institutionnels formels n'ont ni la portée, ni la souplesse, ni la capacité voulue en matière d'information pour suivre l'évolution rapide des préoccupations mondiales. De ce fait, pour mobiliser les compétences et les apports d'acteurs mondiaux très divers, il faudra sans doute constituer des réseaux mondiaux d'intervention informels, ponctuels, pluridisciplinaires et regroupant toutes les nations et les institutions les plus diverses. L'Organisation des Nations Unies est bien placée pour favoriser ces « coalitions pour le changement » dans tous les domaines qui relèvent de sa responsabilité. Ces réseaux peuvent être virtuels, ce qui permet d'éviter les contraintes imposées par la distance et le temps. Quant aux structures formelles de gouvernance, elles doivent continuer à jouer un rôle normatif : définir des objectifs, fixer des normes et en surveiller l'application.

50. Pour l'Organisation des Nations Unies, relever les défis de la mondialisation revient en dernière analyse à répondre aux besoins des peuples. C'est en effet en leur nom que la Charte a été rédigée; la réalisation de leurs aspirations demeure notre projet pour le XXI^e siècle.

D. Les préoccupations des peuples

51. Mais qui sommes-nous, *nous les peuples*? Et quelles sont nos préoccupations communes?

52. Imaginons un instant que le monde soit véritablement un « village planète », selon la métaphore qui sert souvent à décrire l'interdépendance actuelle. Supposons que ce village compte 1 000 habitants, avec toutes les caractéristiques de la race humaine moderne, répartie exactement selon les mêmes proportions. À quoi ce village ressemblerait-il? À quels problèmes devrait-il faire face?

53. Quelque 150 habitants vivent dans le quartier opulent du village et environ 780 dans les quartiers pauvres. Un autre groupe d'environ 70 personnes vit dans un quartier intermédiaire. Le revenu moyen par personne est de 6 000 dollars par an et il y a davantage de familles à revenu moyen que par le passé. Mais 200 personnes détiennent 86 % des richesses, tandis que près de la moitié des villageois parvient à peine à survivre, avec moins de 2 dollars par jour.

54. Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes, mais celles-ci forment le gros des indigents. L'alphabétisation des adultes a progressé. Il n'empêche que 220 villageois, dont deux tiers de femmes, sont analphabètes. Sur les 390 habitants de moins de 20 ans, les trois quarts vivent dans les quartiers pauvres, et beaucoup cherchent désespérément et vainement un emploi. Moins de 60 personnes possèdent un ordinateur et 24 seulement ont accès à l'Internet. Plus de la moitié n'ont jamais envoyé ni reçu d'appels téléphoniques.

55. L'espérance de vie des habitants du quartier riche est de près de 78 ans; elle est de 64 ans dans les zones en développement et de 52 ans à peine dans les quartiers les plus pauvres. Il y a certes eu une amélioration par rapport aux générations précédentes, mais comment se fait-il que les plus pauvres soient tellement à la traîne? C'est que, dans leurs quartiers, les maladies infectieuses et la malnutrition sont endémiques, et qu'ils n'ont pas accès à l'eau salubre, à l'assainissement, aux soins de santé, à un logement adéquat, à l'éducation et à l'emploi.

56. Il n'existe pas de moyen infaillible de garantir la paix dans ce village. Certains quartiers sont relativement sûrs, tandis que d'autres sont en proie à la violence organisée. Ces dernières années, le village a subi de plus en plus de catastrophes naturelles liées aux conditions climatiques : tempêtes imprévisibles et violentes, fortes inondations suivies par des périodes de sécheresse, augmentation de la température moyenne. Or, il y a de plus en plus de raisons de croire que le réchauffement est lié au type et aux quantités de combustible que les ménages et les entreprises utilisent. Les émissions de carbone, qui sont la principale cause du réchauffement, ont quadruplé en l'espace de 50 ans. Le niveau de la nappe phréatique du village ne cesse de baisser et du fait de la détérioration des sols dans les campagnes environnantes, les moyens d'existence d'un sixième des villageois sont menacés.

57. Combien de temps un village dans cet état peut-il survivre sans prendre des mesures pour que tous les habitants vivent à l'abri de la faim et de la violence, aient accès à l'eau potable, respirent un air salubre, et offrent à leurs enfants des perspectives d'avenir?

58. C'est le défi que nous devons relever sur notre planète de 6 milliards d'habitants. Et les questions soulevées par les membres de la société civile participant aux auditions organisées à Addis-Abeba, à Beyrouth, à Genève, à Tokyo et à Santiago par les commissions régionales de l'ONU pour préparer l'Assemblée du millénaire le montrent bien.

59. Des sentiments analogues ont été exprimés l'automne dernier lors de la plus vaste enquête d'opinion publique jamais effectuée, qui a porté sur 57 000 adultes dans 60 pays répartis sur les six continents (voir l'encadré 1).

60. Il est frappant de constater que, aussi bien lors des auditions que lors de l'enquête, on a surtout insisté pour que l'action future de l'Organisation des Nations Unies soit centrée sur les droits de l'homme. L'action dans ce domaine, celle des gouvernements, en particulier, a été jugée insuffisante.

61. Les personnes qui ont répondu à l'enquête du millénaire ont exprimé des critiques tout aussi vives au sujet de l'environnement. Deux bons tiers des sondés ont en effet estimé que leur gouvernement n'en faisait pas assez pour protéger l'environnement. L'action des pouvoirs publics dans ce domaine n'était jugée satisfaisante que dans 5 pays sur 60; c'est dans les pays en développement que les avis étaient les plus défavorables.

62. Il ressort des auditions comme de l'enquête que, dans l'ensemble, la prestation de l'Organisation des Nations Unies est inégale. L'opinion publique mondiale a jugé les gouvernements encore plus sévèrement que l'Organisation. Dans la plupart des pays, la majorité pensait que les élections étaient libres et honnêtes, mais deux tiers des sondés ont estimé que leur gouvernement ne reflétait pas la volonté du peuple. Même dans les

plus anciennes démocraties du monde, ils ont été nombreux à exprimer un vif mécontentement.

63. Mais, que l'on ne s'y trompe pas : les réussites sont nombreuses et les tendances positives ne manquent pas, comme on le verra dans la suite du rapport. Par exemple, les grandes conférences mondiales organisées au cours des années 90 ont arrêté des objectifs et des plans d'action dans les domaines de l'environnement et du développement, des droits de l'homme, de la promotion de la femme, de la protection des enfants, du développement social, de la population, des établissements humains et de la sécurité alimentaire, jetant ainsi des bases solides pour l'action future. Sur le plan national, de plus en plus de pays s'attellent à restructurer leur économie et à réformer leur système politique.

64. Mais, de l'avis général, nos réussites passées ne doivent pas nous faire oublier l'ampleur de la tâche à accomplir. Nous devons en faire plus, et être plus efficaces.

65. La liste des thèmes que j'aborde dans le présent rapport est loin d'être exhaustive. Je n'ai retenu que les domaines prioritaires dans lesquels nous pouvons et devons amener un réel changement et aider ainsi les gens à mieux vivre. Ces thèmes sont regroupés en trois grandes catégories. Deux de ces catégories correspondent aux buts originaux de l'Organisation des Nations Unies, que nous n'avons toujours pas réalisés : vivre à l'abri du besoin et à l'abri de la peur. Personne ne pouvait imaginer, au moment de la rédaction de la Charte, que la troisième catégorie – léguer aux générations futures une planète viable – constituerait une telle gageure.

Encadré 1

Les peuples s'expriment : le plus grand sondage d'opinion jamais réalisé à l'échelle mondiale

En 1999, l'Institut Gallup a financé et réalisé le sondage du millénaire, interrogeant 57 000 adultes dans 60 pays.

Le plus important dans la vie

- Partout dans le monde, le bonheur familial et la santé sont considérés comme ce qu'il y a de plus important. Là où la situation économique est mauvaise, l'emploi a aussi été évoqué.
- Là où il y a un conflit, les sondés ont dit combien ils aspiraient à la paix. Là où la corruption est endémique, ils l'ont condamnée.

Les droits de l'homme

- La plupart des personnes interrogées considèrent que les droits de l'homme ne sont pas suffisamment respectés.
- Dans une région, moins d'un citoyen sur 10 considère que les droits fondamentaux sont pleinement respectés et un sur trois estime qu'ils ne le sont pas du tout.
- La discrimination raciale et sexuelle est souvent évoquée.

L'environnement

- Deux tiers des personnes interrogées estiment que leur gouvernement n'a pas pris des mesures suffisantes pour traiter des problèmes environnementaux que connaît leur pays.
- C'est dans les pays en développement que l'action des gouvernements dans le domaine de l'environnement est le plus critiquée.

L'Organisation des Nations Unies

- Le sondage révèle que la plupart des personnes considèrent que la protection des droits fondamentaux est la tâche la plus importante de l'Organisation des Nations Unies. Plus les personnes interrogées sont jeunes, plus elles attachent d'importance à cette question.
- Les sondés ont aussi évoqué les opérations de maintien de la paix et l'action humanitaire de l'Organisation des Nations Unies.
- Globalement, moins de 50 % des sondés jugent l'action de l'ONU satisfaisante, bien qu'une majorité de jeunes aient un avis favorable.

La démocratie

- Dans la plupart des pays, la majorité des sondés estime que les élections sont libres et régulières.
- Toutefois, les deux tiers des personnes interrogées estiment que la conduite des affaires publiques n'est pas le reflet de la volonté du peuple, y compris dans les plus vieilles démocraties du monde.

III. Vivre à l'abri du besoin

66. Au cours des 50 dernières années, le monde a enregistré des progrès économiques sans précédent. Des pays qui, il y a seulement une génération, étaient aux prises avec le sous-développement sont des centres d'activité économique dynamiques et connaissent le bien-être sur le plan intérieur. En l'espace de 20 ans seulement, 15 pays, qui comptent au total 1,6 milliard d'habitants, ont réduit de moitié la proportion de leurs citoyens vivant dans la misère. Apportant la preuve de leur vitalité économique, les pays d'Asie se sont remarquablement rétablis après la crise financière de 1997-1998, même si les pauvres du continent en ressentent encore les effets.

67. Depuis les années 60, les réussites les plus éclatantes en matière de développement humain ont porté sur l'espérance de vie, passée de 46 à 64 ans dans les pays en développement; la mortalité infantile, dont les taux ont été réduit de moitié; la scolarisation au niveau primaire, qui a augmenté de 80 %; et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

68. Si nous sommes de plus en plus nombreux à bénéficier d'un niveau de vie sans précédent, beaucoup

restent désespérément pauvres. Près de la moitié de la population mondiale doit toujours se contenter de moins de 2 dollars par jour, alors qu'environ 1,2 milliard d'Asiatiques et 300 millions d'Africains n'ont même pas 1 dollar par jour (voir fig. 1; pour d'autres indicateurs, voir fig. 2). En Afrique subsaharienne, la misère est presque la même qu'il y a 20 ans. Les souffrances, le désespoir et l'absence de libertés fondamentales qui accompagnent un tel dénuement ne font que le perpétuer. Sur une population active mondiale de quelque 3 milliards de personnes, 140 millions sont au chômage complet, tandis qu'entre un quart et un tiers du total sont sous-employés.

69. Le fait que les écarts de revenu persistent ne manque pas d'être inquiétant. Le milliard de personnes qui vivent dans les pays développés gagnent 60 % du revenu de la planète, tandis que les 3,5 milliards d'habitants des pays à faible revenu en gagnent moins de 20 %. Dans de nombreux pays, notamment dans les pays en transition, les inégalités se sont accentuées. Dans le monde en développement, c'est en Amérique latine, suivie de près par l'Afrique subsaharienne, que les écarts entre les revenus sont les plus marqués.

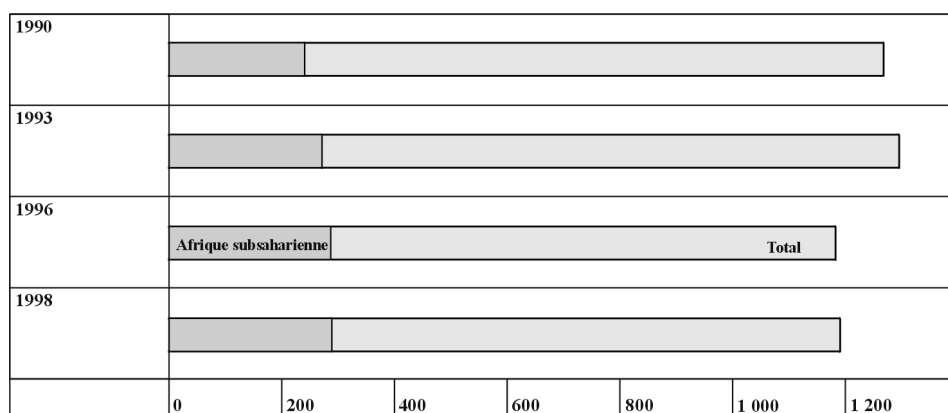


Figure 1
Population disposant
de moins de 1 dollar
par jour, 1990-1998

(En millions d'habitants)

Note : Les chiffres de 1998 sont des estimations.

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 1999.

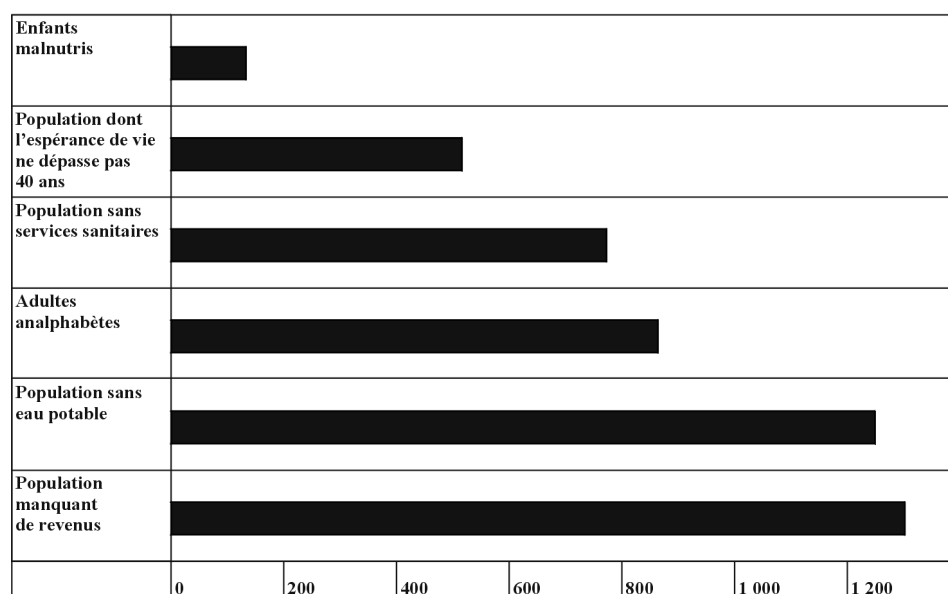


Figure 2
Indicateurs
de la pauvreté

(En millions d'habitants)

Source : Programme des Nations Unie pour le développement, *Rapport sur le développement humain dans le monde*, 1997.

70. La misère fait injure à l'humanité et ne fait qu'aggraver de nombreux autres problèmes. C'est ainsi que les pays pauvres, en particulier ceux où il existe de profondes inégalités entre groupes ethniques ou religieux, risquent beaucoup plus d'être entraînés dans des conflits que les pays riches. La plupart de ces conflits sont internes, mais ils créent presque à coup sûr des problèmes pour les voisins ou rendent nécessaire une aide humanitaire.

71. Par ailleurs, les pays pauvres manquent souvent des capacités et des ressources voulues pour mettre en oeuvre des politiques de l'environnement rationnelles, ce qui aggrave la situation déjà précaire de leurs populations et accroît encore leur dénuement.

72. Si nous ne redoublons pas d'efforts et si nous n'agissons pas de concert, la pauvreté et les inégalités risquent de s'accroître. La population mondiale vient d'atteindre 6 milliards. En l'espace de 12 ans, elle s'est accrue de 1 milliard, chiffre record pour une si courte période. D'ici à 2025, elle devrait augmenter de 2 autres milliards d'individus, concentrés pour la plupart dans les pays en développement, notamment dans les pays les plus pauvres (voir fig. 3). C'est maintenant que nous devons agir.

73. Je fais appel aux représentants de la communauté internationale au plus haut niveau – les chefs d'État et de gouvernement réunis à l'occasion de l'Assemblée du millénaire – pour qu'ils adoptent un objectif visant à diminuer de moitié le nombre de personnes vivant dans le dénuement de manière à améliorer le sort de plus d'un milliard de personnes d'ici à 2015. Aucun effort ne doit être épargné pour atteindre cet objectif dans chaque région, dans chaque pays.

74. L'Histoire jugera les dirigeants des pays en développement à l'aune de ce qu'ils auront fait pour atténuer la pauvreté, pour faire en sorte que leurs populations trouvent, sinon un siège confortable, du moins une place debout dans le train de la mondialisation. De la même manière, l'Histoire nous jugera tous sur ce que nous aurons fait pour aider les plus déshérités à monter à bord.

75. Cet objectif fondamental n'est pas irréalisable et un consensus de plus en plus large se dégage quant à la manière dont nous devons procéder pour l'atteindre. J'appelle l'attention des participants sur les domaines ci-après.

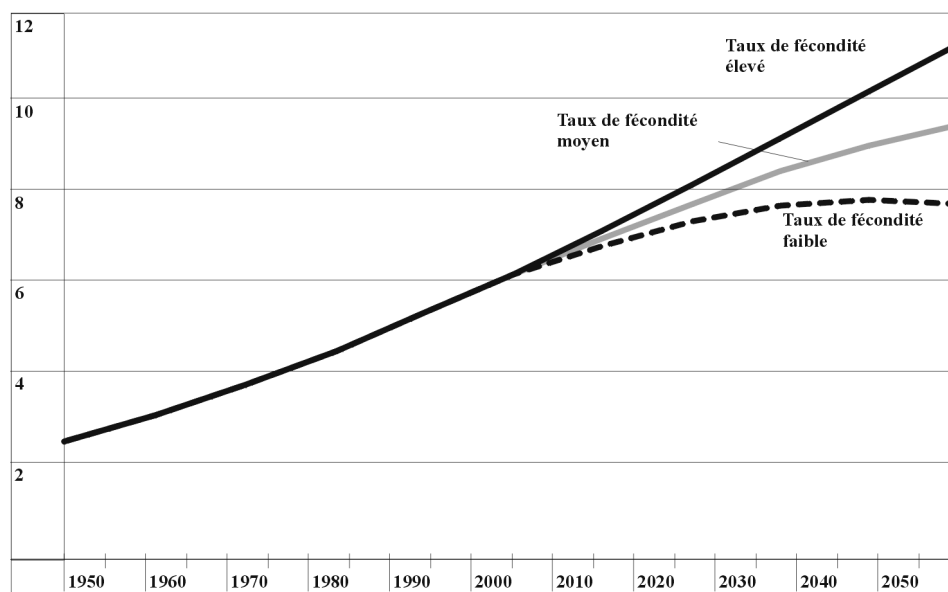


Figure 3
Projections de la
population mondiale,
1950-2050

(En milliards d'habitants)

Source : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *Critical Trends: Global change and Sustainable Development*, 1997.

A. Réaliser une croissance durable

76. Notre seul espoir de réduire notablement la pauvreté est de parvenir à diversifier et à accroître les revenus. L'Asie du Sud, et surtout l'Afrique subsaharienne, devront faire de grands progrès à cet égard.

77. Les données les plus récentes concernant l'incidence de la pauvreté témoignent des difficultés de cette tâche. Elles indiquent que le nombre de personnes qui disposent de moins d'un dollar par jour a diminué, grâce essentiellement aux progrès réalisés en Asie de l'Est, en Chine notamment, et, dans une moindre mesure, en Inde, où une croissance soutenue atténue les effets de la pauvreté. D'ailleurs, des études récentes ont fait ressortir que, dans les pays pauvres, croissance et réduction de la pauvreté vont généralement de pair – une augmentation de 1 % du produit intérieur brut entraînant une augmentation équivalente du revenu des 20 % les plus pauvres. Ce n'est que dans les sociétés où les inégalités sont les plus marquées que les pauvres ne bénéficient pas de la croissance.

78. Quelle est donc la clef du succès?

79. Il faut par exemple ouvrir plus largement les perspectives offertes par la mondialisation. Les pays qui accusent un taux élevé de croissance sont ceux qui se sont intégrés avec succès dans l'économie mondiale et ont su attirer des investissements étrangers. Au cours

des 25 dernières années, le taux de croissance a été de 7 % par an en Asie et de 5 % en Amérique latine. Les laissés-pour-compte de la mondialisation ont moins bien réussi, et c'est le cas notamment de la majeure partie de l'Afrique subsaharienne.

80. D'aucuns craignent que la mondialisation ne soit un facteur d'inégalité. Le lien entre ces deux éléments est complexe. À l'exception des économies en transition, les écarts de revenus constatés récemment sont dus en grande partie au progrès technologique, qui favorise les travailleurs qualifiés. Plus l'éducation et l'acquisition de qualifications se traduisent par des avantages économiques, plus l'écart se creuse entre ceux qui sont instruits et qualifiés et ceux qui ne le sont pas. On observe le même phénomène tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays. La mondialisation peut exacerber les disparités mais elle n'en est pas la cause. La concurrence accrue au niveau mondial peut également entraîner une baisse des revenus dans les pays à salaires relativement élevés, encore que, à ce jour, cet effet n'ait été guère ressenti que dans les pays industrialisés.

81. La discrimination qui est exercée à l'égard des femmes sur le plan des salaires, des droits de propriété et de l'accès à l'éducation est à l'origine de graves inégalités de revenus. À cet égard, la mondialisation peut avoir des effets globalement positifs.

82. Dans les pays en développement, les secteurs d'exportation emploient surtout des femmes, qu'il s'agisse du textile, de l'électronique, du traitement des données ou de la fabrication de circuits intégrés. Les conditions dans lesquelles elles travaillent sont souvent aussi déplorables que les salaires qu'elles touchent, et cela doit changer. Mais le fait qu'elles aient un emploi est en soi une bonne chose.

83. Les possibilités d'emploi qui s'offrent aux femmes leur donnent aussi plus de possibilités dans la vie. Ainsi, elles peuvent choisir de se marier plus tard, ce qui fait souvent baisser les taux de fécondité. Lorsqu'elles ont un emploi, elles peuvent mieux nourrir, mieux soigner et mieux éduquer leurs enfants. Et plus la mortalité infantile baisse, plus les taux de fécondité déclinent. L'augmentation du nombre des travailleuses et l'amélioration de leurs revenus pourront aussi contribuer à faire mieux apprécier le rôle social des filles et à inciter les parents et la société à leur donner davantage accès à l'instruction, aux soins de santé et à une meilleure nutrition.

84. Il est désormais largement admis que le succès économique dépend en grande partie de la façon dont un pays est administré. Une bonne administration repose sur l'état de droit, des institutions efficaces, une gestion des affaires publiques transparente et responsable, le respect des droits de l'homme et la participation de tous les citoyens aux décisions qui affectent leur vie. On peut débattre de la façon dont il convient d'appliquer ces principes mais leur importance ne fait aucun doute.

85. L'équité et la transparence de la gestion des dépenses publiques et du système fiscal sont d'autres facteurs de succès. Les deniers publics doivent être utilisés de manière avisée, pour venir en aide aux pauvres et améliorer les équipements et les infrastructures sociales, pour le bien commun. Un excès de réglementation risque par contre d'entraver la performance économique et de ralentir la croissance.

86. De toute évidence, certaines pratiques ne procèdent pas d'une bonne gouvernance, quelle que soit la définition qu'on en donne. Lorsqu'un pays riche en ressources bien que situé dans une région pauvre du monde voit se succéder à sa tête des dictateurs militaires qui détournent près de 27 milliards de dollars, les performances économiques ne peuvent qu'en pâtir et les pauvres en souffrir. Ceux qui se rendent coupables de telles malversations et les

banques internationales qui s'empressent de mettre les fonds détournés en lieu sûr devront rendre des comptes.

87. Il existe d'autres formes de corruption institutionnalisée qui, pour être moins extrêmes, ne s'en traduisent pas moins par des fraudes aux incitations économiques, un ralentissement de la croissance et une baisse des ressources consacrées à la lutte contre la pauvreté.

88. Rien n'entrave davantage la réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté que les conflits armés. Comment ne pas s'affliger devant la guerre qui, depuis près de trois ans, déchire deux des pays les plus pauvres d'Afrique et qui a déjà fait 55 000 morts et exposé à la famine 8 millions de personnes. Ailleurs en Afrique, des conflits internes encore bien plus anciens ont coûté la vie et détruit les moyens d'existence de millions de personnes.

89. Une croissance soutenue et généralisée exige par ailleurs que l'on investisse dans les secteurs de la santé et de l'éducation et que l'on adopte des politiques sociales dans d'autres domaines, comme l'ont préconisé les conférences des Nations Unies tenues dans les années 90; je me bornerai donc à recommander l'initiative suivante en matière de santé publique et d'éducation.

90. Des populations plus instruites et mieux nourries peuvent faire des choix en meilleure connaissance de cause et mener une vie plus satisfaisante, et donc plus productive, ce qui rend les économies plus compétitives. De même, tout porte à croire que l'égalisation des chances pour les femmes et les filles a des effets multiplicateurs qui se répercutent sur toute la famille, voire sur la collectivité tout entière. Les repas gratuits à l'école et d'autres actions en faveur des pauvres qui s'inscrivent dans le cadre des programmes sociaux ont aussi une finalité économique.

91. Enfin, pour atteindre les objectifs de développement qu'elle s'est fixés, la communauté mondiale – secteurs public et privé confondus – doit fournir un appui suffisant et bien ciblé. Je traiterai de cet aspect dans une autre partie du rapport.

92. L'expérience vient nous rappeler quelques vérités fondamentales : la croissance est une condition nécessaire mais non suffisante de l'atténuation de la pauvreté et de la réduction des écarts de revenus. La voie la plus sûre consiste donc pour les pays à bien

s'intégrer dans l'économie mondiale et, parallèlement, à mettre en place des politiques sociales bien conçues, qui favorisent l'accès de tous à l'éducation et à la santé et promeuvent l'égalité entre les sexes. La bonne gouvernance est la condition du succès, mais un appui extérieur demeure indispensable.

B. Créer des possibilités pour les jeunes

93. À l'heure actuelle, plus d'un milliard de personnes ont entre 15 et 24 ans; près de 40 % de la population mondiale a moins de 20 ans. Bon nombre de ces jeunes sont sur le point d'avoir des enfants, s'ils n'en ont déjà. Et c'est dans le monde en développement que l'accroissement démographique – près de 98 % – sera le plus fort.

94. La démographie n'est pas une fatalité, mais c'est un problème majeur, non pas tant en raison du nombre qu'à cause de la pauvreté et du dénuement auxquels les populations seront vouées si nous n'intervenons pas dès à présent de manière décisive. Si je pouvais formuler un souhait à l'occasion du nouveau millénaire, ce serait que nous voyions dans ce défi un stimulant nous poussant à l'action, et non une sorte de loterie dans laquelle nous serions à peu près tous perdants.

95. Les jeunes sont source de créativité, d'énergie, et d'initiative, de dynamisme et de renouveau social. Ils apprennent vite et s'adaptent aisément. Qu'on leur donne la possibilité de s'instruire et de travailler, et leur contribution au développement économique et au progrès social sera immense.

96. En les privant de perspectives d'avenir, nous nous rendrions au mieux complices d'un impardonnable gâchis. Au pire, nous porterions la responsabilité du sort qui les accable : une vie sans espoir, improductive, voire destructive, pour eux-mêmes, pour la société et, peut-être même pour la démocratie.

Éducation

97. De l'école primaire à la formation permanente, l'éducation est le moteur de la nouvelle économie mondiale. Elle est au centre du développement, du progrès social et de la liberté.

98. Dans les pays en développement, le niveau d'instruction a progressé de manière spectaculaire depuis 50 ans. De fait, si l'on a pu réduire rapidement

la pauvreté en Asie de l'Est c'est en grande partie grâce aux investissements réalisés dans l'enseignement. Mais nous avons encore un long chemin à parcourir. La majorité des enfants du monde sont scolarisés, mais dans les pays en développement plus de 130 millions d'enfants d'âge scolaire ne le sont pas. La moitié de ces enfants vivent en Inde, au Bangladesh, au Pakistan, au Nigéria et en Éthiopie.

99. Qui plus est, pour permettre à leurs familles de survivre, 250 millions d'enfants de moins de 14 ans, qu'ils aillent ou non à l'école, travaillent, souvent dans des conditions dangereuses ou malsaines : ils peinent dans des ateliers clandestins; sont employés à de durs travaux domestiques, vendent du chewing gum ou cirent des chaussures; descendent dans les mines. Trop d'entre eux sont tenus en esclavage sexuel. Les États Membres, qui ont approuvé la Convention de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, doivent maintenant l'appliquer pleinement.

100. Pour que les 130 millions d'enfants des pays en développement qui ne sont pas scolarisés puissent aller à l'école, il faudrait, pendant 10 ans, augmenter de 7 milliards de dollars par an les budgets consacrés à l'éducation. Construire des écoles n'est qu'un aspect du problème. Il faut encore qu'elles soient facilement accessibles, dotées d'enseignants qualifiés et offrent un certain nombre de services, tels que manuels et autres articles scolaires, aux enfants pauvres.

101. Près de 60 % des enfants non scolarisés sont des filles. Les taux de scolarisation des filles dans les zones rurales demeurent extrêmement bas. Cette inégalité de traitement n'est pas seulement de la discrimination, elle est aussi le signe d'une mauvaise analyse économique et d'une mauvaise politique sociale. L'expérience a montré à l'envi qu'investir dans l'instruction des filles produit directement et rapidement des résultats en ce qui concerne la nutrition et la santé de toute la famille, la baisse de la fécondité, la réduction de la pauvreté et les performances économiques en général. En fait, les dirigeants des pays du monde, réunis lors des grandes conférences des années 90, ont reconnu qu'on ne pourra venir à bout de la pauvreté que si l'on consacre une attention immédiate et soutenue à l'instruction des filles.

102. Même au niveau primaire, l'écart entre le nombre de garçons et de filles scolarisés demeure important

dans 47 pays. Il est même arrivé que les mesures prises pour augmenter les taux de scolarisation globaux aient eu des résultats inverses.

103. Les familles pauvres doivent faire des choix difficiles : les études coûtent cher; traditionnellement, les filles s'occupent des travaux ménagers et les parents ne sont pas certains que la famille bénéficiera autant de l'éducation d'une fille que de l'éducation d'un fils. Si l'on veut que les priorités de la société priment sur les priorités des ménages, il faut que les familles reçoivent l'appui de la collectivité et du gouvernement et aussi de la communauté internationale. La création d'emplois pour les femmes concourrait au même objectif.

104. L'accès universel à l'instruction primaire et secondaire est essentiel et ne sera réalisé que si l'on élimine l'écart entre les garçons et les filles dans ce domaine. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en association avec d'autres partenaires des Nations Unies, a mis sur pied une initiative qui vise les niveaux primaire et secondaire. Son succès dépendra des stratégies et plans nationaux comme de l'appui financier de la communauté internationale. Je demande à tous les gouvernements d'oeuvrer avec nous pour qu'elle réussisse. Et je propose que nous allions encore plus loin :

105. J'exhorte les participants au Sommet du millénaire à s'attacher à réaliser l'objectif consistant à réduire sensiblement, d'ici à 2005, l'écart entre garçons et filles aux niveaux primaire et secondaire et à faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants achèvent l'école primaire.

Emploi

106. Si l'éducation est la première étape, la création d'emplois est la deuxième.

107. Le chômage des jeunes est un défi majeur qui risque de s'aggraver encore avec l'explosion des effectifs de ce groupe d'âge. Selon les estimations de l'OIT, 60 millions de jeunes cherchent du travail mais n'en trouvent pas; 80 % d'entre eux vivent dans des pays en développement et des pays en transition. Les jeunes de 15 à 24 ans risquent deux fois plus de se retrouver sans emploi au cours de leur vie que les plus de 25 ans et cette probabilité est encore plus élevée dans certains pays en développement. Souvent, les jeunes sont aussi les derniers à être embauchés et les premiers à être licenciés, et ils sont généralement moins bien protégés par la législation du travail.

108. Le chômage des jeunes peut avoir des effets dévastateurs et les gouvernements ont essayé d'y remédier de diverses manières. Mais les politiques en faveur des jeunes, y compris le recrutement préférentiel, ont généralement échoué pour la simple raison qu'elles ne sont pas économiquement viables.

109. Le problème réside dans l'insuffisance de la demande au niveau mondial. Les pays à faible croissance n'arrivent pas à créer suffisamment d'emplois pour donner du travail à leurs jeunes, ce qui ralentit encore leur croissance et empêche les classes les plus pauvres de s'en sortir. Personne n'a encore trouvé de moyen simple ou évident de rompre ce cercle vicieux.

110. En accord avec les responsables de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, j'ai décidé de constituer un réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, qui fera appel aux dirigeants les plus créatifs de l'industrie privée, de la société civile et des milieux économiques afin de trouver des moyens originaux de résoudre ce problème difficile.

111. Je demanderai aux membres de ce réseau de proposer un ensemble de recommandations que je transmettrai aux dirigeants de la planète dans un an. Deux des solutions possibles consistent à miser sur l'Internet et le secteur informel, en particulier les petites entreprises, qui contribuent à créer des emplois.

C. Promouvoir la santé et combattre le VIH/sida

112. Au cours des 20 à 30 dernières années, les avancées de la médecine, l'amélioration des soins de santé de base et diverses mesures sociales ont allongé l'espérance de vie et réduit la mortalité infantile dans des proportions considérables. Ces progrès, à leur tour, ont stimulé la croissance économique tout en faisant reculer la pauvreté et en réduisant l'inégalité des revenus. Les pauvres n'ayant que leur travail comme source de revenus, ce sont eux en effet qui bénéficient le plus des investissements dans les services de santé.

113. Cela étant, toutes les régions n'ont pas progressé dans les mêmes proportions. Les meilleurs résultats ont été obtenus en Asie orientale, les moins bons en Afrique subsaharienne. L'une des principales raisons pour lesquelles les pauvres restent pauvres est qu'ils ne peuvent accéder aux soins de santé de base. Dans la plupart des pays à faible revenu, les dépenses annuelles de santé sont souvent inférieures à 10 dollars par personne. En Afrique, le poids de la maladie est tel qu'il oblige les familles à ponctionner leurs maigres ressources et les enferme dans le piège d'une pauvreté qui les condamne à une fécondité et à une mortalité élevées.

114. Dans certains pays en transition, l'espérance de vie a brusquement chuté ces dernières années en raison de la compression des budgets de santé et de la détérioration générale des services sociaux.

115. Sur les 56 milliards de dollars qui sont consacrés chaque année à la recherche médicale dans le monde, moins de 10 % vont aux problèmes de santé qui affligent 90 % de la population mondiale. La pneumonie, la diarrhée, la tuberculose et le paludisme – maladies qui causent d'énormes problèmes de santé publique dans les pays en développement – ne bénéficient que de moins de 1 % de l'ensemble des budgets de recherche médicale.

116. Les conséquences en sont effroyables. À lui seul, le paludisme tue une personne toutes les 30 secondes, surtout des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes. La campagne « Faire reculer le paludisme » de l'Organisation mondiale de la santé, qui vise à maîtriser et prévenir cette maladie mortelle, mérite donc tout notre appui.

117. De manière plus générale, si plus de gens avaient accès aux médicaments essentiels, aux vaccins et à des moyens aussi simples et économiques que les moustiquaires imprégnées d'insecticide, on pourrait faire considérablement baisser les taux de mortalité et d'invalidité chez les pauvres dans le monde entier.

118. L'objet du présent rapport n'est pas d'étudier tous les problèmes; je me bornerai à en évoquer un qui menace de réduire à néant les résultats obtenus en une génération dans le domaine du développement humain et a pris les traits rapidement d'une tragédie mondiale, le VIH/sida.

119. Depuis le début des années 70, une cinquantaine de millions de personnes ont été infectées par le VIH et 16 millions sont mortes du sida. Au cours de la seule année 1999, 5,6 millions de personnes – dont la moitié ont moins de 25 ans – ont été infectées. Le VIH et le sida frappent

avant tout les jeunes, surtout dans les pays pauvres, et la maladie se propage hélas très rapidement.

120. Sur les 36 millions de personnes qui vivent actuellement avec le VIH/sida dans le monde, plus de 23 millions sont en Afrique subsaharienne. En Côte d'Ivoire, un enseignant meurt du sida tous les jours de l'année scolaire. Au Botswana, l'espérance de vie des nouveau-nés est de 41 ans alors qu'elle serait de 70 ans, s'il n'y avait pas le sida. Dans les villes d'Afrique australe les plus touchées, 45 % des femmes enceintes sont séropositives.

121. Dans cette même région, plus d'un enfant sur 10 est orphelin de mère à cause du sida. En 2010, on prévoit qu'il y aura 40 millions d'orphelins en Afrique subsaharienne, essentiellement pour la même raison. On peut craindre que ces enfants auront beaucoup plus de mal que les autres à poursuivre des études ou à se faire vacciner et beaucoup plus de chances de souffrir d'une forme grave de malnutrition. Il n'est hélas pas rare de voir des orphelins de moins de 15 ans à la tête d'un ménage.

122. Au Zimbabwe, selon les projections, 60 % du budget santé du pays seront absorbés par le VIH/sida en 2005, et ce sera loin d'être suffisant. Le sida fauche toute une génération de jeunes adultes instruits et qualifiés, avec tout ce que cela peut avoir de tragique pour les pays touchés et pour la région dans son ensemble.

123. L'épidémie se propage bien au-delà de l'Afrique. En Asie, le nombre des personnes infectées a augmenté de 70 % entre 1996 et 1998. C'est en Inde qu'il y aurait le plus de séropositifs. En un mot, la crise est devenue mondiale.

124. Comme l'a préconisé l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée à la population et au développement, en 1999, je propose d'adopter une stratégie visant à ralentir la propagation du VIH/sida et à maîtriser l'épidémie, en particulier chez les 15 à 24 ans, et de prodiguer de meilleurs soins à ceux qui sont déjà malades.

125. Mais pour cela, l'appui actif des gouvernements est indispensable. Les ambitieux programmes de prévention qui ont été lancés dans plusieurs pays en développement, comme la Thaïlande, le Sénégal et l'Ouganda, ont donné de bons résultats, mais ils sont trop rares et insuffisamment financés. Dans trop de pays, la conspiration du silence autour du sida fait que trop de gens sont encore privés des informations qui auraient pu leur sauver la vie. Il faut aider les jeunes à se protéger en les informant et en créant les conditions sociales voulues pour qu'ils courent moins de risques d'être contaminés.

126. Il faut aussi leur permettre d'accéder facilement aux services essentiels et aux moyens de prévention, notamment aux préservatifs masculins et féminins. Il importe aussi de prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant car on éviterait ainsi que 500 000 enfants naissent séropositifs tous les ans. Il semblerait qu'un médicament appelé névaripine, à la fois efficace et relativement peu coûteux, vient d'être mis au point. Une seule dose de ce médicament, qui ne coûte que 4 dollars (auxquels s'ajoute le coût des essais et du soutien thérapeutiques) serait presque aussi efficace que des traitements plus complexes et autrement plus coûteux. Si ces informations sont exactes, il faudrait que ce médicament puisse être accessible à tous.

127. Il faut enfin que les dirigeants de la planète prennent des mesures pour que les jeunes et les enfants ne soient pas contaminés par le VIH et fauchés par le sida. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) s'emploiera, avec les gouvernements et d'autres partenaires, à mettre au point et à appliquer des plans d'action nationaux en faveur des jeunes. À ce propos, je demande instamment à tous les pays gravement touchés de mettre en place un plan d'action national dans l'année qui suivra le Sommet. De plus :

128. Je recommande que le Sommet du millénaire se fixe explicitement pour but de réduire le taux d'infection par le VIH chez les 15 à 24 ans de 25 % avant 2005 dans les pays les plus touchés et de 25 % avant 2010 dans le monde entier.

129. Je recommande en outre à cette fin que les gouvernements se fixent des buts de prévention précis et fassent notamment en sorte qu'en 2005, 90 % au moins des jeunes aient accès à l'information, à l'éducation et aux services dont ils ont besoin pour se protéger contre le VIH et qu'en 2010, ce soit le cas de 95 % des jeunes.

130. Enfin, le monde a grand besoin d'un vaccin contre le VIH. Sur les 2 milliards de dollars qui ont été consacrés à la recherche sur le sida, seuls 250 millions l'ont été à la mise au point de vaccins, dont quelques-uns seulement pourraient

être utiles dans les pays pauvres, où se trouvent environ 95 % des personnes infectées par le VIH.

131. C'est pourquoi j'exhorte les pays développés à s'employer avec leur industrie pharmaceutique et d'autres partenaires à mettre au point un vaccin contre le VIH qui soit à la fois efficace et d'un coût abordable.

132. Les difficultés scientifiques d'une telle entreprise et les investissements financiers qu'elle exige sont considérables. Mais je crois que des partenariats novateurs entre le secteur public et le secteur privé et des mesures d'incitation peuvent permettre d'obtenir le supplément d'investissements dont on a tellement besoin. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination est un bon exemple de ce que certains partenariats permettent de réaliser (voir encadré 2).

133. Enfin, nous devons aussi nous attacher à améliorer les soins et les services offerts aux 36 millions de personnes qui vivent avec le VIH/sida. Des traitements relativement peu coûteux et de meilleurs soins peuvent combattre efficacement les symptômes du sida et permettre aux sidéens de vivre plus longtemps, de rester productifs et de vivre dans la dignité. Il faut en outre que les gouvernements, l'industrie pharmaceutique et les institutions internationales intéressées fassent en sorte que les médicaments anti-VIH soient plus largement accessibles aux pays en développement.

Encadré 2

Une alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation

En 2000, un quart des enfants du monde, pour la plupart dans les pays pauvres, ne sont toujours pas protégés contre six grandes maladies : poliomyélite, diphtérie, coqueluche, rougeole, tétanos et tuberculose. Ces enfants courent un risque 10 fois plus grand de succomber à ces maladies que ceux qui sont vaccinés.

L'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation, créée en 1999, est chargée de veiller à ce que tous les enfants du monde soient protégés contre les maladies contre lesquelles il existe un vaccin.

Cette alliance associe de façon originale des gouvernements nationaux, des banques de développement, des entrepreneurs, des fondations philanthropiques, l'Organisation mondiale de la santé, le groupe de la Banque mondiale et l'UNICEF. Elle a notamment les objectifs suivants :

- Faciliter l'accès aux services d'immunisation;
- Accélérer les travaux de recherche et la mise au point de nouveaux vaccins contre les maladies très répandues dans les pays en développement, telles que le sida, le paludisme, la tuberculose et les maladies diarrhéiques;
- Développer l'utilisation de tous les vaccins efficaces;
- Privilégier l'immunisation en tant qu'élément critique dans la conception et l'évaluation des efforts internationaux de développement.

En janvier 2000, l'Alliance a lancé le Fonds mondial pour la vaccination des enfants à l'occasion du Forum économique mondial à Davos. Ce fonds, alimenté par la contribution de 750 millions de dollars versée par la Fondation Bill and Melinda Gates, permettra de financer plusieurs activités : élargissement de la couverture vaccinale, amélioration des équipements nécessaires à l'administration des vaccins dans les pays les plus pauvres et travaux de recherche en vue de la mise au point de nouveaux vaccins.

Cette alliance mondiale met en évidence le rôle important que joue la coopération entre les secteurs public et privé dans la recherche de solutions globales aux problèmes mondiaux.

D. Assainir les taudis et les bidonvilles

134. Au cours de la prochaine génération, la population urbaine mondiale doublera, passant de 2,5 milliards à 5 milliards de personnes, et cette augmentation sera presque intégralement imputable aux pays en développement. On décrit souvent les villes comme le berceau des civilisations et la source de toute vie culturelle et économique. Mais pour le tiers de la population urbaine des pays en développement, elles sont tout sauf ça. La plupart des pauvres des villes n'ont d'autre choix que de vivre dans des bidonvilles ou des squateurs sordides n'offrant aucune condition de sécurité. Bien que l'âge moyen de la population des villes, comme celle des pays, ait augmenté, les habitants des bidonvilles sont de plus en plus jeunes.

135. On donne aux bidonvilles des noms divers : favelas, kampungs, tugurios, gecikondus. Mais partout, ils sont synonymes de conditions de vie misérables. Ils ne sont desservis par aucun service public de base – approvisionnement en eau, assainissement, collecte des déchets et écoulement des eaux. La plupart sont éloignés des écoles et des centres de soins, et ne disposent d'aucun lieu où les gens peuvent se rencontrer et les enfants jouer en toute sécurité. Leurs habitants sont exposés aux maladies, à la violence et à toutes sortes de risques environnementaux; ils vivent et travaillent dans l'insécurité la plus complète.

136. L'existence de ces bidonvilles et colonies de squatters ne s'explique pas seulement par le manque de ressources mais aussi par les dysfonctionnements des marchés fonciers, l'irresponsabilité du système financier, l'incurie, la corruption ou l'inertie des pouvoirs publics. Pourtant, ces villes dans les villes débordent d'une énergie créatrice à laquelle on peut puiser pour améliorer le sort et mieux protéger leurs habitants et la société dans son ensemble.

137. Unissant leurs efforts pour s'attaquer à ce problème, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies ont rassemblé des villes et leurs partenaires de développement en une alliance mondiale. En décembre 1999, un ambitieux plan de lutte contre les taudis et bidonvilles, qui vise à améliorer les conditions de vie des 100 millions de personnes d'ici à 2020, a été lancé sous le haut patronage de Nelson Mandela (les principaux points en sont exposés dans l'encadré).

Il invite instamment les dirigeants des peuples du monde à prendre des engagements et tous ceux qui, dans la communauté internationale, s'occupent de développement à faire de l'amélioration des conditions de vie des pauvres des villes une priorité.

138. J'appuie fermement le plan de lutte contre les taudis et bidonvilles et demande à tous les États Membres d'y souscrire et d'y donner suite.

E. Intégrer l'Afrique

139. Si une action mondiale contre la pauvreté s'impose avec plus d'urgence en Afrique subsaharienne, c'est que la population y souffre plus que partout ailleurs. Selon les dernières estimations, c'est en Afrique subsaharienne que l'on trouve le plus de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Le revenu par habitant a augmenté en moyenne de 1,5 % dans les années 60 et de 0,8 % dans les années 70, mais il a diminué de 1,2 % dans les années 80. Dans les années 90, la croissance de la région a été plus lente que celle de tous les autres groupes de pays à revenu intermédiaire ou faible.

140. À l'heure actuelle, le revenu par habitant atteint tout juste 500 dollars par an. Les capitaux étrangers investis en Afrique ne représentent qu'une infime fraction des flux de capitaux mondiaux, et dans certains pays la fuite des capitaux représente plusieurs fois l'équivalent du PIB. L'encours de la dette extérieure est souvent supérieur au produit national brut et il n'est pas rare que le service de la dette absorbe plus de 25 % des recettes d'exportation. Inverser ces tendances est un véritable casse-tête pour les décideurs aux niveaux national et international, la tâche étant encore compliquée par la gravité de la pandémie du sida en Afrique.

141. L'économie de la région est fortement tributaire des industries extractives et les ressources s'épuisent à un rythme alarmant. Les besoins d'infrastructure sont énormes, en particulier dans les domaines de la production d'énergie et des télécommunications. La consommation d'électricité par personne est la plus faible au monde. L'Afrique ne compte que 14 lignes téléphoniques pour 1 000 personnes et moins de 0,5 % de sa population a utilisé l'Internet. Seuls 17 % des routes sont goudronnées. Et l'on pourrait continuer l'énumération.

Plan de lutte contre les taudis et bidonvilles

Année	2000	2001	2006–2020
Mesures	• Mobiliser un appui politique et financier au niveau mondial en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les taudis et les bidonvilles et créer les conditions propices à une action de grande ampleur	• Lancer 20 programmes municipaux et/ou nationaux dans cinq régions visant à améliorer les conditions de vie de 5 millions de pauvres en milieu urbain	• Lancer 50 programmes nationaux faisant de l'amélioration des conditions de vie dans les taudis et les bidonvilles un élément central des stratégies de développement urbain • Offrir des services de base à 100 millions de personnes vivant dans des taudis et de bidonvilles • Enrayer la création de bidonvilles
Appui sous forme de subventions	4 millions de dollars	111 millions de dollars	180 millions de dollars
Augmentation du budget des villes	3,5 millions de dollars	35 millions de dollars	100 millions de dollars
Investissements visant à améliorer les conditions de vie dans les taudis et les bidonvilles	200 millions de dollars	2,3 milliards de dollars	47,5 milliards de dollars

Source : Alliance des villes contre les taudis, Banque mondiale, Organisation des Nations Unies, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), 1999.

142. Il n'en demeure pas moins que le Mozambique, victime il y a peu d'inondations catastrophiques, est arrivé en tête pour ce qui est de la croissance du PIB l'année dernière, aidé en cela, certes, par le renchérissement des matières premières. Ce pays, qui il y a quelques années encore était totalement démuné et en proie à une guerre civile apparemment sans issue, a aussi fait d'énormes progrès grâce à ses propres efforts. Le Botswana, classé en deuxième position, et plusieurs autres pays de la région enregistrent également de bons résultats économiques et connaissent une stabilité politique depuis déjà quelque temps. Quels sont donc les obstacles qui empêchent les autres pays de progresser?

143. Si l'Afrique n'a pas pu améliorer sa productivité, c'est parce que les États tendent à contrôler étroitement, sinon efficacement, l'activité économique, ce qui se traduit par des barrières tarifaires élevées et des services publics déficients. La corruption est également très répandue. N'ayant pas accès à l'information et aux technologies dont elles ont besoin,

les entreprises privées ne peuvent pas prendre pied sur les marchés internationaux.

144. Le secteur agricole africain n'a pas encore connu sa révolution verte. Contrairement à ce qui s'est passé dans le reste du monde, les rendements des cultures de base n'ont pas augmenté de manière significative, en raison de l'irrégularité des précipitations, de la forte érosion des sols, des maladies et des parasites. Les techniques agricoles mises au point dans des régions aux climats et aux écosystèmes différents n'ont pas donné de bons résultats en Afrique. Les intrants tels que les engrais sont souvent aux mains de monopoles d'État et leur prix est trop élevé. Par exemple, au début des années 90, on estimait que le prix des engrais était deux à quatre fois plus élevé en Afrique qu'en Asie. Le transport des marchandises est d'autant plus difficile que les infrastructures sont insuffisantes, si bien que le coût du transport reste prohibitif.

145. Les agriculteurs africains ne sont donc toujours pas capables de produire des vivres en suffisance et à faible prix pour nourrir la population urbaine. De fait,

une bonne partie des besoins alimentaires de l'Afrique subsaharienne est couverte par des produits importés. À l'aune des critères internationaux, les villes de la région sont encore petites et ne fournissent pas le capital humain nécessaire pour alimenter la croissance industrielle.

146. J'en appelle aux principaux spécialistes dans le monde pour qu'ils trouvent des solutions à la faiblesse des rendements agricoles en Afrique et j'exhorte les grandes fondations philanthropiques – à qui l'on doit déjà tant de recherches pratiques dans le domaine de l'agriculture – à relever ce défi.

147. Dans de nombreux pays africains, il existe des obstacles politiques au progrès économique, question que j'ai eu l'occasion d'aborder dans un rapport au Conseil de sécurité en avril 1998. Ces problèmes – exercice exclusif du pouvoir par le vainqueur politique, mainmise sur les richesses et les ressources, népotisme et abus des prérogatives attachées au pouvoir – vont bien trop souvent de pair avec des violations massives des droits fondamentaux et le recours à la force pour régler les différends ou se maintenir au pouvoir.

148. Je concluais dans ce rapport que seuls les Africains étaient à même de briser ces cercles vicieux. Je suis heureux de constater que beaucoup ont choisi cette voie et que les dirigeants qui ont perpétré des crimes contre leur propre peuple sont, de plus en plus souvent, sommés de rendre des comptes. Pourtant, inexplicablement, aujourd'hui encore peu de gouvernements africains se soucient de la lutte contre la pauvreté dans les politiques économiques et sociales qu'ils mettent en oeuvre.

149. Il est en notre pouvoir de redresser la situation. L'Afrique a évolué par bien des aspects et la communauté internationale a montré qu'elle était de plus en plus déterminée à venir en aide aux pays africains encore en proie à des troubles et à la tragédie. Nous ne devons surtout pas abandonner la partie maintenant.

150. Le monde est entré dans les premières phases d'une nouvelle révolution technologique dont les effets sont visibles dans les domaines de la médecine, des produits pharmaceutiques et des biotechnologies. Ces nouvelles techniques suscitent craintes et espoirs. Grâce aux biotechnologies, nous pouvons espérer jouir d'une meilleure santé et d'une plus grande sécurité alimentaire, mais nous ne devons pas pour autant sous-estimer les risques qui les accompagnent. Nous devons en particulier veiller à ce que les données collectées par les chercheurs qui déchiffrent le génome ne soient pas l'apanage de quelques-uns. Le génome humain appartient à l'humanité tout entière.

151. Je veux surtout m'attacher à une innovation technologique qui métamorphose déjà la vie sociale et économique : je veux parler de la révolution numérique. Des changements radicaux se produisent, à une vitesse sidérante, dans les secteurs des communications et de l'information (voir fig. 4).

152. Il a fallu 38 ans pour que la radio pénètre dans 50 millions de foyers, 13 ans pour la télévision, et seulement quatre ans pour l'Internet. En 1993, on dénombrait 50 pages sur le Web; aujourd'hui, on en compte plus de 50 millions. En 1998, seuls 143 millions d'individus étaient raccordés à l'Internet; en 2001, ils seront 700 millions. Le commerce électronique a permis de dégager 2,6 milliards de dollars en 1996; ce chiffre devrait passer à 300 milliards d'ici à 2002. Les applications de l'Internet sont infiniment plus variées que celles des outils de communication précédents.

153. À l'heure actuelle, un fossé béant sépare les nations informatisées de celles qui ne le sont pas. Il y a plus d'ordinateurs aux États-Unis que dans le reste du monde et autant de téléphones à Tokyo que dans toute l'Afrique.

F. Combler le fossé numérique

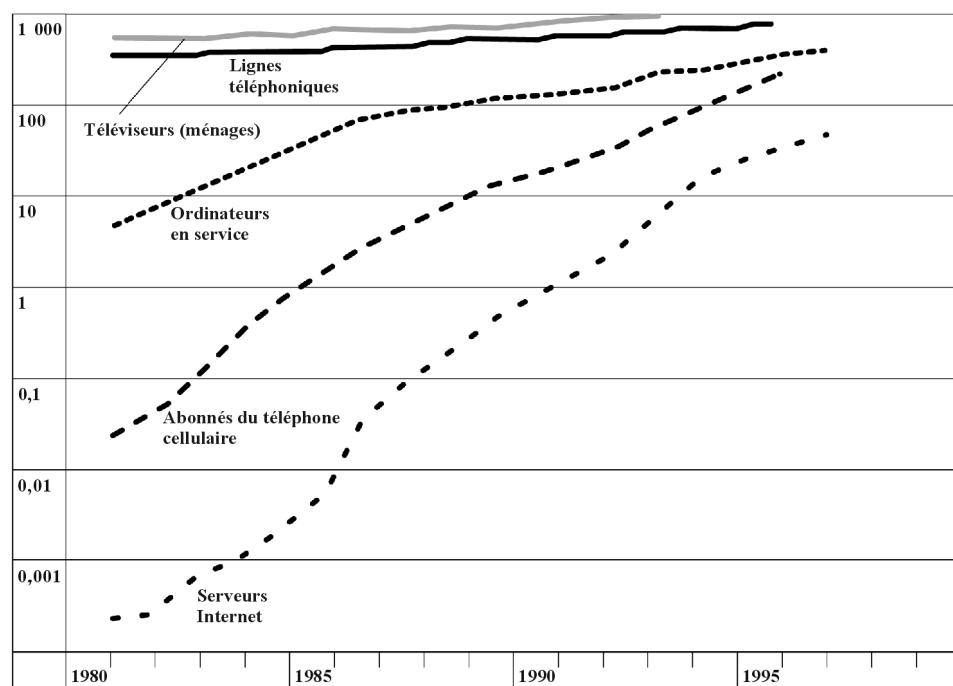


Figure 4
Croissance
des technologies
de l'information

(En millions)

Source : World Watch Institute,
Union internationale des
télécommunications, 2000.

154. Ce retard dans le domaine numérique peut être comblé et le sera. Avec plus de 300 entreprises de pointe, la ville de Bangalore, en Inde, s'est déjà imposée comme un centre d'innovation dynamique. À elles seules, les exportations indiennes de logiciels rapporteront cette année plus de 4 milliards de dollars, soit 9 % des exportations totales du pays, et devraient atteindre 50 milliards de dollars d'ici à 2008, selon des sources de ce secteur d'activité (voir encadré 3).

155. Avec une croissance de 8,3 % en 1999, nourrie par les ventes de composants électroniques, qui représentent 38 % des exportations, le Costa Rica a enregistré les meilleures performances économiques de l'Amérique latine. Je pourrais citer de nombreux autres exemples de pays en développement qui ont su tirer parti de la révolution numérique. Celle-ci est riche de promesses pour la croissance et le développement économiques de tous les pays.

156. Pour réellement apprécier la façon dont la révolution numérique peut stimuler la croissance et le développement économiques, nous devons bien comprendre certaines de ses caractéristiques intrinsèques. Premièrement, cette révolution a donné

naissance à un tout nouveau secteur économique. À mesure que les pays pionniers orientent leur économie vers ce secteur, des créneaux à forte valeur ajoutée s'ouvrent pour d'autres pays, ce phénomène s'étendant progressivement à l'ensemble de l'économie mondiale. C'est ainsi, lorsque des secteurs sont devenus vacants, que les économies dites « émergentes » ont commencé leur ascension. La mondialisation facilite de telles évolutions.

157. Deuxièmement, la matière grise s'impose de plus en plus comme la principale matière première dans la révolution numérique. Les coûts liés au matériel diminuent. Le fait que les secteurs les plus novateurs délaissent la fabrication de matériel au profit de la conception de logiciels contribue à la levée d'un obstacle de taille au développement – la pénurie de ressources financières. Dans leur marche vers le développement, les pays pauvres ont ainsi plus de chances de brûler des étapes, parfois longues et pénibles. Si les pays en développement et les pays en transition ne disposent pas toujours du capital intellectuel voulu, ils en manquent nettement moins que de capitaux financiers.

Encadré 3

L'Inde et la révolution de l'information

Aucun pays en développement n'a autant profité de la révolution électronique que l'Inde et la valeur de son secteur informatique devrait augmenter d'environ huit fois pour atteindre 85 milliards de dollars en 2008. La confection des logiciels est une importante source d'emplois et de richesses et a donné le jour à un nouveau cadre d'entrepreneurs dans le secteur des techniques de pointe. Une société indienne, Infosys Technologies, a vu sa valeur décupler depuis qu'elle a commencé à être cotée sur le marché américain NASDAQ, en mars 1999.

Les investissements étrangers, la libéralisation de l'économie et la création de parcs technologiques financés par le Gouvernement accélèrent la révolution des logiciels en Inde. L'Inde compte aussi de nombreux informaticiens, qui sont constamment sollicités dans le monde entier.

Des entreprises indiennes sont passées au premier rang mondial pour la conception de portables et d'applications sur les sites Web et elles ont avec succès surmonté les pesanteurs bureaucratiques et les infrastructures obsolètes en installant leurs propres systèmes de télécommunications et en diffusant par satellite dans le monde entier leurs logiciels. Par ailleurs, l'accès à l'Internet se développe rapidement en Inde et la déréglementation des secteurs des télécommunications et des technologies de l'information aidant, environ 6 millions d'Indiens devraient utiliser l'Internet d'ici 2001.

Toutefois, l'Inde, comme d'autres pays, se heurte toujours au défi de « l'inégalité face au numérique ». Un écart considérable demeure dans le pays entre les bénéficiaires de la révolution l'Internet et les laissés-pour-compte de l'électronique. À la veille du cinquantième anniversaire de la République, le Président indien a signalé que son pays disposait de l'« un des plus importants viviers mondiaux de techniciens mais comptait aussi, au monde, le plus grand nombre d'analphabètes, de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et d'enfants souffrant de malnutrition ».

Le succès de l'Inde dans son adhésion à la révolution de l'information est directement lié à la réussite de son enseignement qui produit un grand nombre de scientifiques et de technologues hautement qualifiés. Grâce aux réseaux d'information mis en place par ces diplômés, les possibilités de diffuser des bienfaits de l'éducation aux moins chanceux sont plus nombreuses.

158. Troisièmement, la révolution numérique n'a pas seulement donné naissance à un nouveau secteur économique, elle a aussi transformé de nombreuses autres activités et leur a donné une nouvelle dimension. Maurice, par exemple, a fait connaître son industrie textile dans le monde entier grâce à l'Internet. Le

Programme de la CNUCED relatif aux pôles commerciaux permet aux participants de commercialiser leurs produits en ligne. Le Gouvernement malien s'est doté d'un réseau intranet afin d'accroître l'efficacité de ses services administratifs. Les applications sont innombrables :

télémédecine et téléenseignement; services bancaires en ligne et microcrédit; consultation des prévisions météorologiques avant les semailles et des cours des produits avant la récolte; accès à la plus grande bibliothèque du monde, etc. Les technologies de l'information peuvent transformer la plupart des secteurs de l'activité sociale et économique.

159. En dernier lieu, l'information – produit de base des technologies de l'information – présente des caractéristiques qui lui sont propres. L'acier entrant dans la construction d'un bâtiment ou les bottes portées par les ouvriers travaillant sur le chantier n'ont qu'un seul usage. Ce n'est pas le cas de l'information. Elle peut non seulement servir à des utilisateurs et à des fins multiples, mais sa valeur augmente à proportion de son utilisation. Il en est de même des réseaux qui relient différentes sources d'information. Nous autres, qui sommes responsables de l'élaboration des politiques, devons nous efforcer de comprendre en quoi une économie où l'information s'échange diffère d'une économie où se monnaient des biens, dont l'offre est par nature limitée, et utiliser cette connaissance pour faire avancer nos objectifs.

160. Bien évidemment, cela ne signifie pas que la transition sera aisée pour les pays en développement, surtout les plus démunis. Il existe un certain nombre d'obstacles : manque de ressources et de compétences, insuffisance de l'infrastructure de base, analphabétisme et barrières linguistiques, sans oublier les problèmes de confidentialité concernant les échanges et la teneur des documents. Dans un certain nombre de cas, des solutions techniques (communications sans fil, programmes de traduction automatique faciles à utiliser) nous permettront peut-être de communiquer et de converser sur l'Internet.

161. Dans l'avenir immédiat, de nombreux pays en développement ne pourront pas, pour des raisons de coût, utiliser les technologies de l'information en transposant le modèle de consommation individuel qui prévaut dans les pays industrialisés. Mais, là encore, des solutions existent. Des télécentres publics ont été ouverts dans des pays tels que le Pérou et le Kazakhstan. En Égypte, par exemple, le PNUD a participé à la création de centres d'accès aux technologies qui ont amené l'Internet et la télécopie dans les zones pauvres et dans les campagnes. Avec l'aide des organisations de la société civile et du secteur privé, nous pouvons faire bénéficier les contrées les plus reculées de ces programmes pilotes.

162. Toutefois, lever les obstacles institutionnels qui existent dans de nombreux pays en développement, notamment les réglementations dissuasives et les taxes exorbitantes, ne sera pas chose aisée.

163. J'invite les États Membres à revoir leurs politiques et les dispositions qu'ils ont prises dans ce domaine afin que leurs peuples puissent réellement bénéficier de la révolution numérique.

164. Comme preuve de notre volonté de donner aux pays en développement les moyens de rattraper leur retard dans le domaine numérique, je suis heureux d'annoncer le lancement d'un « centre télé-médical ».

165. Dans le cadre de cette initiative, 10 000 sites électroniques seront ouverts dans des hôpitaux, des dispensaires et des centres de santé publique, des pays en développement. L'objectif est de donner accès aux données sanitaires et médicales les plus récentes, spécialement adaptées aux besoins de certains pays ou groupes de pays. Le matériel et l'accès à l'Internet, qui se fera au besoin au moyen de technologies de communication sans fil, seront fournis par un consortium dirigé par la fondation WebMD, en collaboration avec d'autres fondations et des entreprises. Le projet prévoit des activités de formation et de renforcement des capacités dans les pays en développement. Désignée institution chef de file des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé est chargée de la mise au point de cette initiative avec les partenaires extérieurs, au nombre desquels la Fondation pour les Nations Unies.

166. Je souhaite également annoncer une seconde initiative de coopération dans le domaine des technologies de l'information, que je propose d'appeler « UNITeS » pour United Nations Information Technology Service.

167. Il s'agira d'un groupement d'associations bénévoles, au nombre desquelles Net Corps Canada et Net Corps America, dont la coordination sera assurée par les Volontaires des Nations Unies. UNITeS interviendra dans les pays en développement pour former des groupes de personnes à l'utilisation et aux applications des technologies de l'information, et stimulera la création d'autres groupements de ce type tant au Nord qu'au Sud. Nous recherchons actuellement des sources de financement externes.

G. Créer un monde plus solidaire

168. La création d'un marché mondial ouvert est l'un des principaux défis que doit relever l'humanité en ce XXI^e siècle. Si les pauvres n'ont aucune perspective d'avenir, nous en pâtirons tous. Or, il est en notre pouvoir d'ouvrir des perspectives à tout le monde.

169. Les pays riches ont un rôle indispensable à jouer : ouvrir davantage leurs marchés, accorder un allègement plus rapide et plus substantiel de la dette et proposer une aide au développement plus généreuse et mieux ciblée.

Accès aux marchés

170. Malgré des décennies de libéralisation, le système mondial du commerce continue de subir le poids des tarifs et des quotas. La plupart des pays industrialisés continuent de protéger leurs marchés agricoles et de soutenir leurs textiles – les deux secteurs dans lesquels les pays en développement jouissent d'un avantage relatif reconnu. Qui plus est, les subventions agricoles consenties dans les pays industrialisés entraînent à la baisse les prix mondiaux, ce qui ne fait que handicaper davantage les agriculteurs des pays pauvres.

171. Ces pratiques sont hautement préjudiciables. Le coût d'un emploi « sauvé » dans les pays industrialisés se situe entre 30 000 et 200 000 dollars, selon le secteur. Les pertes économiques imputables au protectionnisme agricole dans le monde entier s'élèvent à 150 milliards de dollars par an – dont 20 millions au titre du manque à gagner à l'exportation pour les pays en développement. Ces derniers, toutefois, se causent à eux-mêmes un préjudice considérable en appliquant des politiques protectionnistes à l'agriculture et à d'autres secteurs.

172. Plutôt que de vouloir sauver à tout prix des secteurs condamnés – entreprise toujours vouée à l'échec –, les responsables politiques devraient plutôt miser sur le renforcement des compétences, grâce à l'éducation et à la formation, et fournir une aide à l'ajustement.

173. Lors de sa dixième session, qui s'est récemment tenue à Bangkok, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a souligné combien il importait de favoriser l'accès au marché des produits agricoles et industriels exportés par les pays les moins

avancés. Une telle démarche s'avérerait particulièrement bénéfique pour l'Afrique subsaharienne.

174. J'engage instamment les pays industrialisés à envisager d'admettre en franchise de droits et hors quota les exportations en provenance des pays les moins avancés et à prendre les dispositions nécessaires pour réaffirmer cet engagement lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir en mars 2001.

175. Au cours des dernières années, un nouveau problème est apparu : je veux parler de la conditionnalité. Certains prétendent en effet assujettir la libéralisation des échanges au respect, par les pays en développement, de certaines normes en matière de réglementation du travail, d'environnement et de droits de l'homme. Il convient d'aborder cette question avec beaucoup de prudence afin d'éviter d'en faire un nouveau prétexte au protectionnisme.

176. Posons le problème autrement. Dans la plupart de ces domaines, il existe déjà des accords qui consacrent des valeurs universelles et des normes communes et qui sont le fruit de nombreuses conférences et de longues négociations. Ce qu'il faut à présent, c'est que les États honorent leurs obligations et que les organismes des Nations Unies compétents soient dotés des ressources et de l'appui nécessaires pour aider les États à le faire. Et s'il s'avère que, dans le domaine de l'environnement, on a besoin d'une organisation mondiale plus forte, ou s'il faut renforcer l'Organisation internationale du Travail, voyons ce que nous pouvons faire.

177. Ensuite, les entreprises multinationales devraient jouer un rôle moteur. Elles peuvent, pratiquement sans encourir de frais, appliquer des règles de bonne pratique partout où elles exercent leurs activités et servir ainsi de modèles dans le monde entier. C'est pourquoi j'ai invité le monde des affaires à s'engager avec moi dans un « Pacte mondial » en vue d'imprimer à ses activités certaines valeurs essentielles dans trois domaines : les normes de travail, les droits de l'homme et l'environnement (voir encadré 4). Cette initiative a été soutenue par un large éventail d'associations commerciales, de mouvements syndicaux et d'organisations non gouvernementales, et j'espère pouvoir publier prochainement la liste des premiers

chefs d'entreprise qui se seront associés à nous pour faire du Pacte mondial une réalité tangible.

Encadré 4

Le pacte mondial : un schéma pour les partenariats entre l'ONU et le secteur privé

Lancé par le Secrétaire général au début de 1999, le Pacte mondial est une initiative commune de l'Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Pacte a pour objectif d'encourager les entreprises à adopter des normes de travail équitables, à respecter les droits fondamentaux et à protéger l'environnement. Les entreprises sont invitées à traduire en actions concrètes leur attachement à ces principes généraux. Le Pacte mondial est fondé sur la conviction qu'en intégrant les valeurs universelles dans le fonctionnement des marchés mondiaux et dans les pratiques des entreprises, on contribuera à la réalisation des objectifs sociaux tout en facilitant l'ouverture des marchés.

Pour réaliser cet objectif ambitieux, l'équipe du Pacte mondial a créé un site Web qui fournit des informations sur le Pacte lui-même et permet d'accéder à des banques de données très riches sur les pays. Le site présente les « meilleures pratiques » en ce qui concerne les droits fondamentaux, les normes de travail et la protection de l'environnement et favorise le dialogue sur les programmes de partenariat. L'adresse du site Web est la suivante : <<http://unglobalcompact.org>>.

Le Pacte mondial reçoit l'appui des entités suivantes :

- Associations professionnelles mondiales : Chambre de commerce internationale, Organisation internationale des employeurs, Conseil mondial des entreprises pour un développement durable et le Prince of Wales Business Leaders Forum and Business for Social Responsibility.
- Parmi les autres associations mondiales qui se sont associées au Pacte mondial ou qui envisagent de le faire, il y a aussi l'Association internationale de l'industrie des engrais, la Fédération internationale des ingénieurs-conseils, la Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport, l'Institut international du fer et de l'acier, l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement et le Conseil international des associations chimiques.
- Confédération internationale des syndicats libres.
- Organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'environnement, des droits de l'homme et du développement.

Allègement de la dette

178. Dans bien des pays pauvres, le fardeau écrasant de la dette extérieure est une entrave à la croissance économique. Comme ils doivent régler le service de la dette en devises fortes, ces pays n'ont plus les moyens de réaliser les investissements nécessaires dans les domaines de l'éducation et de la santé et de faire face aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence. L'allègement de la dette des pays très endettés doit, par conséquent, faire partie intégrante de la contribution de la communauté internationale au développement.

179. Les rééchelonnements successifs de leur dette bilatérale n'ont pas vraiment réduit l'endettement global de ces pays. C'est pourquoi, en 1996, la communauté internationale des donateurs a lancé une initiative visant à ramener leur dette à des niveaux gérables

– c'est la fameuse Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Toutefois, depuis son adoption, il y a trois ans, quatre pays seulement ont rempli les conditions nécessaires à son application. Neuf autres pays sont en voie de qualification, tandis que cinq ont entamé les discussions préliminaires. La situation n'évolue cependant que très lentement.

180. Un projet d'extension de l'Initiative, adopté par le Sommet du G-8 à Cologne en juin 1999 et entériné par les institutions financières internationales en septembre de la même année, prévoit un allègement de la dette plus substantiel, plus rapide et plus étendu. Cela étant, il faut encore mettre en œuvre ce projet, et d'autres obstacles subsistent. Par exemple, il n'existe aucun mécanisme de restructuration à grande échelle de la dette contractée auprès de créanciers étrangers par les banques et les entreprises des pays en développement.

181. J'engage les pays donateurs et les institutions financières internationales à envisager d'annuler toute la dette publique des pays pauvres très endettés, contre un engagement clair de leur part à lutter contre la pauvreté.

182. Pour ce qui est de la conception des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté, il importe d'encourager les gouvernements à engager une collaboration étroite avec la société civile.

183. J'irai plus loin en proposant qu'à l'avenir nous envisagions le problème de la dette sous un angle

entièrement nouveau. Il s'agirait essentiellement d'annuler immédiatement la dette des pays touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits majeurs, d'étendre l'Initiative à un plus grand nombre de pays en les admettant sur la base du seul critère de la pauvreté, de fixer un pourcentage maximum du remboursement en devises, et de mettre en place un processus d'arbitrage pour concilier les intérêts des créanciers et des débiteurs, qui sont, les uns et les autres, souverains, et à mettre de l'ordre dans leurs relations.

184. Si nous entamons le nouveau millénaire sans mettre en place un programme convaincant d'allègement de la dette, notre objectif consistant à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015 ne sera rien d'autre qu'une chimère.

Aide publique au développement

185. L'aide au développement, troisième pilier de l'appui de la communauté internationale, est en recul depuis des dizaines d'années. Cette tendance semble à présent se stabiliser. Mais, si cinq pays ont récemment accru leur aide, on n'observe encore aucun mouvement à la hausse (voir fig. 5). S'il est vrai que les flux d'investissements privés sont en forte progression, bien des pays pauvres n'ont pas encore ce qu'il faut pour les attirer.

186. Il faut mobiliser d'autres appuis pour financer le type de priorités que j'ai mentionnées, à savoir favoriser la croissance, venir en aide aux pauvres et aussi promouvoir l'investissement intérieur et étranger. Ces aides pourraient servir, par exemple, à éponger une partie de la prime de risque des investissements privés dans les pays pauvres. Pour sa part, le secteur privé pourrait fournir une assistance de préinvestissement, comme dans le cas du partenariat que la CNUCED et la Chambre de commerce internationale ont conclu pour réaliser des guides d'investissement à l'intention des pays les moins développés (voir encadré 5).

187. L'optimisation des programmes d'aide extérieure passe par une réduction sensible des charges administratives qu'ils entraînent pour les pays bénéficiaires et par une participation effective de ces derniers à la conception des programmes. De l'avis général, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constitue un pas dans la bonne direction, et à tous égards une réussite (voir encadré 6), au même titre que les aménagements opérés récemment

par d'autres organismes, dont la Banque mondiale. Toutefois, il faut encore améliorer la coordination des programmes bilatéraux.

188. Par l'effet de la mondialisation, ce que la communauté internationale fait pour lutter contre la pauvreté est de plus en plus perçu non seulement

comme une obligation morale mais aussi comme la quête de l'intérêt général. Il appartient certes à chaque gouvernement de décider de ses propres programmes de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Il reste que l'élimination de la misère est un défi que nous nous devons tous de relever.

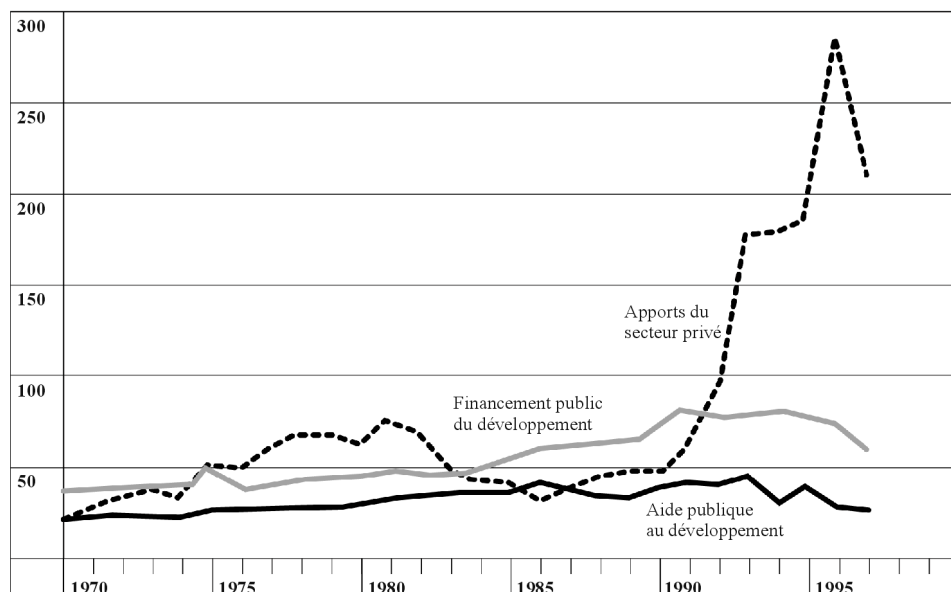


Figure 5

Apports financiers aux pays en développement

(En milliards de dollars des États-Unis constants de 1995)

Source : Banque mondiale, *Financement du développement dans le monde, 1998*.

Encadré 5

**Attirer les investissements vers les pays les plus pauvres :
une initiative ONU/secteur privé**

Les investissements étrangers directs contribuent considérablement à la croissance économique des pays en développement. Ces investissements concernent surtout le monde industrialisé, encore qu'en proportion croissante – un quart environ de leur montant total – ils se dirigent désormais vers les pays en développement. Au cours de ces 10 dernières années, ces apports de capitaux privés sont devenus beaucoup plus importants que l'aide publique au développement en tant que source de financement du développement pour de nombreux pays en développement.

Toutefois, ces courants d'investissements étrangers directs ne profitent pas également à toutes les régions du monde en développement ; ainsi l'Asie reçoit près de 20 fois plus d'investissements étrangers directs que l'Afrique subsaharienne, où ils sont pourtant le plus nécessaires.

Les raisons pour lesquelles les pays les plus pauvres reçoivent le moins d'investissements privés sont complexes et tiennent à la fois au mauvais fonctionnement des marchés des capitaux et du travail, à une administration laissant à désirer et aux coûts prohibitifs des transports. Toutefois, même lorsque des pays en développement procèdent aux réformes nécessaires pour remédier à ces problèmes, ils ne reçoivent toujours pas les investissements étrangers directs dont ils ont si désespérément besoin.

Souvent, le facteur décisif consiste à informer les investisseurs potentiels que les réformes nécessaires ont été faites et qu'il existe de véritables possibilités d'investissement. Tel est précisément le premier objectif de l'initiative commune de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Chambre de commerce internationale.

Cette initiative comporte la publication d'une série de guides, qui décrivent les possibilités et les conditions d'investissement dans les pays les moins avancés et encouragent le dialogue entre les gouvernements et les investisseurs potentiels. Elle vise principalement à aider les pays les plus pauvres à attirer les investissements.

Vingt-huit sociétés (des marques très connues dans le monde entier) financent cette entreprise commune et y contribuent, de même que la Chine, la Finlande, la France, l'Inde et la Norvège.

Le projet CNUCED/CCI est l'un des nombreux projets de coopération entre les secteurs public et privé que l'ONU soutient actuellement. Compte tenu de la réduction de l'aide au cours des années 90, ce type de collaboration est de plus en plus utile pour faciliter le développement des pays les plus pauvres.

Encadré 6

**Coopération au service du développement :
Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

Au cours de la dernière décennie, la coopération au service du développement a connu une profonde mutation : elle est maintenant nettement plus orientée vers les droits de l'homme, le développement humain et l'environnement. Alors que les demandes d'aide augmentaient, les ressources pour les satisfaire diminuaient.

L'Organisation des Nations Unies a été appelée toujours davantage à « faire plus avec moins », ce qui a incité nos organismes à collaborer plus étroitement avec les associations civiles et le secteur privé. Plus le nombre des organismes et des organisations non gouvernementales de développement a augmenté, plus il est devenu nécessaire d'améliorer la coordination.

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, introduit en 1997 en tant que partie intégrante du programme de réformes du Secrétaire général, avait pour objet de favoriser la cohérence et d'accroître l'impact des activités de l'Organisation au niveau des pays, par une collaboration plus étroite. La formulation du Plan-cadre repose sur une vision commune et sur le bilan commun de pays.

Le Plan-cadre vise à resserrer la coordination pour éviter que les activités des organismes des Nations Unies, des gouvernements et des autres partenaires ne se chevauchent. Des plans-cadres sont actuellement mis en oeuvre dans 74 pays dans le monde entier sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies dans chacun de ces pays. Cet effort s'explique par la volonté du système des Nations Unies de traiter de questions telles que le développement dans une optique plus cohérente.

Ce Plan-cadre est par ailleurs symptomatique du transfert des activités de planification et de mise en oeuvre du développement du niveau du Siège à celui des pays. À titre d'exemple, en Inde, le Plan-cadre s'est traduit par une collaboration plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement indien, pour atteindre le double objectif de la parité entre les sexes et de la décentralisation. En Roumanie, le Plan-cadre a facilité la formulation de la première stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, qui à son tour a permis au Gouvernement de mobiliser des ressources supplémentaires auprès d'autres donateurs.

Au regard des excellents résultats obtenus en très peu de temps par le Plan-cadre, il est manifeste que lorsque les organismes collaborent, ils sont à même d'accomplir beaucoup plus que lorsqu'ils travaillent chacun de son côté.

IV. Un monde libéré de la peur

189. Cela fait 55 ans que le monde n'a pas connu de guerre entre les grandes puissances, un record dans l'histoire des États modernes. Dans les pays d'Europe qui forment aujourd'hui l'Union européenne, et où ont éclaté la plupart des guerres modernes, on assiste à l'émergence d'un système de sécurité communautaire, d'une association d'États confiants en la possibilité de régler les différends par des moyens pacifiques.

190. Nous avons également survécu à cinq décennies de guerre froide, marquées par un équilibre nucléaire de la terreur qui aurait pu tous nous anéantir, instantanément. Certains observateurs déplorent que cette ère ait pris fin, arguant que la bipolarité présentait l'avantage de la stabilité et de la prévisibilité et contribuait à maintenir la paix. En fait, cela ne s'applique guère au monde en développement, où la guerre froide s'est souvent manifestée par des conflits armés, entretenus par les deux camps. Avec la fin de la guerre froide, cette source de stabilité politique et matérielle s'est tarie.

191. La fin des contraintes imposées par la guerre froide a marqué pour l'Organisation des Nations Unies un tournant décisif. Au cours des années 90, nos opérations de maintien et de consolidation de la paix se sont considérablement développées. Trois fois plus

d'accords de paix ont été négociés et signés pendant les années 90 que pendant les années 80.

192. Certes, les conflits entre États – du type de ceux que l'Organisation des Nations Unies a pour mission d'empêcher – se font plus rares (d'où une baisse du nombre des réfugiés, voir fig. 6). Pour l'essentiel, la mondialisation économique a éliminé les gains que l'on pouvait tirer de l'expansion territoriale, tandis que le pouvoir de destruction des guerres modernes en a accru les coûts. Au cours des années 90, le nombre des démocraties a presque doublé. Or, les États démocratiques, pour de nombreuses raisons, se font rarement la guerre (voir fig. 7).

193. Les conflits des années 90 ont été principalement des guerres intestines. Elles ont été brutales, emportant plus de 5 millions de vies. Les violations commises n'ont pas tant concerné les frontières que les êtres humains. Les conventions humanitaires ont été systématiquement bafouées, les civils et le personnel des organismes d'aide ont été pris pour cible, tandis que l'on forçait des enfants à devenir des assassins. Souvent motivées par des ambitions politiques ou par l'appât du gain, ces guerres ont été exacerbées par les rivalités ethniques et religieuses et souvent entretenues par des intérêts économiques étrangers et par les marchands d'armes, dont beaucoup opèrent dans l'illégalité.

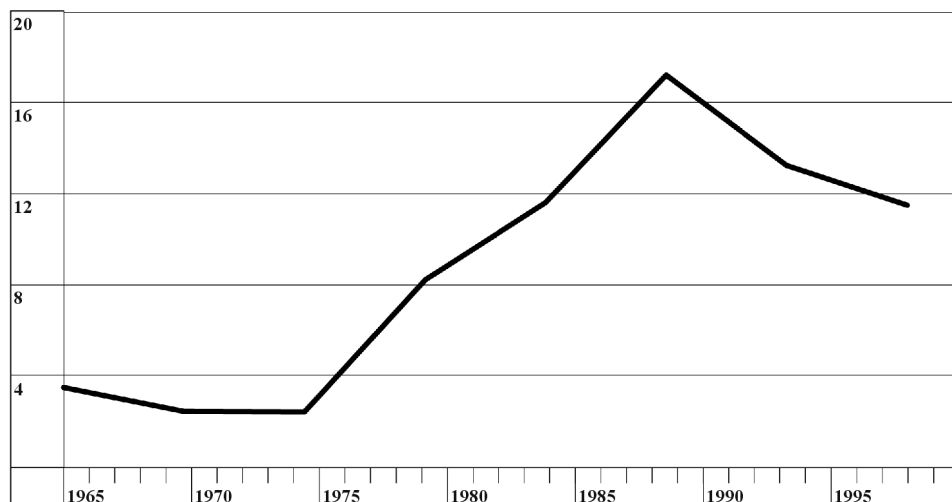
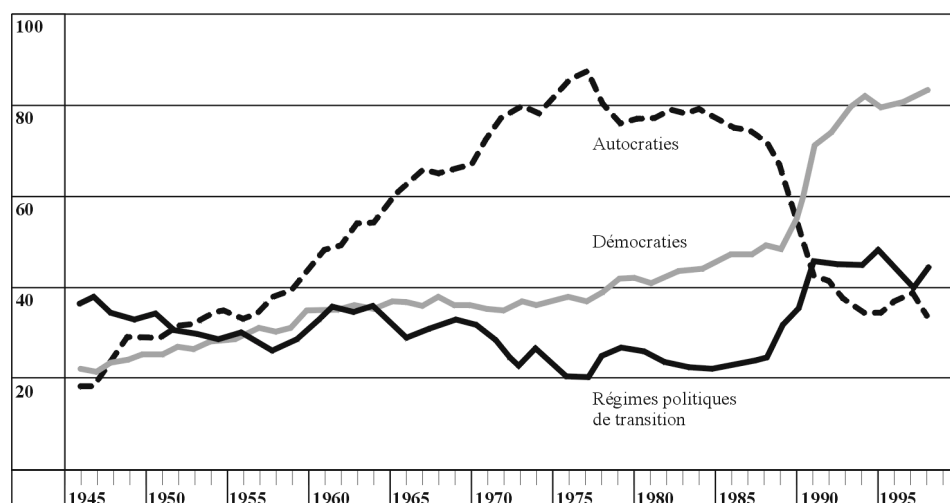


Figure 6
Les réfugiés : variation
de leur nombre entre
1965 et 1998

(En millions)

Source : HCR, 2000.

**Figure 7**

**Démocraties, autocraties
et régimes politiques
de transition (1946-1998)**

Source : Marshall, d'après la base de données Polity III, Center for International Development and Conflict Management, University of Maryland, 1999.

194. Du fait de ces conflits, le concept de sécurité a peu à peu acquis un sens nouveau. Alors que naguère il consistait à défendre le territoire contre les attaques extérieures, il s'agit aujourd'hui de protéger les communautés et les individus des actes de violence internes.

195. La nécessité d'une approche centrée sur la sécurité se fait encore plus pressante lorsque l'on considère les menaces que les armes de destruction massive continuent de faire peser sur l'humanité, surtout les armes nucléaires. Leur nom même suffit à évoquer leur pouvoir destructeur.

196. Lorsque nous considérons l'avenir, il apparaît clairement que l'épuisement des ressources, en particulier les pénuries d'eau douce, et certaines formes extrêmes de dégradation écologique risquent d'accroître les tensions sociales et politiques et de produire des effets qui, s'ils sont difficiles à prévoir, n'en sont pas moins dangereux.

197. Les nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité nous obligent à faire preuve de créativité et à modifier notre façon de voir afin de mieux répondre aux exigences de l'ère nouvelle. Cependant, les préceptes traditionnels ont encore plus de force aujourd'hui qu'hier : il veut mieux prévenir que guérir.

A. Empêcher les conflits meurtriers

198. Cet adage est presque universellement reconnu. De plus, chacun est d'accord pour dire que les stratégies de prévention doivent s'attaquer aux racines du mal et non seulement aux actes de violence qui en sont les symptômes. Mais ce consensus ne se traduit pas toujours par des actes. Les dirigeants politiques ont du mal à convaincre leur opinion publique de la nécessité de mener des actions préventives à l'étranger car les coûts en sont encourus immédiatement alors que les avantages – le fait qu'un événement indésirable ou tragique ne se produira pas – sont beaucoup plus difficiles à expliquer et à faire comprendre. Ainsi, les activités de prévention posent avant tout un problème aux dirigeants politiques.

199. Si nous voulons prévenir les conflits meurtriers, il nous faut d'abord bien en comprendre les causes. Les guerres ne sont pas toutes semblables : en conséquence, aucune stratégie ne sera universellement applicable. Quels sont les traits distinctifs des guerres qui se sont déchaînées depuis le début des années 90?

200. Plusieurs des grands conflits de la dernière décennie s'inscrivent dans le cadre de l'après-communisme, certains dirigeants sans scrupules exploitant le nationalisme ethnique le plus barbare et les dissensions

religieuses pour prendre ou conserver le pouvoir. Certains de ces conflits – et certains de ces dirigeants – font déjà partie des livres d'histoire et on peut espérer que les autres suivront rapidement. Aujourd'hui, la majorité des guerres mettent aux prises des pauvres. Pourquoi en est-il ainsi?

201. Les pays pauvres disposent de moins en moins de ressources économiques et politiques pour gérer les conflits. Ainsi, ils n'ont pas les moyens de transférer des sommes importantes en faveur de groupes ou de régions minoritaires et peuvent craindre que leur appareil étatique ne résiste pas à une dévolution des pouvoirs, ce qui n'est pas le cas pour les pays riches.

202. Cela signifie que chacune des mesures que j'ai décrites dans le chapitre précédent – chaque étape franchie sur la voie de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique – marque un progrès dans le sens de la prévention des conflits. Par conséquent, tous ceux qui s'occupent de prévention de développement – l'ONU, les institutions de Bretton Woods, les gouvernements et les organisations de la société civile – doivent s'attaquer à ces problèmes de façon plus cohérente.

203. Mais nous pouvons faire plus. Souvent, dans les pays en guerre, la pauvreté s'accompagne de clivages ethniques ou religieux. Presque toujours, les droits des groupes en situation de subordination ne sont pas suffisamment respectés, les institutions de l'État ne font pas à ces groupes une place suffisante et la répartition globale des ressources favorise les factions ou les groupes dominants.

204. Une solution s'impose donc, même si elle est difficile à mettre en oeuvre : promouvoir les droits de l'homme, protéger les droits des minorités et mettre en place des institutions politiques dans lesquelles tous les groupes sont représentés. Les plaies infectées depuis longtemps ne se referment pas en un jour. Et la confiance et le dialogue ne peuvent s'instaurer alors que l'on continue à se battre. Il n'y a ni remède miracle ni solution facile, mais il faut que chaque groupe se convainque que l'État appartient à tous.

205. Aujourd'hui, certains conflits armés sont motivés non par des griefs, mais par l'appât du gain. Si la guerre coûte cher à l'ensemble de la société, pour certains, elle peut être profitable. Souvent, c'est le contrôle des ressources naturelles qui est en jeu; parfois, le trafic de la drogue joue aussi un rôle, quand les conflits ne sont pas attisés par des voisins

opportunistes et par la complicité d'entreprises, qui bénéficient de gains mal acquis, blanchissent l'argent sale et fournissent des armes aux belligérants.

206. Dans ce contexte, la meilleure stratégie de prévention est la transparence : il faut « que chacun sache ». Les acteurs de la société civile peuvent apporter une contribution précieuse dans ce domaine, mais les gouvernements et le Conseil de sécurité doivent assumer leur rôle. Il est également essentiel que les grandes sociétés internationales, y compris les banques, ne se dérobent pas devant leur responsabilité sociale.

207. Enfin, pour assurer le succès des stratégies de prévention, il faut éviter que d'anciens conflits ne resurgissent et pour cela apporter l'appui nécessaire à la consolidation de la paix après les conflits. Je déplore que, dans la plupart de nos missions, nous n'obtenons pas tout l'appui nécessaire.

208. Si la prévention est au coeur des mesures que nous prenons pour promouvoir la sécurité, il nous faut reconnaître que même les meilleures stratégies de prévention et de dissuasion peuvent échouer. Il peut donc être nécessaire de recourir à d'autres mesures et d'en faire plus pour protéger les plus vulnérables.

B. Protéger les plus vulnérables

209. Malgré les nombreuses conventions internationales qui ont pour objet de protéger les plus vulnérables, les civils, et en particulier les femmes et les enfants, continuent à être brutalisés lors des conflits armés. Les femmes sont particulièrement exposées aux actes de violence et à l'exploitation sexuelle, alors que les enfants, proie facile, sont contraints à travailler ou à combattre. Les populations et les équipements civils servent à couvrir les opérations des rebelles et deviennent, les victimes d'exactions ou la cible de représailles, dans le chaos qui suit souvent l'effondrement de l'appareil de l'État. Dans les cas extrêmes, les exactions vont jusqu'au nettoyage ethnique et au génocide.

210. Les conventions internationales confient aux États le soin de protéger les civils; mais aujourd'hui, cette mission traditionnelle est remise en question à plusieurs titres. Premièrement, les États sont parfois les premiers à s'en prendre à leurs citoyens qu'ils ont pourtant l'obligation de protéger. Deuxièmement, les parties non étatiques ignorent souvent le droit

humanitaire, ou le méprisent, en particulier lorsque l'État a implosé. Enfin, les conventions internationales ne traitent pas de façon adéquate les besoins spécifiques de certains groupes comme les personnes déplacées ou les femmes et les enfants se trouvant dans des situations d'urgence complexes.

211. Pour mieux protéger les plus vulnérables, nous devons réaffirmer la place centrale du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous devons lutter pour mettre fin à l'impunité – c'est pourquoi la création du Tribunal pénal international est tellement importante. Enfin, nous devons aussi concevoir de nouvelles stratégies afin de faire face à l'évolution des besoins.

212. Parmi les nouvelles approches qui pourraient être suivies dans ce domaine figure l'établissement d'un mécanisme de surveillance de l'application par les parties des dispositions du droit international humanitaire. Il faut assurer la protection des travailleurs humanitaires en imposant des normes juridiques plus rigoureuses. Il faut également envisager d'élaborer une convention internationale qui réglementerait les activités des services de sécurité assurés par des particuliers ou par des sociétés, qui sont de plus en plus nombreux à intervenir dans les guerres internes.

213. Dans les situations d'urgence complexes, le recours aux technologies de l'information peut également contribuer à alléger les souffrances des victimes et à faciliter la gestion des secours. J'en donnerai pour exemple le programme « Child connect », qui aide à réunir les enfants et les parents qui ont été séparés par la guerre et les catastrophes naturelles (voir encadré 7).

214. Ce dont nous pouvons être certains, c'est que si nous ne réussissons pas à protéger les plus vulnérables, nos initiatives de paix seront aussi fragiles qu'il-lusoires.

C. Intervenir ou non

215. Lors de mon allocution devant l'Assemblée générale en décembre dernier, j'ai invité les États Membres à s'unir dans la recherche de politiques plus efficaces pour mettre un terme aux massacres organisés et aux violations flagrantes des droits de l'homme. Bien que j'eusse souligné que l'intervention englobait un large éventail de mesures successives – de la diplomatie à l'intervention armée – c'était la dernière option qui avait suscité les controverses les plus vives.

216. Certains craignaient que l'« intervention humanitaire » ne serve à dissimuler une ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains. D'autres estimaient qu'elle risquait d'encourager les mouvements sécessionnistes à pousser les gouvernements à commettre des violations flagrantes des droits de l'homme pour provoquer des interventions extérieures qui serviraient leur cause. D'autres encore ont fait observer que la pratique de l'intervention n'est guère uniforme en raison des difficultés et des coûts qu'elle comporte et de ce que les pays considèrent comme leurs intérêts nationaux. Notons cependant que les États faibles sont infiniment plus susceptibles de faire l'objet d'interventions de ce type que les États forts.

217. Je reconnais le poids et l'importance de ces arguments. J'admets aussi que les principes de la souveraineté et de la non-ingérence offrent une protection absolument indispensable aux petits États faibles. Je voudrais néanmoins poser la question suivante aux critiques : si l'intervention humanitaire constitue effectivement une atteinte inadmissible à la souveraineté, comment devons-nous réagir face à des situations comme celles dont nous avons été témoins au Rwanda ou à Srebrenica et devant des violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme, qui vont à l'encontre de tous les principes sur lesquels est fondée notre condition d'êtres humains?

Encadré 7

**« Child Connect » : La révolution de l'information
au service des enfants séparés de leurs parents**

En temps de guerre ou de catastrophe naturelle, beaucoup d'enfants sont séparés de leurs parents et il est très difficile pour les organismes humanitaires de retrouver leur trace. Spécialement conçu pour remédier à ce problème, le projet « Child Connect » du Comité international de secours repose sur l'exploitation d'une base de données qui est mise à la disposition de tous les organismes cherchant à réunir les enfants perdus et leurs parents. Ces organismes peuvent fournir des données et des photographies des enfants perdus ainsi que transmettre les demandes de recherche lancées par les parents. Les recherches qui autrefois prenaient des mois peuvent désormais être effectuées en quelques minutes, ce qui épargne aux enfants et aux parents une longue et douloureuse séparation.

Pour que le projet soit opérationnel, toutes les agences de recherche dans une région doivent fournir et étudier à intervalles réguliers les données concernant les enfants égarés. La solution la plus facile est de se servir de l'Internet mais les conflits armés surviennent rarement dans des pays qui disposent de bonnes infrastructures de communications ou de l'Internet.

Au Kosovo, le Comité international de secours a créé un réseau Internet hertzien/satellite à Pristina <www.ipko.org>. Tous les organismes des Nations Unies, l'OSCE, plusieurs missions de pays et la plupart des organisations non gouvernementales sont connectés à l'Internet 24 heures par jour grâce à ce réseau.

Parce qu'il repose sur une technologie dont le coût marginal est très peu élevé, le projet permet aux universités, aux hôpitaux, aux bibliothèques, aux écoles, aux médias et aux ONG locales d'avoir gratuitement accès à l'Internet. Ainsi, les organisations internationales peuvent non seulement compter sur des liaisons de télécommunications efficaces et économiser de l'argent, mais aussi prêter un appui à la société civile et contribuer à mettre en place une infrastructure Internet à long terme au Kosovo. Le projet a été confié à une organisation non gouvernementale locale indépendante qui fonctionne de manière tout à fait autonome.

On pourrait s'inspirer de ce projet lors de prochaines interventions humanitaires. En partageant une infrastructure Internet, les organisations internationales disposeraient de systèmes de communications plus performants à un moindre coût et auraient accès à des bases de données et d'autres applications Internet communes pour améliorer leur efficacité.

Après la crise, l'infrastructure peut être laissée en place et confiée à la population locale à qui on apprendra à l'entretenir.

218. Nous faisons face à un véritable dilemme. Rares sont ceux qui ne pensent pas qu'il faille défendre à la fois le principe de l'humanité et celui de la souveraineté. Hélas, cela ne nous dit pas quel principe devrait prévaloir lorsqu'ils sont en conflit.

219. L'intervention humanitaire est une question délicate et très complexe sur le plan politique et ne se prête pas à des réponses faciles. Toutefois, ce qui est certain, c'est qu'aucun principe juridique – même pas celui de la souveraineté – ne saurait excuser des crimes contre l'humanité. Lorsque de tels crimes sont commis et que les moyens pacifiques pour y mettre fin ont été épuisés, le Conseil de sécurité a le devoir moral d'agir au nom de la communauté internationale. Ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas protéger les populations partout dans le monde que nous ne devons pas agir chaque fois que nous le pouvons. L'intervention armée doit toujours demeurer le dernier recours mais, face à des massacres, c'est une possibilité qu'il ne faut pas écarter.

D. Renforcer les opérations de maintien de la paix

220. Avec la fin de la guerre froide, la paralysie qu'elle avait créée au Conseil de sécurité a pris fin : les années 90 ont été marquées par une activité intense à l'Organisation des Nations Unies. En effet, les opérations de maintien de la paix ont été plus nombreuses au cours de cette décennie que pendant les 40 années qui avaient précédé. Nous avons mis au point de nouvelles approches pour consolider la paix après les conflits et accordé une plus grande place à la prévention.

221. Traditionnellement, les opérations de maintien de la paix traditionnelles consistaient surtout à surveiller les cessez-le-feu, mais elles sont aujourd'hui infiniment plus complexes et très différentes. Leur objectif est pour l'essentiel d'aider les parties à un conflit à défendre leurs intérêts par des moyens politiques. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies apporte son concours à la création et au renforcement des institutions politiques. Aux côtés des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des groupes locaux, elle s'emploie à apporter des secours d'urgence, à démobiliser les ex-combattants et à les réintégrer dans la société, à mener des activités de déminage, à

organiser des élections et à promouvoir des pratiques compatibles avec le développement durable.

222. L'assistance internationale destinée à reconstruire l'économie d'un pays est un complément essentiel de cet effort. Les populations seront vite déçues par les institutions nouvelles voire par le processus de paix lui-même, si elles ne voient aucune chance d'améliorer sensiblement leur condition. Le processus de consolidation de la paix après les conflits a contribué à empêcher la rupture de nombreux accords de paix et à jeter les fondements d'une paix durable.

223. Nous pouvons nous targuer de succès remarquables dans les opérations de maintien de la paix que nous avons menées depuis une dizaine d'années, d'abord en Namibie à la fin des années 80, puis au Mozambique, en El Salvador, en République centrafricaine, en Slavonie orientale, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et, au moins en partie, au Cambodge. Nous avons aussi essuyé des échecs cuisants, dont le Rwanda et la chute de Srebrenica et des autres zones de sécurité en Bosnie sont les illustrations les plus tragiques. Les raisons de ces échecs, y compris celles imputables au Secrétariat de l'ONU, ont été examinées avec franchise et très en détail dans deux rapports que j'ai publiés à la fin de l'année dernière.

224. Toutefois, seuls les États Membres peuvent remédier aux faiblesses structurelles dont souffrent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le système dont nous disposons pour lancer ces opérations a parfois été comparé à une brigade de pompiers bénévoles mais cette description est trop générique. Chaque fois qu'un incendie est signalé, il nous faut tout d'abord trouver des pompes à incendie et les fonds nécessaires pour les faire marcher avant de pouvoir commencer à éteindre la moindre flamme. Le système actuel repose presque entièrement sur des mesures ponctuelles et de dernière minute, qui entraînent automatiquement des retards dans l'envoi des personnels civils et militaires.

225. Bien que nous ayons conclu avec les États Membres des accords relatifs aux forces en attente, la disponibilité de forces désignées à cet effet est imprévisible et très rares sont celles qui sont capables d'une intervention rapide. Les difficultés financières nous empêchent même de mettre en place rapidement le quartier général des missions.

226. Pour ce qui est de l'élément civil, le Kosovo et le Timor oriental sont venus nous rappeler cruellement combien il est difficile de recruter du personnel qualifié pour les missions. Où pouvons-nous trouver rapidement des membres de la police civile, des juges ou des administrateurs d'établissements pénitentiaires, pour ne parler que des besoins en matière de maintien de l'ordre? Il faut là aussi adopter une approche plus systématique.

227. Afin de faire le point de la situation et de déterminer plus précisément comment nous pouvons espérer progresser dans le domaine des opérations de maintien de la paix, j'ai constitué un groupe de haut niveau chargé d'examiner tous les aspects de ces opérations

– depuis la doctrine jusqu'à la logistique. Ce groupe proposera des solutions constructives qui soient acceptables sur le plan politique et rationnelles sur le plan pratique.

228. Le rapport du groupe devrait être prêt à temps pour que l'Assemblée du millénaire puisse examiner les recommandations qui y seront formulées.

E. Mieux cibler les sanctions

229. L'Organisation des Nations Unies a mis en place davantage de régimes de sanctions au cours des années 90 que dans toute son histoire. Les sanctions, qui font partie intégrante des dispositions de la Charte concernant la sécurité collective, sont un moyen pour le Conseil de sécurité de faire appliquer ses décisions et constituent un moyen terme entre la simple condamnation verbale et le recours à l'intervention armée. Il peut s'agir d'embargos sur les armes, de restrictions commerciales et financières, de la suspension des relations aériennes et maritimes, ou encore d'un isolement diplomatique.

230. Les sanctions ne permettent pas toujours de faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Dans certains cas, peu d'efforts ont été faits pour surveiller et garantir leur application. Très souvent, les pays voisins, qui sont directement touchés par l'application des sanctions, ne sont pas aidés par le reste de la communauté internationale, ce qui ne les incite guère à appliquer strictement les sanctions.

231. Lorsque des sanctions économiques rigoureuses visent des régimes autoritaires, on se heurte à un problème différent. C'est généralement la population

qui pâtit, et non l'élite politique dont le comportement a motivé l'imposition de sanctions. De fait, les sanctions ont souvent l'effet pervers de profiter à ceux qui détiennent le pouvoir : premièrement, ils peuvent contrôler le marché noir et s'enrichir; deuxièmement, ils peuvent y trouver un prétexte pour éliminer leurs opposants politiques.

232. L'expérience ayant montré que les sanctions sont un outil imprécis qui peut même être contre-productif, des gouvernements, des organisations de la société civile et des groupes de réflexion s'efforcent de trouver le moyen de mieux les cibler. Sous l'impulsion de la Suisse, des pays tentent de mettre au point des instruments permettant d'appliquer des sanctions financières ciblées, et élaborent notamment un modèle de législation nationale pour leur application. L'Allemagne finance des travaux visant à améliorer l'efficacité des embargos sur les armes et autres boycotts ciblés. Le Royaume-Uni et le Canada ont aussi contribué au débat sur le ciblage des sanctions.

233. Ces études ont maintenant suffisamment progressé pour mériter d'être sérieusement examinées par les États Membres. J'invite le Conseil de sécurité, en particulier, à les garder à l'esprit lors de l'élaboration et de l'application de futurs régimes de sanctions.

F. Réduire les armements

234. L'après-guerre froide a été marquée à la fois par des progrès et des revers dans le domaine du désarmement. La Convention d'Ottawa, interdisant les mines antipersonnel, et la Convention sur les armes chimiques sont toutes deux entrées en vigueur. Le Traité d'interdiction totale des essais nucléaires a été signé et les garanties nucléaires ont été renforcées. Le nombre d'armes nucléaires a été presque divisé par deux depuis 1982; les zones exemptes d'armes nucléaires s'étendent maintenant sur la totalité de l'hémisphère Sud et, entre 1990 et 1998, les dépenses militaires ont baissé de 30 % environ (voir fig. 8 et 9).

235. Pour le reste, la situation est moins encourageante. Les efforts visant à limiter la prolifération des armes légères ont peu progressé. Le régime de non-prolifération nucléaire a subi de graves revers avec la poursuite de programmes nucléaires clandestins, l'organisation d'essais en Asie du Sud et le refus de certains grands États de ratifier le Traité.

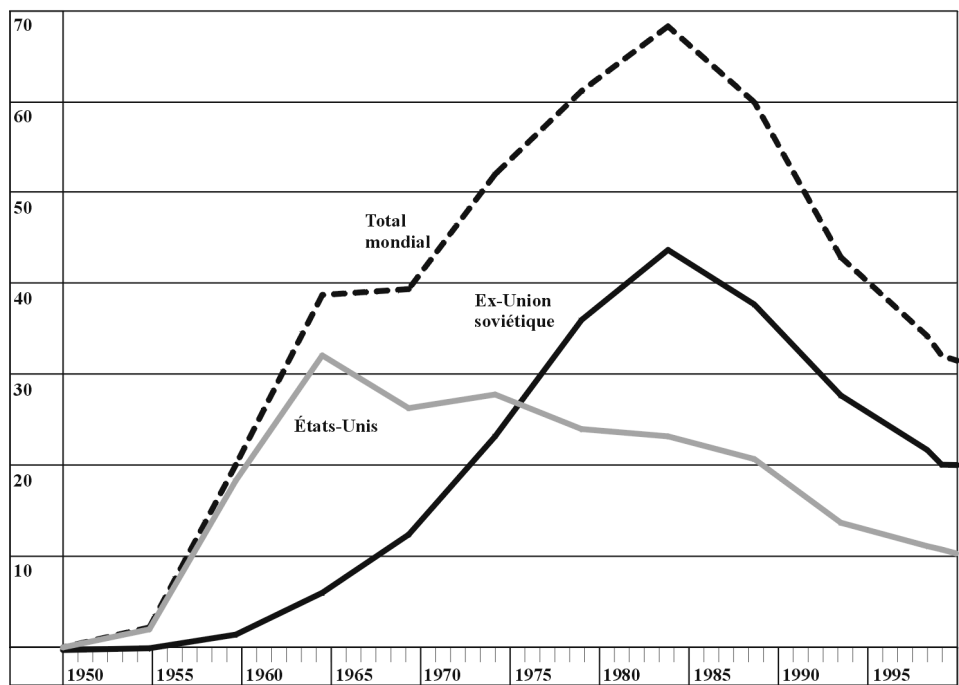


Figure 8
Évolution des arsenaux nucléaires (estimations), 1950-2000

(En milliers d'armes)

Source : Natural Resources Defense Council, 2000.

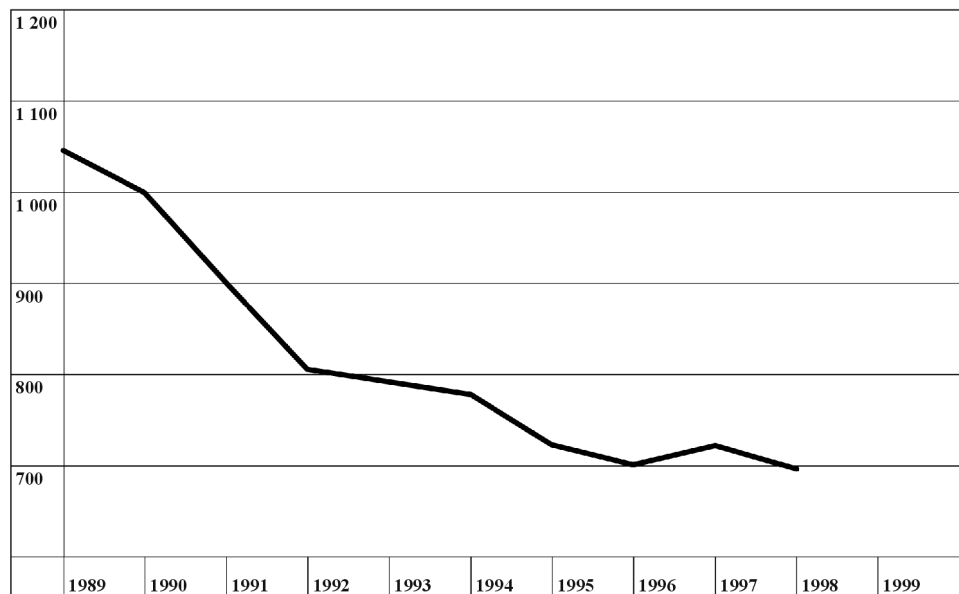


Figure 9
Les dépenses militaires mondiales entre 1989 et 1998

(En milliards de dollars des États-Unis constants de 1995)

Note : 1991, estimation.

Source : Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, SIPRI Yearbook, 1999.

236. À une époque où les progrès de la biotechnologie accroissent le danger potentiel des armes biologiques, les négociations relatives à la mise en place d'un régime de vérification pour la Convention sur les armes biologiques tirent inutilement en longueur. Pour la troisième année, la Conférence du désarmement à Genève n'a pas engagé de négociations car ses membres n'ont pas réussi à s'accorder sur les priorités du désarmement.

237. Je ne peux m'étendre ici sur toutes les questions touchant à la maîtrise des armements. J'évoquerai donc deux catégories d'armes, qui retiennent particulièrement mon attention : premièrement, les armes légères et les armes portatives, car ce sont elles qui, dans la plupart des guerres, font le plus de morts et, deuxièmement, les armes nucléaires, en raison de leur terrifiant pouvoir de destruction massive.

Armes légères

238. Les armes légères font infiniment plus de victimes que les autres types d'armes. La plupart des années, le nombre de morts attribuable à ces armes dépasse largement celui des victimes des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. De fait, au regard des carnages qu'elles provoquent, elles pourraient être assimilées à des « armes de destruction massive ». Pourtant, contrairement à ce qui a été fait pour les armes chimiques, biologiques et nucléaires, aucun régime mondial de non-prolifération de ces armes n'a encore été mis en place.

239. La prolifération des armes légères n'est pas seulement une question de sécurité; c'est aussi une question de droits de l'homme et de développement. La prolifération des armes légères prolonge les conflits et les exacerbe. Elle met en danger les Casques bleus et les travailleurs humanitaires. Elle nuit au respect du droit international humanitaire. Elle menace les gouvernements légitimes mais peu solides et profite au terrorisme et à la criminalité organisée.

240. Une grande partie des excédents d'armes légères de la guerre froide s'est retrouvée dans les zones de conflit les plus dangereuses du monde et, à mesure que l'offre augmentait, leur prix diminuait, les rendant encore plus faciles à acheter, même dans les pays les plus pauvres. Au milieu des années 90, dans certaines régions d'Afrique, par exemple, les fusils d'assaut se vendaient au prix d'un poulet ou d'un sac de maïs. Il ne sera pas facile de faire baisser le nombre de

victimes de ces armes, ne serait-ce que parce que, d'après certaines estimations, il y en aurait quelque 500 millions de par le monde.

241. On estime que 50 à 60 % des échanges mondiaux d'armes sont légaux, mais les armes exportées en toute légalité finissent souvent sur le marché noir. La maîtrise de la prolifération est beaucoup plus difficile qu'elle ne devrait l'être en raison de la conduite irresponsable de certains États, du manque de moyens de certains autres et du secret qui entoure souvent le commerce des armes. Si l'on veut progresser, il faut que les États Membres prennent des mesures pour accroître la transparence des transferts d'armes. Je les engage aussi à appuyer les mesures régionales de désarmement, comme le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest.

242. Cela étant, même si on pouvait mettre un terme à tous les transferts d'armes, le problème que pose la présence de millions d'armes légères détenues illégalement dans les zones de conflit demeurerait.

243. La plupart des pays pauvres susceptibles de connaître des conflits n'ayant pas les moyens de rechercher et de saisir les armes illicites, la meilleure solution serait peut-être de recourir à des incitations économiques. Des programmes de rachat pur et simple risqueraient d'encourager l'importation depuis les pays voisins, mais les programmes d'indemnisation non monétaire mis en place en Albanie, au Mozambique, à Panama et en El Salvador ont donné de bons résultats. Les armes ont été échangées contre des machines à coudre, des vélos, des binettes et des matériaux de construction. Certaines communautés se sont vu offrir de nouvelles écoles, des services de soins de santé et la réfection de routes.

244. Le financement de ces programmes n'incombe pas qu'aux gouvernements. Le secteur privé peut et doit y participer. Le concours des multinationales présentes dans les régions exposées à des conflits serait à cet égard particulièrement bienvenu.

245. La maîtrise de la prolifération des armes illicites est une première étape nécessaire vers la non-prolifération des armes légères. Ces armes doivent être placées sous le contrôle des États, qui doivent être tenus responsables de leur transfert. L'Organisation des Nations Unies organisera une conférence sur le commerce illicite des armes légères en 2001, à

laquelle, je l'espère, les associations seront invitées à participer pleinement.

246. J'engage instamment les États Membres à tirer parti de cette conférence pour prendre des mesures fermes visant à mettre un frein au trafic d'armes légères.

247. Les voix qui se sont élevées récemment contre la prolifération des armes légères sont le signe encourageant que l'importance de la question commence à être reconnue, mais les mots seuls ne peuvent prévenir le massacre d'innocents. Le dialogue est essentiel, mais il faut aussi agir.

Armes nucléaires

248. J'aborderai maintenant la question des armes nucléaires. Lorsque la guerre froide a pris fin, et avec elle les tensions entre les deux superpuissances nucléaires, le public a un peu oublié la menace nucléaire. Toutefois, quelque 35 000 armes nucléaires subsistent et des milliers d'entre elles sont encore en état d'alerte instantanée. Quelle qu'ait été la raison d'être de ces armes, elle n'est plus valable depuis longtemps. Les questions politiques, morales et juridiques que poserait leur utilisation diminuent encore leur utilité stratégique sans pour autant réduire les risques de guerre ou de prolifération.

249. La réalisation de l'objectif de non-prolifération est d'autant plus difficile que les États dotés de l'arme nucléaire continuent d'affirmer qu'entre leurs mains, l'arme nucléaire est une garantie supplémentaire de

sécurité, alors que dans celles des autres elle menace la paix mondiale.

250. Si nous progressions régulièrement vers le désarmement, la situation serait moins alarmante. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Non seulement les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques piétinent, mais aucune négociation n'a été engagée concernant les milliers d'armes nucléaires dites tactiques encore présentes, ou les armes des puissances nucléaires autres que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique.

251. De plus, à moins d'imaginer des plans de déploiement de missiles de défense avec l'accord de toutes les parties concernées, les progrès accomplis jusqu'à présent dans la réduction du nombre d'armes nucléaires pourraient être remis en cause. Des mesures de confiance sont nécessaires pour rassurer les États sur le fait que leur capacité de dissuasion ne sera pas réduite à néant.

252. Il importe avant tout que les États, au plus haut niveau, réaffirment leur volonté de réduire la menace que font planer les armes nucléaires existantes et leur prolifération.

253. Je propose que, pour appeler l'attention sur les risques auxquels nous devons faire face et les possibilités que nous avons de réduire ces risques, nous envisagions d'organiser une grande conférence internationale qui permettrait de trouver des moyens de mettre fin à la menace nucléaire.

V. Pour une planète viable

254. Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies se sont fixé pour objectif, comme il est indiqué dans la Charte, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande – surtout la liberté de vivre à l'abri du besoin et de la peur. Ils ne pouvaient toutefois pas anticiper, en 1945, l'obligation pressante dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'assurer une troisième liberté, à savoir celle des générations futures de pouvoir continuer de vivre sur cette planète. Cette liberté, nous ne réussissons pas à l'assurer. Au contraire, nous ne cessons de dilapider le patrimoine de nos enfants en recourant à des pratiques écologiquement nuisibles.

255. Le milieu naturel nous assure, gratuitement, des « services » fondamentaux, sans lesquels nos espèces ne pourraient survivre. La couche d'ozone filtre les rayons ultraviolets du soleil qui sont nuisibles aux humains, aux animaux et aux plantes. Les écosystèmes aident à purifier l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons. Ils convertissent les déchets en ressources et réduisent les niveaux de carbone dans l'atmosphère qui, autrement, contribueraient au réchauffement de la planète. La diversité biologique est une abondante source de médicaments et de produits alimentaires et entretient la variété génétique, grâce à laquelle nous sommes moins vulnérables face aux agents nocifs et aux maladies. Mais nous détériorons et, dans certains cas, détruisons la capacité de l'environnement de continuer à nous fournir ces « services » essentiels à la vie.

256. Au cours des 100 dernières années, notre milieu naturel a eu à supporter les pressions découlant de l'accroissement de la population humaine, qui a quadruplé, et de la production économique mondiale, qui a été multipliée par 18. Selon les estimations, la population mondiale, qui est actuellement de 6 milliards d'habitants, atteindra près de 9 milliards d'individus d'ici à 2050. Le risque de causer des ravages irréparables à l'environnement existe donc bel et bien. Un emploi sur deux, dans l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche, dépend directement de la viabilité des écosystèmes. Mais ce qui est encore plus important, c'est qu'il en est de même pour la santé de la planète – et pour la nôtre aussi.

257. Assurer la viabilité de la planète constitue un défi pour chacun d'entre nous. Dans les pays riches, les sous-produits des activités industrielles et des agro-industries empoisonnent les sols et les voies d'eau. Dans les pays en développement, le déboisement massif, les pratiques agricoles nocives et l'urbanisation incontrôlée constituent d'importantes causes de dégradation de l'environnement. On s'accorde à penser que les émissions de dioxyde de carbone sont une des principales causes des changements climatiques et que l'utilisation de combustibles fossiles en constitue la principale source. Le cinquième de la population mondiale qui vit dans les pays industrialisés consomme près de 60 % de l'énergie mondiale, mais la part des pays en développement augmente rapidement.

258. Notre objectif doit être de répondre aux besoins économiques actuels sans compromettre la capacité de la planète de satisfaire les besoins des générations futures.

259. Nous avons réalisé des progrès depuis 1972, année au cours de laquelle l'Organisation des Nations Unies a convoqué la première conférence mondiale pour se pencher sur les problèmes de l'environnement. Cette conférence a favorisé la création de ministères de l'environnement dans le monde entier, créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement et entraîné une forte augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui se mobilisent pour cette cause.

260. Vingt ans plus tard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a jeté les bases qui ont permis de parvenir à un accord sur les changements climatiques, les forêts et la diversité biologique. Elle a adopté un cadre d'action indicatif visant à faciliter la réalisation de l'objectif d'un développement durable dans les pays riches comme dans les pays pauvres.

261. Le Protocole de Montréal, dans lequel les États ont accepté la nécessité de renoncer progressivement à l'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, constitue peut-être l'accord international en matière d'environnement le plus réussi qui ait été conclu à ce jour (voir encadré 8).

Encadré 8

Protéger la couche d'ozone : un exemple de réussite

Dès le début des années 70, il ne faisait plus de doute que les chlorofluorocarbones (CFC) détruisaient la couche d'ozone dans la stratosphère et faisaient augmenter le nombre de rayons ultraviolets B (UV-B) à la surface de la Terre. Étant donné que la couche d'ozone protège les êtres humains, les animaux et les plantes des effets nocifs des rayons UV-B, l'augmentation des CFC et autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone constitue un grave danger pour la santé. Il a fallu toutefois 15 ans d'efforts acharnés pour parvenir à un accord susceptible de régler le problème.

Le Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a marqué une étape décisive et a permis d'obtenir des résultats remarquables. Les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, à l'exception de celles réservées à quelques usages d'importance critique, ne sont plus produites dans les pays industrialisés depuis 1996 et leur fabrication devrait être réduite progressivement à zéro d'ici à 2010 dans les pays en développement. Si le Protocole n'avait pas été adopté, les quantités de substances destructrices de l'ozone seraient cinq fois supérieures à celles d'aujourd'hui et l'intensité de rayons UV-B à la surface de la Terre aurait doublé dans l'hémisphère Nord aux latitudes moyennes. D'après les estimations actuelles, la concentration de CFC dans la couche d'ozone devrait progressivement être ramenée aux niveaux enregistrés avant 1980 d'ici à 2050.

Avant l'adoption du Protocole, les négociations intergouvernementales n'avaient pas permis de mobiliser l'appui nécessaire pour prendre les mesures radicales qui s'imposaient. La pression exercée par les associations, la publication de preuves scientifiques irréfutables et la découverte d'un énorme trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique ont finalement permis de parvenir au consensus nécessaire pour la signature du Protocole.

262. Toutefois, nous devons faire face à une réalité incontournable : les difficultés qui se posent en matière de viabilité dépassent tout simplement, et de loin, les mesures que nous prenons pour résoudre les problèmes. À quelques honorables exceptions près, ces mesures sont insuffisantes, de trop faible envergure ou arrivent trop tard.

263. Le présent chapitre vise à faire prendre conscience au Sommet du millénaire du caractère particulièrement pressant de cette réalité. Le fait que les questions d'environnement n'aient jamais été sérieusement examinées pendant les 18 mois au cours desquels l'Assemblée générale a discuté des thèmes à inscrire à l'ordre du jour du Sommet témoigne à l'envi

du faible niveau de priorité accordé à ces problèmes, qui revêtent pourtant une extrême gravité pour le genre humain tout entier. Une prise en main, au niveau le plus élevé possible, s'impose si nous voulons léguer à nos enfants – et à leur descendance – une Terre vivable.

264. Le bilan du dixième anniversaire de la Conférence sur l'environnement et le développement (1992) aura lieu en 2002. J'espère de tout cœur que les dirigeants du monde mettront à profit le temps qui reste pour relancer le débat sur la viabilité et jeter les bases de l'adoption, d'ici là, de mesures concrètes et déterminantes.

A. Faire face aux changements climatiques

265. À cause des émissions de carbone, dont le volume a quadruplé depuis un demi-siècle, l'atmosphère de la planète se réchauffe à un rythme alarmant (voir fig. 10). Les 14 années les plus chaudes, depuis qu'on a commencé à mesurer systématiquement la température au milieu du siècle dernier, ont toutes été recensées au cours des 20 dernières années. L'été de 1998 a été le plus chaud qui ait jamais été enregistré et l'hiver 1999-2000 pourrait s'avérer le moins froid. Selon les projections, les températures moyennes devraient encore augmenter de 1,2° à 3,5° C au cours de ce siècle, ce qui entraînera la fonte des glaciers et de la calotte glaciaire; l'élévation du niveau des mers qui s'en suivra menacera l'existence de centaines de millions d'habitants de zones côtières, tandis que les îles de faible altitude seront purement et simplement englouties.

266. Les signes avant-coureurs d'un tel scénario sont déjà perceptibles. Suite à l'accélération de la tendance au réchauffement, les schémas climatiques sont devenus plus imprévisibles et plus extrêmes tandis que les catastrophes d'origine climatique se sont nettement aggravées. Rien qu'en 1998, le coût de ces catastrophes a dépassé le montant des dégâts qu'ont provoqués toutes celles qui ont marqué l'ensemble des années 80 (voir fig. 11). Des dizaines de milliers de personnes, pauvres pour la plupart, ont été tuées cette année et, selon les estimations, 25 millions de « réfugiés

environnementaux » ont dû abandonner leurs maisons. Les dégâts causés par ces catastrophes ont été aggravés par des pratiques écologiquement irrationnelles et le fait que de plus en plus de pauvres n'ont guère d'autre choix que de s'exposer à de gros risques en vivant dans des plaines inondables, à flanc de côtes sur des pentes instables ou dans des édifices dangereux.

267. La réduction du risque de réchauffement de la planète passe avant tout par la réduction des émissions de carbone. L'utilisation de combustibles fossiles, qui continuent de produire plus de 75 % de l'énergie utilisée dans le monde, est à l'origine de la plus grande partie de ces émissions. Le nombre des automobiles, qui augmente de plus en plus rapidement dans le monde, risque d'accroître encore davantage ces émissions. De toute évidence, la nécessité de promouvoir l'efficacité énergétique et un plus grand recours aux ressources renouvelables s'impose.

268. Le perfectionnement de la technologie des piles à combustible, des turbines éoliennes, des cellules photovoltaïques et de la production conjointe de chaleur et d'électricité contribuera à améliorer la situation. Dans les pays en développement, en particulier dans les zones rurales qui ne sont pas raccordées au réseau électrique, la baisse rapide du coût des cellules solaires et de l'énergie éolienne peut permettre de fournir de l'énergie aux pauvres à un coût raisonnable et, par la même occasion, de stimuler la productivité agricole et d'accroître les revenus.

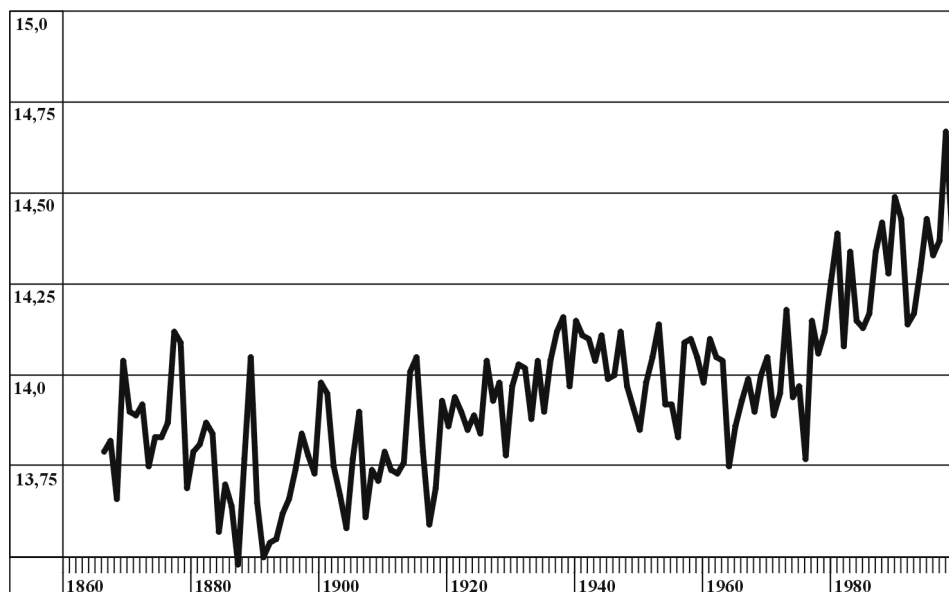
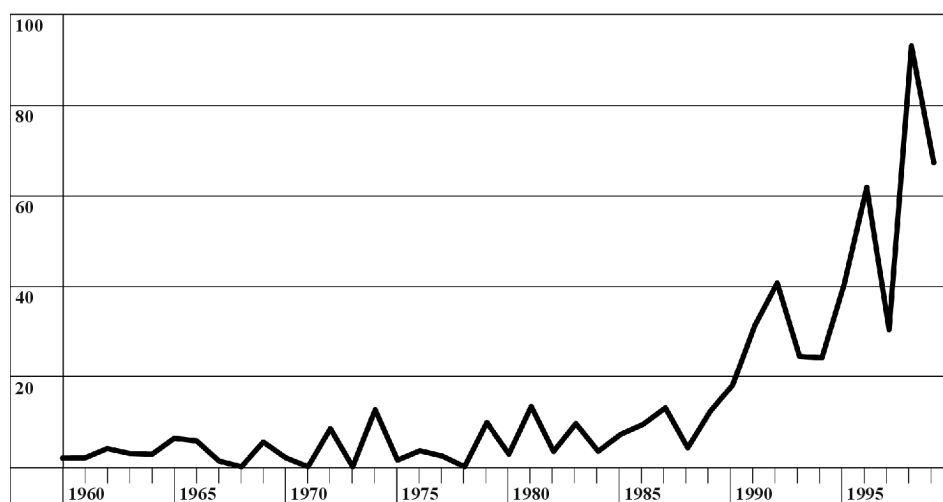


Figure 10
Température moyenne
de la surface de la
Terre, 1860-1998

(En degrés Celsius)

Source : Goddard Institute, World
Watch Institute, 1999.

**Figure 11**

**Pertes économiques
résultant de catastrophes
naturelles météorolo-
giques, 1960-1998**

(En milliards de dollars des États-Unis
aux prix de 1997)

Source : Munich Re Group.

269. La stabilisation du volume de gaz carbonique dans l'atmosphère à un niveau considéré comme non dangereux exige la réduction, de l'ordre de 60 % ou plus, des émissions de gaz à effet de serre, qui sont responsables du réchauffement de la planète. Jusqu'à présent, la communauté internationale n'a pas fait preuve de la volonté politique voulue pour procéder aux changements nécessaires.

270. La mise en oeuvre du Protocole de Kyoto de 1997 marquera un progrès sensible en obligeant les pays industrialisés à observer une limite et une réduction vérifiables des émissions fixées à 5 % en moyenne en dessous des niveaux de 1990, objectif qui doit être atteint sur la période allant de 2008 à 2012. Reconnaissant les racines économiques du problème du changement climatique, le Protocole cherche à associer le secteur privé à la recherche de solutions. Il utilise pour ce faire des mécanismes du marché qui prévoient des mesures d'incitation pour réduire les émissions et qui favorisent les flux d'investissements et le transfert de technologies vers les pays en développement afin de les aider à adopter des modes d'industrialisation plus durables (voir encadré 9).

271. Bien que la première génération des objectifs de Kyoto ne soit qu'un pas dans la bonne direction, leur mise en oeuvre permettrait d'enrayer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre provenant des pays industrialisés (voir fig. 12). Une action rapide s'impose. Si ces objectifs ne sont pas réalisés, il sera difficile de faire accepter de nouvelles limitations qui, progressivement, s'appliqueront aussi aux pays en développement.

272. J'invite le Sommet du millénaire à encourager l'adoption et la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Concrètement, j'exhorte les États dont la ratification est nécessaire pour donner effet au Protocole de prendre les mesures voulues pour que cet instrument puisse entrer en vigueur d'ici à 2002, ce qui serait une bonne manière de célébrer les progrès que nous aurons accomplis depuis Stockholm en 1972 et Rio en 1992.

273. Dans plusieurs autres domaines, de graves problèmes continuent de se poser, auxquels nous sommes encore loin d'apporter des solutions adéquates.

Encadré 9

**Recourir à des incitations économiques
pour limiter le réchauffement de la planète
et favoriser l'investissement dans les pays en développement**

Pour lutter contre le changement climatique, l'un des problèmes les plus épineux du XXI^e siècle, il importe de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre qui sont à l'origine du réchauffement de la planète. Si l'on veut réaliser les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto de 1997 pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il faudra adopter des techniques plus efficaces et plus propres dans les secteurs de l'énergie et du transport et dans l'industrie. Il existe plusieurs moyens de réduire les émissions de gaz, l'un des plus ingénieux étant le mécanisme pour un développement propre, qui offre des avantages tant aux pays industrialisés qu'aux pays en développement.

Par ce mécanisme, les pays industrialisés se voient allouer des crédits d'émissions lorsque leurs investissements dans les pays en développement contribuent à réduire les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre. Les crédits d'émissions entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer si les États industrialisés ont progressé sur la voie de la réalisation des objectifs de réduction des émissions.

La perspective d'obtenir des crédits d'émissions incite les pays riches à réaliser des investissements qui économisent l'énergie dans les pays pauvres. Le fait que les réductions d'émissions doivent être vérifiées et certifiées contribue à la création de nouvelles sociétés de services qui se consacrent à cette tâche. Les investissements non polluants favorisent un développement plus viable dans les pays en développement.

Le mécanisme pour un développement propre et les autres mécanismes de Kyoto prévoient des incitations pour encourager le secteur privé à limiter le réchauffement de la planète, ce qui est une entreprise particulièrement opportune.

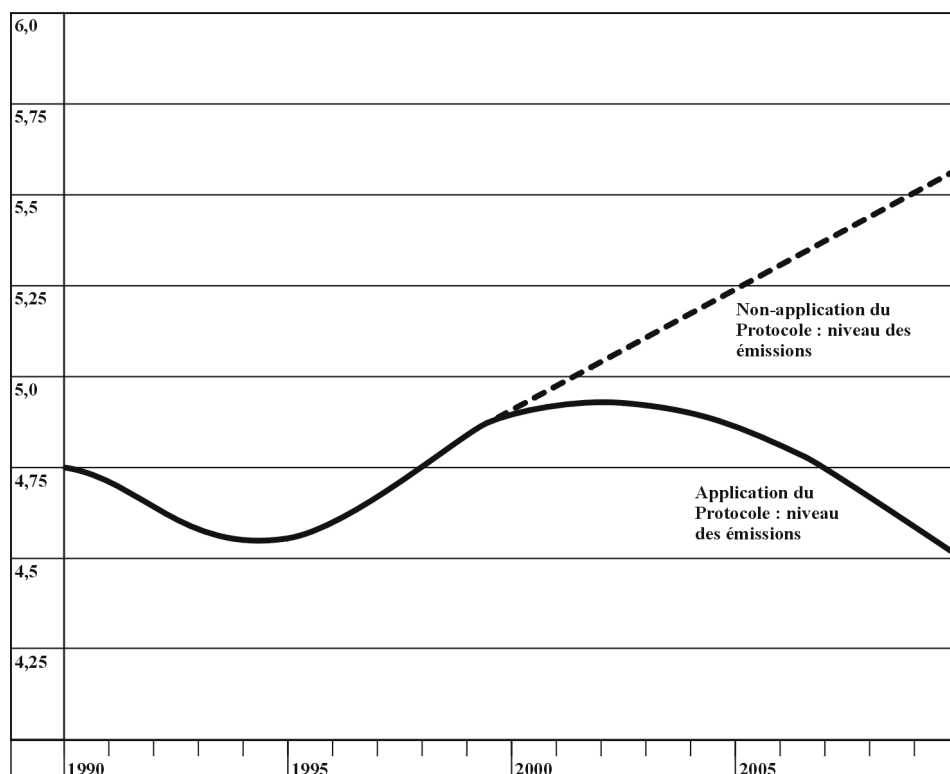


Figure 12
Projection de l'effet du
Protocole de Kyoto sur
les émissions de gaz à
effet de serre

(En gigatonnes de carbone)

Source : Secrétariat de la Convention-
cadre des Nations Unies sur le
changement climatique, 2000.

B. Gérer la crise de l'eau

274. La consommation mondiale d'eau a été multipliée par six entre 1900 et 1995, soit une croissance supérieure au double du taux d'accroissement de la population. Environ le tiers de la population mondiale vit déjà dans des pays considérés comme étant sous « stress hydrique », c'est-à-dire que leur consommation dépasse 10 % des ressources totales. Si les tendances actuelles se poursuivent, deux personnes sur trois vivront dans cette situation d'ici 2025.

275. Les eaux souterraines fournissent environ le tiers des besoins de la population mondiale. L'exploitation irrationnelle de ces ressources, qui ne retient guère l'attention, constitue un sujet de préoccupation particulier. La surexploitation des ressources en eau est pratique courante dans différentes parties de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Mexique, de la péninsule arabique et de l'ex-Union soviétique. Dans certains cas, le niveau naturel de la nappe phréatique baisse de 1 à 3 mètres par an. Dans un monde où 30 à 40 % de la production alimentaire provient des terres irriguées, ce problème est fondamental pour la sécurité alimentaire.

276. Dans certaines régions du monde, on assiste déjà à une compétition nationale féroce au sujet de l'eau pour l'irrigation et pour la production d'énergie et le problème ne pourra que s'aggraver tant que la population continuera d'augmenter. Aujourd'hui, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord subissent déjà gravement les effets de la pénurie d'eau, mais l'Afrique subsaharienne sera dans la même situation dans les 50 prochaines années lorsque sa population aura doublé, voire triplé.

277. La pénurie d'eau douce ne constitue pas le seul problème. L'écoulement d'engrais et la pollution chimique dégradent dangereusement la qualité de l'eau. Plus d'un cinquième des stocks de poissons d'eau douce sont fragilisés ou menacés par la pollution ou la modification des habitats.

278. Le problème le plus grave qui se pose dans l'immédiat est que plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et la moitié de l'humanité ne dispose pas de moyens d'assainissement adéquats. Dans de nombreux pays en développement, les fleuves en aval des grandes villes ressemblent à des égouts à ciel ouvert, ce qui a des conséquences dévastatrices sur la santé des riverains.

279. Selon les estimations, l'insalubrité de l'eau et de l'assainissement est à l'origine de 80 % de toutes les maladies dans les pays en développement. Le nombre annuel des décès dépasse 5 millions par an, soit 10 fois plus que le nombre de personnes qui meurent en moyenne chaque année à cause de la guerre. Plus de la moitié des victimes sont des enfants. Aucune autre mesure ne permettra de réduire davantage les maladies et de sauver des vies dans le monde en développement que d'assurer à tous l'approvisionnement en eau et un assainissement adéquat.

280. La Conférence ministérielle du Forum mondial de l'eau, qui s'est réunie en mars 2000, a examiné un ensemble d'objectifs réalistes dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. J'invite le Sommet du millénaire à entériner ces objectifs et à en tirer parti au cours des années à venir.

281. Concrètement, je prie instamment le Sommet d'adopter l'objectif visant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès de façon durable à des sources d'approvisionnement en eau potable à un prix raisonnable.

282. Afin de mettre un terme à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, nous avons besoin d'élaborer des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux national et local. Ces stratégies consisteront notamment à mettre en place des structures de fixation des prix de nature à favoriser à la fois l'équité et l'efficacité. Nous avons besoin d'une « Révolution bleue » dans l'agriculture qui cherchera à accroître la productivité par unité d'eau – « plus de grains par goutte » – ainsi qu'à favoriser une meilleure gestion des bassins versants et des plaines alluviales. Mais rien de tout cela ne pourra se réaliser si l'on n'organise pas des campagnes de sensibilisation et de mobilisation du public pour faire prendre conscience aux populations de l'ampleur et des causes de la crise actuelle de l'eau et de celle qui nous menace.

C. Protéger les sols

283. En principe, il n'y a pas de raison pour que la Terre ne puisse pas assurer la subsistance d'une population beaucoup plus nombreuse que celle qui est aujourd'hui la sienne. En réalité, toutefois, la répartition des terres cultivables et des conditions agroclimatiques favorables ne correspond pas à celle des populations. En outre, la dégradation croissante des

sols aggrave encore le problème. Ce sont près de 2 milliards d'hectares – soit la superficie du Canada et des États-Unis pris ensemble – qui sont aujourd'hui dégradés par suite d'activités humaines, ce qui met en péril les moyens d'existence de près d'un milliard de personnes. Les principaux coupables en sont la salinisation provoquée par l'irrigation, l'érosion causée par le surpâturage et le déboisement et l'appauvrissement de la biodiversité. Le coût direct, en perte de recettes annuelles, représenterait à lui seul plus de 40 milliards de dollars par an.

284. Chaque année, ce sont 20 millions d'hectares de plus de terres arables qui sont perdues pour l'agriculture, soit parce qu'elles sont trop dégradées pour être cultivées, soit parce que les agglomérations s'étendent. Or, la demande de nourriture dans les pays en développement devrait doubler au cours des 30 prochaines années. Il y a encore des terres à cultiver, et elles le seront, mais il s'agit surtout de superficies négligeables et, par conséquent, d'autant plus exposées à la dégradation.

285. L'augmentation de la productivité agricole, stimulée par les nouvelles variétés de plantes à haut rendement et par la multiplication par neuf de l'emploi des engrais, a empêché que le scénario apocalyptique de la famine généralisée qui avait été prédite dans les années 70 ne se réalise – mais souvent aux dépens de l'environnement. Le rythme d'accroissement de la productivité agricole mondiale s'est ralenti brutalement dans les années 90 et l'Afrique subsaharienne n'en a jamais profité. L'absence de régime foncier sûr est aussi un gros obstacle à l'amélioration de la productivité agricole et à une meilleure gestion des terres.

286. Parallèlement, on prévoit que la population mondiale va augmenter de plus de 3 milliards d'individus d'ici le milieu du siècle et que l'accroissement le plus fort se produira dans les pays où se trouvent déjà le plus grand nombre de personnes qui ne mangent pas à leur faim et les terres agricoles les plus sollicitées.

287. Le risque de voir un jour la sécurité alimentaire mondiale compromise est donc bien réel. Les scientifiques ne sont plus aujourd'hui à même d'accroître le rendement des plantes dans des proportions aussi énormes que celles qu'ils avaient atteintes au cours des dernières décennies, les sols se dégradent de plus en plus, les engrais ne donnent plus

d'aussi bons résultats dans de nombreuses régions et l'expansion de l'irrigation se heurte à de graves obstacles.

288. Les progrès de la biotechnologie agricole pourraient être utiles aux pays en développement en créant des variétés de plantes qui résistent à la sécheresse, au sel et aux parasites. Mais les conséquences que la biotechnologie peut avoir sur l'environnement n'ont pas encore été pleinement évaluées et de nombreuses questions, en particulier celles qui ont trait à la sécurité biologique, restent encore sans réponse.

289. J'ai l'intention de réunir une assemblée de hauts responsables de l'action gouvernementale à l'échelon mondial pour débattre des questions controversées et autres questions que soulèvent les risques et les possibilités liés au recours croissant à la biotechnologie et au génie biologique.

290. Il n'est bien sûr pas question que chaque pays produise toute la nourriture dont il a besoin. Chacun peut pallier aux insuffisances de ses approvisionnements en important les produits qui lui font défaut de pays qui en produisent trop, c'est une pratique de plus en plus courante. Mais, en dehors de l'assistance fournie dans les situations de crise, c'est une façon de combler les insuffisances de la production alimentaire à laquelle seuls peuvent recourir les pays qui en ont les moyens. Or, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pas moins de 82 pays n'en ont pas les moyens.

D. Sauvegarder la forêt, les ressources halieutiques et la biodiversité

291. L'accroissement des populations et la croissance économique engendrent dans le monde entier une demande de produits forestiers apparemment insatiable. Surexploitation, déboisement pour gagner des terres arables, maladies, incendies ont causé la disparition d'environ 65 millions d'hectares de forêt dans les pays en développement entre 1990 et 1995. La forte demande de bois dans les pays industrialisés a beaucoup contribué à cet appauvrissement.

292. Or, l'augmentation de la demande ne devrait pas nécessairement entraîner une destruction plus grande des forêts. En effet, la production de papier et de

produits du bois peut être rendue plus efficace, le recyclage permet de conserver les matériaux et la publication par des moyens électroniques d'économiser du papier. Le reboisement servira à répondre aux futurs besoins en bois et il contribue à l'absorption du carbone de l'atmosphère, ce qui diminue le réchauffement de la planète. Il contribue aussi à la lutte contre les inondations et l'érosion des sols.

293. La sauvegarde de la biodiversité est un problème de protection de l'environnement qui s'impose avec moins d'évidence que la pollution des plages, les incendies de forêt ou l'extension des déserts. Mais c'est un problème tout aussi crucial, sinon plus. Sauvegarder la biodiversité agricole est essentiel pour la sécurité alimentaire à long terme parce que les plantes sauvages sont des sources génétiques de résistance aux maladies, à la sécheresse et à la salinisation.

294. La biodiversité n'est pas seulement importante pour l'agriculture. Par exemple, les plantes médicinales assurent les soins de santé primaires de plus de 3 milliards de personnes et alimentent une industrie représentant globalement plusieurs milliards de dollars par an. Mais alors que les milieux scientifiques et commerciaux prennent de plus en plus conscience de la valeur des plantes médicinales, l'existence de ces plantes est de plus en plus menacée. Selon une étude récente portant sur près de 250 000 espèces de plantes, une espèce sur huit est menacée de disparition. La survie d'environ 25 % des espèces de mammifères du monde et de 11 % des espèces d'oiseaux est également menacée. Tant qu'il ne sera pas mis fin au déboisement, à la dégradation des sols et de l'eau et à la monoculture, la biodiversité sera de plus en plus menacée.

295. Les ressources halieutiques de la haute mer continuent à être surexploitées en dépit du grand nombre d'accords adoptés pour en réglementer la pêche. Les prises ont été pratiquement multipliées par cinq au cours des 50 dernières années, alors que près de 70 % des lieux de pêche sont soit pleinement exploités soit surexploités. L'utilisation de « navires-usines » – souvent fortement subventionnés par les États – pratiquant une pêche sauvage, ramassant tout sans discrimination, entraîne la surexploitation des ressources halieutiques de la haute mer et peut aussi détruire les moyens d'existence de petites populations de pêcheurs, en particulier dans les pays en développement. Les eaux côtières peuvent être

protégées contre les prises illégales par des flottes de pêche étrangères, mais elles sont exposées à d'autres menaces. Dans de nombreuses régions, la dégradation croissante des récifs de corail met en péril les stocks reproducteurs et les zones d'alevinage. Plus de la moitié des récifs de corail du monde sont actuellement en danger par suite d'activités humaines.

296. L'épuisement total de nombreuses ressources halieutiques autrefois importantes prouve, s'il en était besoin, qu'il est nécessaire d'adopter un régime instaurant une gestion plus durable et plus équitable des océans. L'importance de la sauvegarde des ressources halieutiques est une idée qui s'impose de plus en plus mais qui ne pourra avoir de suite que si les pouvoirs publics et l'industrie de la pêche s'entendent pour lui donner effet.

E. Élaborer une nouvelle éthique écologique

297. Les crises écologiques auxquelles nous devons faire face ont des causes multiples : pauvreté, négligence, recherche du profit – mais, surtout, mauvaise gestion. Ces crises ne sont pas faciles à résoudre et il n'existe pas de solution unique.

298. En outre, il y a tout lieu de s'attendre à de nouvelles mauvaises surprises écologiques. En effet, ni le réchauffement de la planète, ni l'appauvrissement de la couche d'ozone n'étaient à l'ordre du jour lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972. Pas plus que l'on aurait pu prévoir, dans les années 70, que le coût des catastrophes naturelles augmenterait de 900 % entre les années 60 et les années 90.

299. Il est vrai que des progrès techniques, aujourd'hui inimaginables, pourraient résoudre certains des problèmes environnementaux que nous connaissons. Peut-être, et il faut au moins prendre les mesures d'incitation qui augmenteront leurs chances de se produire. Mais il serait insensé de s'en remettre à eux et de ne rien faire.

300. La question est donc de savoir quelles doivent être nos priorités. J'en recommande quatre.

301. Premièrement, il faut avant tout informer le public. Il est inquiétant de constater à quel point les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont peu connus. Plus le nombre de ceux qui habitent dans des

villes, coupés de la nature, augmente, plus la nécessité d'informer augmente. Les consommateurs doivent partout comprendre que leurs choix ont souvent des conséquences importantes pour l'environnement.

302. Ce sont surtout les organisations de la société civile qui se sont jusqu'ici chargées de sensibiliser le public. Avec énergie, dévouement, mais peu de moyens, les organisations non gouvernementales se sont faites les porte-parole des problèmes d'environnement dans les débats publics presque partout. Mais les écoles et les universités ont aussi un rôle essentiel à jouer dans la sensibilisation du public et les pouvoirs publics doivent eux aussi s'y mettre davantage.

303. Deuxièmement, la place réservée aux questions liées à l'environnement dans le processus d'élaboration des politiques doit être fondamentalement revue. Les gouvernements considèrent généralement l'environnement comme une catégorie à part, qu'ils confient à un ministère de moindre importance. C'est un obstacle majeur sur la voie du développement durable. L'environnement devrait au contraire être mieux intégré dans la politique économique générale. Le meilleur moyen d'y parvenir est de modifier les systèmes de comptabilité nationale pour qu'ils fassent apparaître les coûts et les bénéfices véritables liés à l'environnement – pour aboutir finalement à une comptabilité « verte ».

304. Aujourd'hui, lorsque les usines produisent des biens mais, ce faisant, rejettent des polluants dans les rivières ou l'atmosphère, la comptabilité nationale mesure la valeur des biens mais non le coût des dommages causés par les polluants. À la longue, ces coûts non mesurés pourraient être de beaucoup supérieurs aux avantages à court terme qui, eux, ont été mesurés. Ce n'est que lorsqu'elles tiendront compte de tous les facteurs à prendre en considération que les politiques économiques garantiront un développement durable.

305. Le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée, que l'Organisation des Nations Unies a été la première à mettre en œuvre en 1993, est une réponse à ce problème. Il ajoute au système habituel de comptabilité nationale la prise en compte des ressources naturelles et de la pollution. Ces informations supplémentaires permettent aux gouvernements d'élaborer les politiques économiques et d'en suivre l'exécution avec plus d'efficacité, d'adopter des règles plus efficaces en matière d'environnement, de mieux concevoir la gestion des

ressources et d'utiliser à meilleur escient les prélèvements fiscaux et les subventions.

306. Ce système de comptabilité « verte » est encore balbutiant, mais certains pays l'utilisent déjà. Le Gouvernement philippin, par exemple, l'a introduit en 1995. Une vingtaine d'autres pays, au nord comme au sud, en utilisent des éléments. J'encourage les gouvernements à examiner ce système de comptabilité « verte » et à voir comment ils pourraient l'incorporer dans leur comptabilité nationale.

307. Troisièmement, les gouvernements sont les seuls à pouvoir élaborer et appliquer des législations environnementales et à adopter des mesures d'incitation plus respectueuses de l'environnement pour faire réagir les marchés. Pour ne donner qu'un seul exemple, les gouvernements peuvent faire en sorte que les marchés travaillent pour l'environnement en ne versant plus les centaines de milliards de dollars qui subventionnent chaque année des activités préjudiciables à l'environnement. Ils peuvent aussi avoir davantage recours aux « taxes vertes » fondées sur le principe « pollueur-payer ».

308. Adopter de nouvelles mesures d'incitation, c'est aussi encourager la création d'industries entièrement nouvelles, dont l'objet est de trouver les moyens d'utiliser plus rationnellement l'énergie et d'instaurer des pratiques plus soucieuses de l'environnement. Par exemple, le Protocole de Montréal a entraîné la création d'un vaste marché pour les réfrigérateurs et les climatiseurs qui ne nuisent pas à la couche d'ozone. Rien ne serait plus absurde que de négliger le rôle extrêmement constructif que le secteur privé peut jouer pour promouvoir le changement.

309. Enfin, il est impossible de concevoir une politique environnementale efficace sans s'appuyer sur

des données scientifiques fiables. La collecte des données a beaucoup progressé dans de nombreux domaines, mais il reste de graves lacunes dans nos connaissances. En particulier, les principaux écosystèmes du monde n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation d'ensemble complète. C'est à ce besoin que répond l'Évaluation des écosystèmes prévue à l'occasion du millénaire, entreprise collective internationale de grande envergure, qui dressera la carte de la santé de notre planète. Elle bénéficie de l'appui de nombreux pays ainsi que du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (voir encadré 10).

310. Je demande aux États Membres de fournir les fonds nécessaires pour assurer le financement de l'Évaluation des écosystèmes à l'occasion du millénaire et d'y prendre part activement.

311. Les problèmes relatifs à l'environnement qui se posent dans les différentes régions du monde sont de nature différente et appellent des solutions différentes. Mais les habitants de notre petite planète partagent au moins une opinion à propos de leur infortune : ils veulent que leurs gouvernements fassent davantage pour protéger leur environnement. Ils le demandent pour eux-mêmes et plus encore pour leurs enfants – et pour l'avenir de la planète elle-même. Considérant les risques extraordinaires que court l'humanité, le début du nouveau siècle ne pourrait pas être un moment plus opportun pour nous engager – populations et gouvernements – à adopter un nouveau comportement en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles.

Encadré 10

Pourquoi une évaluation des écosystèmes mondiaux à l'aube du troisième millénaire

Au cours des 30 dernières années, nous avons pris de plus en plus conscience du fait que les écosystèmes naturels dont dépend la vie humaine sont menacés. Toutefois, nous ne disposons toujours pas d'informations précises quant à l'ampleur des dommages ou à leurs causes. En effet, dans certains cas, pour ce qui est, par exemple, de la qualité de l'eau douce, nous avons moins d'informations qu'il y a 20 ans, en raison de la réduction malavisée de programmes de surveillance de l'environnement.

Une politique environnementale judicieuse doit se fonder sur des données scientifiques fiables et pour veiller à ce que les responsables de son élaboration disposent de ces informations, une étude très complète au niveau mondial de l'état des cinq principaux écosystèmes : forêts, eau douce, pâturages, zones côtières et agroécosystèmes est absolument indispensable.

Procéder à un tel bilan, voilà précisément l'objet du projet d'évaluation des écosystèmes à l'aube du troisième millénaire, une initiative prise notamment par le World Resources Institute, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se proposent d'exploiter et de réunir les données existantes tout en favorisant de nouveaux travaux de recherche pour combler les lacunes.

Cette évaluation des écosystèmes en 2000 présente des avantages importants pour de nombreuses parties prenantes. Elle permettra aux parties à diverses conventions internationales sur les écosystèmes, d'avoir accès aux données utiles pour mesurer le degré de réalisation des objectifs consignés dans ces conventions. Les gouvernements auront accès aux informations leur permettant de soumettre les rapports prévus par les conventions internationales. Cette évaluation aidera à rendre plus cohérentes les politiques de gestion des écosystèmes et facilitera l'accès des pays en développement aux séries de données mondiales. Pour ce qui est du secteur privé, cette évaluation lui permettra de faire des projections mieux fondées. En outre, les associations auront ainsi à leur dispositions les informations voulues pour tenir les entreprises et les gouvernements comptables de leurs décisions environnementales.

Cette évaluation, à l'aube du troisième millénaire, illustre de manière exemplaire le genre de coopération scientifique et politique internationale nécessaire pour faire avancer la cause du développement durable.

VI. Rénover l'Organisation des Nations Unies

312. L'Organisation des Nations Unies ne peut résoudre seule aucun des problèmes que j'ai décrits. Ces problèmes concernent l'ensemble de la communauté internationale et obligent chacun à faire sa part mais les peuples du monde comprennent qu'il est infiniment plus difficile d'y trouver une solution sans l'appui d'une organisation forte et efficace.

313. L'existence d'une telle organisation dépend en fin de compte, aujourd'hui comme hier, de l'importance que les gouvernements y attachent. Aujourd'hui comme alors, les États Membres sont le fondement même de l'Organisation des Nations Unies.

314. Au moment où nous nous préparons à tenir un sommet du millénaire, il nous faut non seulement réaffirmer nos objectifs primordiaux mais également trouver des moyens novateurs de renforcer l'Organisation afin de lui permettre de mieux servir les intérêts des États et des peuples en cette ère nouvelle.

315. Aujourd'hui, les problèmes mondiaux ne sont plus du ressort exclusif des ministères des affaires étrangères et les États ne sont plus les seuls à pouvoir résoudre les maints problèmes de notre petite planète. Un grand nombre d'autres acteurs fort variés et de plus en plus influents s'associent aux preneurs de décisions nationaux pour mettre au point de nouvelles formes de gouvernance mondiale. Plus le problème à résoudre est complexe—qu'il s'agisse de négocier un traité d'interdiction des mines terrestres, de limiter les émissions contribuant au réchauffement de la planète, ou de créer une cour pénale internationale, plus il est vraisemblable que les organisations non gouvernementales, les institutions du secteur privé et les organismes multilatéraux, collaborent avec les États pour trouver des solutions de consensus.

316. Notre organisation devra, si elle veut réaliser son potentiel dans les années à venir, adopter deux stratégies.

317. En premier lieu, bien que ses ressources soient extrêmement limitées, celles des communautés qu'elle sert sont beaucoup plus importantes. Nous devons donc nous employer, non pas à usurper le rôle des autres acteurs sur la scène mondiale, mais à nous faire le catalyseur efficace du changement et de la coordination entre ces acteurs. Notre rôle devra avant tout être de stimuler une action collective à l'échelle mondiale.

318. En deuxième lieu, l'Organisation des Nations Unies — comme toutes les autres institutions mondiales aujourd'hui — doit tirer pleinement parti des promesses de l'ère de l'information. La révolution numérique a donné lieu à des progrès technologiques sans précédent. Utilisée de manière responsable, elle peut grandement améliorer nos chances de vaincre la pauvreté et d'atteindre nos autres objectifs prioritaires. Il faut toutefois, pour ce faire, que l'Organisation des Nations Unies utilise les nouvelles technologies avec plus d'enthousiasme que par le passé.

A. Identifier nos principaux atouts

319. Lors de sa création, il y a plus d'un demi-siècle, au lendemain difficile d'une guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies symbolisait les espoirs les plus fervents de l'humanité dans une communauté mondiale juste et pacifique. Elle incarne encore ce rêve. Nous demeurons la seule institution mondiale dont la légitimité et la compétence découlent de sa composition universelle et dont le mandat porte aussi bien sur le développement et la sécurité que sur les droits de l'homme et l'environnement. En ce sens, l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer sur la scène mondiale.

320. Nous sommes une organisation dépourvue de capacités militaires indépendantes et ne disposant que de ressources relativement modestes dans le domaine économique. Notre influence dans le monde est toutefois beaucoup plus importante qu'on ne le croit souvent, y compris au sein de l'Organisation. Cette influence découle non pas de l'exercice d'un pouvoir, mais de la force des valeurs que nous représentons, de notre rôle dans l'établissement et le maintien de normes internationales, de notre aptitude à sensibiliser l'opinion publique internationale et à stimuler son action et de la confiance qui nous est accordée pour nos réalisations sur le terrain visant à améliorer les conditions de vie des populations.

321. L'importance des principes et des normes est facilement sous-estimée, mais tout au long des décennies qui ont suivi la création de l'Organisation des Nations Unies, l'adoption de nouvelles normes a profondément affecté la vie de millions de personnes. La guerre, qui était autrefois un instrument couramment utilisé par les États, est désormais

universellement bannie, sauf dans des situations très particulières. La démocratie, qui se voyait remise en cause par différentes formes d'autoritarisme prévaut maintenant dans de nombreux pays et est en outre généralement considérée comme la forme la plus légitime et la plus souhaitable de gouvernement. La protection des droits fondamentaux, qui ne dépendait que du bon vouloir d'États souverains, est maintenant un sujet de préoccupation universel qui se joue aussi bien des gouvernements que des frontières.

322. Les conférences organisées par les Nations Unies dans les années 90 ont parfois été placées sous le signe de la dissension mais elles ont joué un rôle de premier plan dans la mesure où elles ont permis de dégager un consensus normatif et de trouver des solutions pratiques aux grands problèmes de notre époque. Ce n'est que dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies que la communauté internationale a pu, de façon consensuelle – ou presque – définir les mesures à prendre pour relever le nouveau défi que constitue la mondialisation. C'est de fait sur ces mesures que le présent rapport s'efforce de faire fond.

323. Nous avons récemment été les témoins du lancement d'un certain nombre de campagnes bien spécifiques visant à renforcer les normes existantes et à instituer des régimes juridiques comme celles qui ont permis l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines terrestres ou l'accord conclu l'an passé sur l'amélioration de l'allègement de la dette des pays pauvres les plus endettés. Ces campagnes, souvent menées de concert avec les organismes des Nations Unies, ont permis de sensibiliser la communauté internationale à différentes questions d'une importance vitale et de portée mondiale et de modifier l'attitude des États à cet égard.

324. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle tout aussi important, bien que souvent méconnu, dans l'élaboration des règles de caractère mondial sans lesquelles les sociétés modernes ne pourraient tout simplement pas fonctionner. L'Organisation mondiale de la santé, par exemple, définit les critères de qualité que se doit de respecter l'industrie pharmaceutique de tous les pays. L'Organisation météorologique mondiale recueille des données météorologiques auprès des États avant de les rediffuser, améliorant ainsi les prévisions météorologiques à l'échelle de la planète. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle protège les marques de fabrique, de commerce ou de service et les brevets en dehors de leurs pays d'origine. Les

compagnies aériennes ont acquis le droit de survoler des pays étrangers grâce à des accords négociés par l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Commission de statistique de l'ONU permet d'assurer l'uniformité des normes comptables.

325. Il est de fait impossible d'imaginer comment notre monde pourrait fonctionner sans les principes et les pratiques du multilatéralisme pour l'étayer. Une économie mondiale ouverte remplaçant le mercantilisme, une diminution progressive de l'importance d'alliances militaires compétitives et un Conseil de sécurité plus souvent à même de prendre des décisions, une Assemblée générale ou des réunions importantes d'États et d'organismes de la société civile examinant les problèmes communs à l'ensemble de l'humanité, tels sont quelques-uns des signes – partiels mais réels – d'un système multilatéral indispensable et actif.

326. Si l'on regarde en arrière, il apparaît que l'importance accrue accordée aux principes du droit a été à la base d'une grande partie des progrès sociaux réalisés au cours du millénaire écoulé. Il s'agit bien entendu là d'un projet inachevé, notamment au niveau international, et nos efforts en la matière se poursuivent. Il serait plus facile de maintenir la primauté du droit si les pays signaient et ratifiaient les traités et conventions internationaux. Certains refusent de le faire pour des raisons de fond mais un nombre beaucoup plus important d'entre eux ne disposent tout simplement pas des compétences et des ressources nécessaires, notamment lorsque l'application des instruments internationaux passe par la promulgation d'une législation nationale.

327. Je demande par conséquent à tous les organismes concernés des Nations Unies de fournir l'assistance technique qui permettra à tous les États qui le souhaitent de participer pleinement au nouvel ordre juridique mondial.

328. Nous fournirons aux chefs d'État et de gouvernement qui assisteront au Sommet du millénaire des facilités spéciales leur permettant de signer tout traité ou convention dont le Secrétaire général est dépositaire.

329. Les institutions ont évolué en même temps que les normes mondiales. Au cours de ces dernières années, par exemple, nous avons assisté à la création de tribunaux spéciaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie qui ont répondu à l'inquiétude croissante

de la communauté internationale face aux violations flagrantes des droits de l'homme et à sa volonté de mettre un terme à la culture d'impunité.

330. Je demande instamment à tous les pays de signer et ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale afin de consolider les progrès réalisés en vue de traduire en justice les responsables de crimes contre l'humanité.

331. L'Organisation des Nations Unies doit également s'adapter à des temps nouveaux. L'une des questions critiques à laquelle j'ai déjà fait référence est la réforme du Conseil de sécurité. Le Conseil doit fonctionner de façon efficace mais sa légitimité ne doit aucunement être remise en question. C'est en tenant dûment compte de ces deux critères qu'il conviendra de trouver une solution. **J'engage les États Membres à relever ce défi sans plus tarder.**

332. Il nous faut également adapter nos modes de délibération afin que la société civile puisse pleinement contribuer à nos travaux. Les organisations de la société civile ont déjà fait une contribution importante à l'élaboration et à la défense des normes mondiales (pour le nombre des organisations non gouvernementales, voir fig. 13). De même que l'instauration de liens institutionnels plus étroits et le renforcement de la

coopération pratique avec les parlements nationaux se sont révélés être d'une grande utilité, il est évident que l'Organisation des Nations Unies – tout comme les peuples du monde – a beaucoup à gagner à s'ouvrir à cette source vitale d'énergie et de compétences.

333. Je saurais par conséquent gré à l'Assemblée générale d'étudier la possibilité d'améliorer ces liens. On pourrait dans un premier temps demander à un groupe d'experts, comprenant des représentants d'organisations de la société civile, d'établir une étude des meilleures pratiques novatrices auxquelles ces organisations ont recours pour contribuer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines. Cette étude pourrait servir de base à l'adoption de nouvelles formules permettant de faire participer davantage la société civile à nos entreprises communes.

334. Les partenariats avec le secteur privé et les fondations ont également contribué pour beaucoup à nos récents succès, comme je l'ai noté à plusieurs reprises dans le présent rapport.

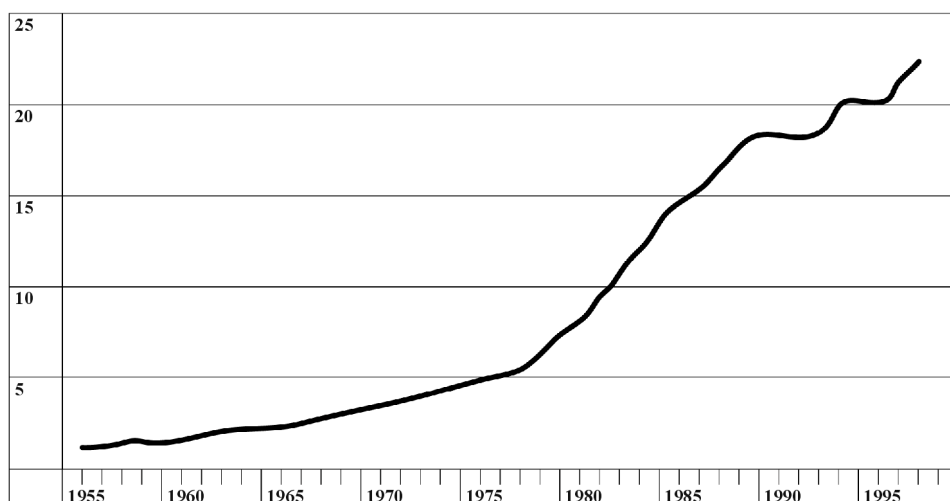


Figure 13

Nombre d'organisations non gouvernementales internationales

(En milliers)

Source : Union of International Organizations et World Watch Institute, 1996-1999.

B. Mettre en place des réseaux pour le changement

335. Le rythme des changements aujourd'hui dépasse bien souvent la capacité d'adaptation des institutions nationales et internationales. Les changements interviennent dans tant de domaines en même temps qu'aucune organisation ne saurait, seule, les suivre tous, d'autant plus qu'ils ignorent généralement les frontières traditionnelles entre les disciplines et les domaines de spécialisation.

336. L'apparition de « réseaux de politique mondiale » pourrait offrir un élément de solution. Ces réseaux – ou coalitions pour le changement – rassemblent, d'une part, les institutions internationales, la société civile et les organisations du secteur privé, d'autre part, les gouvernements, à la poursuite d'objectifs communs.

337. Parfois ce sont les organisations internationales qui sont l'élément moteur – par exemple, l'Organisation mondiale de la santé, dans l'initiative Faire reculer le paludisme, ou mon cabinet, dans le Pacte mondial avec le secteur privé.

338. Il arrive aussi que l'impulsion soit donnée par des gouvernements et des organisations non gouvernementales, comme ce fut le cas pour la campagne pour l'interdiction des mines terrestres. Dans l'Alliance mondiale pour la vaccination, les chefs de file sont le secteur privé et des fondations philanthropiques. Dans chaque cas, ces coalitions très souples donnent un sens nouveau à l'expression « Nous, les peuples » : la conduite des affaires mondiales n'est pas un jeu à somme nulle puisque tous les partenaires voient leur influence augmenter.

339. La participation à des réseaux de politique mondiale est bénéfique, notamment pour les États, qui peuvent accomplir en coopération ce qu'ils ne pourraient faire unilatéralement.

340. Malgré des différences de forme, les réseaux de politique mondiale ont un certain nombre de points communs. Ils n'ont pas de structures figées et la société civile peut s'y faire entendre. Ils aident à définir les orientations mondiales, à circonscrire les débats et à sensibiliser le public. Ils acquièrent et diffusent des connaissances en faisant largement appel à l'Internet. Ils facilitent l'élaboration de consensus et la négociation d'accords concernant les nouvelles normes mondiales et, une fois ces accords conclus, ils

facilitent la création de nouveaux types de mécanismes de mise en oeuvre et de suivi.

341. Nous participons largement aux réseaux de politique mondiale mais cela se fait sans plan préalable. Notre démarche doit être mieux ciblée et plus systématique. Il faut déterminer la meilleure manière d'aider les gouvernements, la société civile et le secteur privé à coopérer pour que les réseaux de politique mondiale atteignent leurs objectifs – et les nôtres.

C. Tirer parti des connexions informatiques

342. J'ai dit plus haut combien il était important de généraliser l'accès aux techniques de l'information dans le monde. Ici, je voudrais examiner comment la révolution de l'information peut et doit profiter à l'ONU elle-même.

343. Si les communications avec le monde en développement étaient, il y a 10 ans, longues et onéreuses, aujourd'hui la situation change avec le Web. Il est maintenant possible de lire en ligne les journaux du monde entier quelques secondes après leur parution. Il est possible de trouver et d'échanger tout aussi rapidement des informations fournies par les départements gouvernementaux nationaux, les grands établissements de recherche outre-mer et les principales ONG.

344. Ce n'est pas tout. Une connectivité mondiale accrue signifie aussi que le nombre de personnes qui peuvent consulter sans frais l'immense trésor électronique d'informations que contient le site de l'ONU augmente par millions d'année en année. Notre site est extrêmement populaire : plus de 100 millions de visiteurs l'an dernier.

345. L'Internet nous permet également de tenir des conférences électroniques mondiales interactives, ce qui, d'une part, élimine les frais de voyage, les notes d'hôtel et les coûts de services de conférence, d'autre part, permet d'accueillir tout aussi facilement et au même prix 10 000 participants ou 10. Au Secrétariat, il est souvent possible de tenir des « réunions électroniques », plutôt que des réunions face à face et donc d'utiliser bien plus rationnellement le temps des fonctionnaires. Cette pratique est de plus en plus courante dans les organisations modernes qui ont accepté la révolution des techniques de l'information.

346. Enfin, la révolution de l'information nous offre la possibilité d'améliorer considérablement l'efficacité de nos opérations sur le terrain. Les communications sans fil fonctionnent toujours, même s'il y a catastrophe naturelle ou situation d'urgence.

347. J'ai le plaisir d'annoncer le lancement d'un nouveau programme d'intervention en cas de catastrophe, grâce auquel les liaisons avec le personnel des organisations humanitaires sur le terrain seront assurées par téléphones mobiles et par satellite ainsi que par radio.

348. Cette initiative sera menée par L. M. Ericsson, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (voir encadré 11).

349. Une meilleure utilisation des techniques disponibles peut être utile également dans la planification et l'exécution des opérations logistiques dans les situations d'urgence complexes. Ainsi, au Kosovo, le Comité international de secours a créé à Pristina un réseau partagé satellite/sans fil Internet <www.ipko.org> qui relie, 24 heures sur 24, tous les organismes des Nations Unies, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe, plusieurs missions nationales et la plupart des organisations non gouvernementales.

350. Toutefois, pour l'instant, l'ONU ne tire guère parti des possibilités offertes par la Révolution de l'information. Nous sommes gênés par un certain immobilisme, une infrastructure inadaptée, un manque de formation et, surtout, la méconnaissance des avantages qui découlent d'une utilisation créative des techniques de l'information. Il nous faut actualiser et améliorer nos capacités internes dans ce domaine. Il existe pourtant d'énormes possibilités d'intégration, en ligne, de tout le système des Nations Unies, ce qui fournirait aux habitants de la planète des données qui les intéressent.

351. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, je poursuivrai ces objectifs avec la plus grande vigueur. Je lance aussi un appel à l'industrie de l'information, pour qu'elle contribue à la reconstruction de l'infrastructure et des capacités de l'ONU en matière de techniques de l'information.

D. Poursuivre la « révolution tranquille »

352. Si la communauté internationale était appelée demain à créer une nouvelle ONU, le résultat serait à coup sûr différent de l'Organisation que nous avons. Notre structure, en 2000, est le résultat de plus d'un demi-siècle de mandats émanant des États Membres et, dans certains cas, la survivance de profonds désaccords politiques. S'il est généralement admis qu'il est nécessaire de faire de l'ONU une organisation plus moderne et plus souple, ce que nous pouvons faire reste très limité, à moins que les États Membres ne soient prêts à envisager une véritable réforme des structures.

353. Si nous mesurons nos responsabilités et les espoirs placés en nous à l'aune de nos ressources, la réalité nous donne à réfléchir. Le budget de nos activités de base – fonctionnement du Secrétariat à New York, Genève, Nairobi, Vienne et dans cinq commissions régionales – ne s'élève qu'à 1 milliard 250 millions de dollars par an, ce qui correspond à 4 % environ du budget annuel de la ville de New York et près d'un milliard de dollars de moins que le coût annuel du fonctionnement du service des pompiers à Tokyo. Nos ressources ne sont absolument pas en rapport avec nos tâches à l'échelle mondiale.

354. Si les difficultés que créent pour nous des budgets stagnants et le non-paiement des contributions sont bien connues, on comprend moins bien les contraintes que nous imposent les États Membres en ajoutant de nouveaux mandats sans prévoir de ressources supplémentaires. Il est certes possible d'accomplir plus en dépensant moins, mais il y a des limites à cela. Tôt ou tard, la qualité de notre travail en pâtira.

355. Nos contraintes sont loin d'être uniquement financières. Dans bien des domaines, nous ne pouvons pas faire notre travail parce que des divergences de vues entre les États Membres font obstacle au consensus qui serait nécessaire pour une action efficace. Ceci est particulièrement vrai des opérations de maintien de la paix mais cela se manifeste aussi dans d'autres domaines. Qui plus est, le contrôle tout à fait importun et excessivement tatillon que les États Membres exercent sur nos activités au titre des programmes font qu'il nous est très difficile de porter notre efficacité au maximum.

Encadré 11

Premiers sur le terrain : les systèmes de communication dans les opérations de secours d'urgence

Les catastrophes naturelles survenues ces 30 dernières années ont été d'une ampleur et d'une gravité sans précédent, ce qui a considérablement alourdi la tâche des organismes de secours d'urgence. Du même coup, les opérations de secours deviennent de plus en plus complexes et font appel à un nombre croissant d'intervenants. Avec la multiplication des acteurs sur le terrain, les communications doivent être de plus en plus performantes.

Les systèmes de communications locaux sont souvent gravement endommagés lors des catastrophes. Malheureusement les systèmes de communications utilisés par les différents organismes et organisations non gouvernementales ne sont pas tous de même qualité et ne sont pas toujours compatibles. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut remédier à la situation, mais nombre d'organismes et d'organisations non gouvernementales n'ont tout simplement pas les moyens d'acquérir des systèmes plus performants.

Pour résoudre ce problème, la société Ericsson a mis en place un important programme, qui consiste notamment à assurer les liaisons par téléphones mobiles et par satellite avec le personnel des organisations humanitaires sur le terrain. Elle participera à l'installation de liaisons radio et à d'autres mesures qui seront prises pour améliorer les réseaux de communications existants, ou construira des réseaux là où il n'y en a pas. Le programme sera exécuté grâce à l'appui des 140 bureaux que la société possède dans l'ensemble du monde et portera aussi bien sur la préparation aux catastrophes que sur la capacité d'y réagir.

Cette initiative généreuse d'une entreprise « citoyenne du monde » et cette collaboration entre le public et le privé seront d'une grande utilité pour les organismes des Nations Unies et les organisations associées à leur action; grâce à elle, il sera plus efficacement porté secours aux victimes de catastrophes naturelles où que ce soit dans le monde.

356. La « révolution tranquille » que j'ai lancée en 1997 visait à faire de l'ONU une organisation allégée, plus efficace. Nous avons, depuis lors, simplifié nos procédures administratives, transféré des ressources de l'administration au travail de développement, introduit un mode de gestion plus collégial et considérablement amélioré la coordination entre les organismes très éloignés des Nations Unies.

357. Afin de réduire la tendance systématique à l'inertie institutionnelle qui pèse sur nos travaux et faciliter le redéploiement stratégique des ressources, j'ai proposé des **délais ou « clauses-couperets »** pour

les initiatives impliquant de nouvelles structures organisationnelles ou des engagements de fonds substantiels. L'Assemblée générale n'a pas encore approuvé ma proposition; **je l'engage instamment à le faire.**

358. De plus, si l'ONU veut privilégier davantage la dimension humaine, elle doit être plus **axée sur les résultats**, aussi bien dans les dotations en effectifs que dans la répartition des ressources. Nous progressons lentement sur la voie d'un système de budgétisation fondé sur les résultats, axé sur les produits plus que sur les apports et les procédés. Une fois mis en place, ce

système favorisera l'efficacité et la souplesse tout en améliorant la transparence et l'obligation du Secrétariat de rendre des comptes aux États Membres. Là encore, **le soutien de l'Assemblée générale est nécessaire.**

359. Pour récapituler, l'ONU du XXI^e siècle devra continuer à être guidée par ses principes fondamentaux. Elle doit rester une organisation au service exclusivement des États Membres et de leurs populations. Nos objectifs resteront les mêmes : paix, prospérité, justice sociale et un avenir de stabilité à long terme. Il faudra cependant que les moyens que nous utiliserons pour atteindre ces objectifs soient adaptés aux défis de l'ère nouvelle.

360. Désormais, l'ONU doit de plus en plus servir de catalyseur à une action collective, impliquant une

collaboration à la fois entre les États Membres et entre ceux-ci et la pléiade dynamique de nouveaux acteurs autres que des États. Nous devons demeurer le lieu où sont élaborées les nouvelles normes de la conduite internationale et où se dégage un vaste consensus à leur sujet. Nous devons exploiter le pouvoir de la technologie pour améliorer le lot des pays en développement. Enfin, nous-mêmes, en tant qu'organisation, nous devons être plus efficaces, plus à l'écoute des peuples du monde. En cas d'échec, nous devons être nos critiques les plus durs.

361. Ce n'est qu'à ce prix que nous mériterons la confiance des peuples du monde entier.

VII. À l'attention des participants au Sommet

362. Les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies sont clairement définis dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Leur importance et leur force d'inspiration n'ont en rien faibli, mais se sont au contraire renforcées, les peuples devenant de plus en plus interdépendants et la nécessité d'une responsabilité collective au niveau mondial se faisant davantage sentir. Je suis convaincu que toutes les nations partagent les valeurs ci-après, qui reflètent l'esprit de la Charte et revêtent une importance particulière pour l'époque dans laquelle nous entrons :

Liberté. Les hommes et les femmes ont le droit de vivre et d'élever leurs enfants dans la dignité, à l'abri de la faim et de la misère, sans crainte d'être victimes de violence ou d'oppression. Les gouvernements démocratiques, fondés sur la volonté du peuple, sont les plus à même de protéger ces droits.

Équité et solidarité. Tout individu et tout pays doit pouvoir bénéficier des avantages de la mondialisation. Le coût des mesures à prendre pour faire face aux risques doit être réparti de manière équitable. Ceux qui souffrent ou ceux qui bénéficient le moins de la mondialisation doivent pouvoir compter sur l'aide de ceux qui en bénéficient le plus.

Tolérance. Les êtres humains doivent se respecter les uns les autres quelles que soient leur religion, leur culture et leur langue. Les différences au sein des sociétés et entre elles ne doivent pas être craintes ni réprimées, mais entretenues.

Non-violence. Les différends au sein des pays et entre eux doivent être réglés par des moyens pacifiques, sauf quand l'emploi de la force est autorisé par la Charte.

Respect de la nature. Toutes les espèces vivantes et les ressources naturelles doivent être gérées avec prudence si nous voulons préserver les richesses incommensurables que nous a léguées la nature et les transmettre à nos descendants.

Responsabilité partagée. Les États doivent agir ensemble pour maintenir la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte. Et c'est ensemble qu'ils doivent décider comment faire face aux risques et aux menaces qui mettent en danger tous les peuples.

363. Pour faire respecter ces valeurs au XXI^e siècle, nos priorités doivent être clairement définies.

364. **Premièrement, nous ne devons ménager aucun effort pour libérer nos semblables, hommes et femmes, de la pauvreté abjecte et déshumanisante** dans laquelle vivent actuellement plus d'un milliard d'entre eux. En conséquence, engageons-nous :

- À réduire de moitié d'ici 15 ans la proportion de la population mondiale (actuellement 22 %) dont le revenu est inférieur à un dollar par jour;
- À réduire de moitié, dans le même délai, la proportion d'individus (actuellement 20 %) qui n'ont pas la possibilité ou les moyens d'avoir accès à de l'eau salubre;
- À faire en sorte que, dans le même délai, tous les enfants, garçons et filles, puissent suivre le cycle complet de l'enseignement primaire et que les filles aient accès, sur un pied d'égalité avec les garçons, à tous les cycles de l'enseignement;
- À faire en sorte que, dans le même délai, nous ayons enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à faire reculer la maladie;
- À améliorer considérablement, d'ici à 2020, les conditions de vie des quelques 100 millions d'habitants de bidonvilles dans le monde entier;
- À définir des stratégies qui permettent aux jeunes du monde entier de trouver un emploi décent;
- À faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages des nouvelles technologies, en particulier celles de l'information;
- À faire en sorte que chaque gouvernement s'engage à concevoir et à appliquer, en consultation avec la société civile, des politiques et des programmes visant expressément à lutter contre la pauvreté.

Au niveau international, les pays les plus riches doivent faire preuve de solidarité envers les plus pauvres. En conséquence, engageons-les :

- À ouvrir leurs marchés aux biens produits dans les pays pauvres et, dans un premier temps, à être prêts à adopter, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en mars 2001, une politique d'admission en franchise et hors quota pour la quasi-totalité des produits exportés par les pays les moins avancés;
- À supprimer le fardeau de la dette qui empêche actuellement la plupart des pays les moins avancés d'échapper à la pauvreté et, dans un premier temps, à faciliter sans plus tarder l'extension du programme d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés qui a été convenue l'an dernier, et à être prêts à annuler la dette de tous les pays pauvres très endettés qui se montrent déterminés à lutter contre la pauvreté;
- À faire preuve d'une plus grande générosité dans le cadre de l'aide au développement, en particulier à l'égard des pays qui utilisent vraiment leurs ressources pour lutter contre la pauvreté;
- À collaborer avec l'industrie pharmaceutique et d'autres partenaires pour mettre au point un vaccin contre le VIH qui soit efficace et d'un coût abordable et à généraliser l'accès aux médicaments contre le VIH dans les pays en développement.

Aux niveaux national et international, les investissements privés ont un rôle essentiel à jouer. En conséquence, engageons-nous :

- À collaborer plus étroitement avec le secteur privé pour lutter contre la pauvreté sous tous ses aspects.

C'est en Afrique subsaharienne que la proportion de personnes vivant dans un état d'extrême pauvreté est la plus élevée. La situation est aggravée par les nombreux conflits, le VIH/sida et nombre d'autres fléaux. En conséquence, engageons-nous :

- À accorder dans le cadre de toutes nos initiatives, une attention particulière aux besoins de l'Afrique et à aider sans réserve les Africains à

venir à bout des problèmes qui frappent leur continent.

Pour ma part, j'ai annoncé, dans le présent rapport, le lancement de quatre nouvelles initiatives :

- La mise en place d'un réseau – le Health InterNetwork – grâce auquel les hôpitaux et dispensaires des pays en développement pourront avoir accès à des informations médicales actualisées;
- La création d'un service des Nations Unies des technologies de l'information (UNITeS) chargé d'enseigner aux utilisateurs des pays en développement comment se servir des technologies de l'information et tirer parti des possibilités qu'elles offrent;
- Le lancement d'une initiative d'intervention en cas de catastrophe – « Premiers sur le terrain » – qui assurera un accès ininterrompu aux communications dans les zones frappées par des catastrophes naturelles et où règnent des situations de crises;
- L'établissement d'un réseau mondial de décideurs chargés d'étudier de nouveaux moyens concrets de régler le problème de l'emploi des jeunes.

365. Deuxièmement, nous ne devons ménager aucun effort pour libérer nos semblables, hommes et femmes, du fléau de la guerre, comme le requiert la Charte, et en particulier de la violence des conflits civils et de la crainte des armes de destruction massive, qui sont les deux principales sources de terreur de notre époque. En conséquence, engageons-nous :

- À renforcer le respect du droit, aux niveaux international et national, et, en particulier, à faire respecter les dispositions des traités relatifs au contrôle des armements, ainsi que le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme. J'invite tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les divers pactes, traités et conventions qui constituent le corpus du droit international;
- À améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, notamment :

- En renforçant la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre des opérations en faveur de la paix;
- En adoptant des mesures afin que les sanctions économiques adoptées par le Conseil de sécurité pèsent moins sur les populations innocentes et plus sur les dirigeants qui ne respectent pas le droit;
- À prendre des mesures efficaces pour mettre un frein au trafic des armes légères, notamment :
 - En renforçant la transparence des transferts d'armes;
 - En appuyant les mesures de désarmement régional, telles que le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest;
 - En appliquant à d'autres zones, en particulier celles qui sortent de conflit, les programmes d'échange d'armes contre des marchandises, qui ont donné de très bons résultats en Albanie, en El Salvador, au Mozambique et au Panama;
- À étudier la possibilité d'organiser une grande conférence internationale pour déterminer les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

366. Troisièmement, nous ne devons ménager aucun effort pour éviter à nos semblables, hommes et femmes, et surtout à nos enfants et petits-enfants, de vivre sur une planète à tout jamais abîmée par les activités humaines et dont les ressources ne suffisent plus à couvrir leurs besoins. Étant donné les énormes risques que court l'humanité, engageons-nous :

- À adopter de nouvelles règles en matière de protection et de gestion de l'environnement et, dans un premier temps :
 - À adopter et à ratifier le Protocole de Kyoto de sorte qu'il puisse entrer en vigueur d'ici à 2002 et à garantir la réalisation des objectifs qui y sont fixés afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
 - À envisager sérieusement d'intégrer le système de « comptabilité verte » de l'Organisation des Nations Unies dans les systèmes de comptabilité nationale;

- À offrir un appui financier aux fins de la réalisation de l'évaluation des écosystèmes au XXI^e siècle et à participer activement à cette évaluation.

367. Enfin, nous ne devons ménager aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace au service des peuples du monde entier aux fins de la réalisation des trois objectifs prioritaires suivants : la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie; la lutte contre la violence et la terreur; et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète. En conséquence, engageons-nous :

- À réformer le Conseil de sécurité afin qu'il puisse exercer plus efficacement ses responsabilités et jouir d'une plus grande légitimité aux yeux des peuples du monde entier;
- À faire en sorte que l'Organisation dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées;
- À faire en sorte que le Secrétariat tire le meilleur parti de ces ressources dans l'intérêt de tous les États Membres, en lui permettant d'adopter les meilleures pratiques de gestion et de disposer des meilleures technologies possibles et de consacrer son action aux priorités actuelles des États Membres;
- À offrir aux organisations non gouvernementales et autres acteurs non gouvernementaux la possibilité d'apporter leur contribution à l'action de l'Organisation.

368. Il me semble que les objectifs énoncés ci-dessus sont clairs et qu'ils sont réalisables si l'on en a la volonté. Pour nombre des priorités, des stratégies ont déjà été mises au point – elles sont présentées brièvement dans le présent rapport. Pour d'autres, il importe avant tout de consacrer notre réflexion, notre énergie et nos ressources à la recherche intensive de solutions réalistes.

369. Aucun État, aucune organisation ne peut résoudre ces problèmes seul. Cela ne signifie pas qu'un État peut compter sur les autres pour trouver des solutions si son gouvernement et ses citoyens ne s'attellent pas eux-mêmes à cette tâche. Il importe de faire en sorte que le XXI^e siècle soit plus sûr et plus équitable que le

XXe, ce qui exige des efforts déterminés de la part de chaque État et de chaque individu. L'Organisation des Nations Unies, revitalisée, aura pour rôle essentiel et exaltant d'inspirer et de coordonner ces efforts.